



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 24 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-13

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 – Nomination du secrétaire de séance

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 18 mars 2025, s'est réuni le lundi 24 mars 2025 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 18 mars 2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (9) : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (28) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Catherine DELPRAT et Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (3) : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (1)

CARPF (1) :

Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz) a donné pouvoir à Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 – Nomination du secrétaire de séance

EXPOSÉ DES MOTIFS

En application de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, indiqué également au sein de l'article 15 du règlement intérieur du Comité du Syndicat : « Au début de chacune de ses séances, le Comité Syndical nomme [...] un membre pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Le Comité Syndical, sur proposition de Monsieur le Président, nomme un secrétaire de séance.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-15,

Vu le règlement intérieur du SIAH et notamment son article 15,

Considérant la nécessité de nommer un secrétaire de séance,

Considérant la candidature de Jean-Michel DUBOIS,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- **Nomme** Jean-Michel DUBOIS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

2- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette nomination.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 24 mars 2025,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Jean-Michel DUBOIS

✓ Contre-signé par  youtige

Signé électroniquement le 04/04/2025

Benoit JIMENEZ,

**Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.**



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 24 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-14

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2 – Approbation du procès-verbal du comité du lundi 03 février 2025

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 18 mars 2025, s'est réuni le lundi 24 mars 2025 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 18 mars 2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (9) : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (28) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Catherine DELPRAT et Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villerson), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (3) : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (1)

CARPF (1) :

Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz) a donné pouvoir à Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2 – Approbation du procès-verbal du comité du lundi 03 février 2025

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article 27 du règlement intérieur du Comité du Syndicat prévoit que les séances publiques donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal. Celui-ci doit contenir les éléments nécessaires, tant à l'information du public, qu'à celle du Préfet chargé du contrôle de légalité sur les décisions prises par le Comité du SIAH. Il contient par exemple les interventions des Élus en séance.

Chaque procès-verbal est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. Les membres du Comité Syndical ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification. Cette rectification éventuelle, soumise au vote en même temps que le document, est enregistrée au procès-verbal suivant.

Le procès-verbal relatif à la séance du lundi 03 février 2025 a été validé par Christiane AKNOUCHE, secrétaire de séance.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur du Comité du SIAH et notamment son article 27,

Considérant la validation du procès-verbal du Comité du Syndicat du lundi 03 février 2025 par Christiane AKNOUCHE, secrétaire de séance,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** le procès-verbal du Comité du Syndicat du lundi 03 février 2025,
- 2- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce procès-verbal.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 24 mars 2025,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Jean-Michel DUBOIS
✓ Contre-signé

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 04/04/2025

Benoit JIMENEZ,

**Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.**



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 24 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-15

FINANCES

3 – Élection d'un(e) Président(e) pour procéder au vote du Compte Financier Unique du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GEMAPI, du Compte Financier Unique du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées et du Compte Financier Unique relatif au budget du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 18 mars 2025, s'est réuni le lundi 24 mars 2025 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 18 mars 2025
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (9) : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (28) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Catherine DELPRAT et Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (3) : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (1)

CARPF (1) :
Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz) a donné pouvoir à Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

3 – Élection d'un(e) Président(e) pour procéder au vote du Compte Financier Unique du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GEMAPI, du Compte Financier Unique du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées et du Compte Financier Unique relatif au budget du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable au SIAH, dispose que « le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».

Cet article est complété par l'article L. 2121-14 du même code qui prévoit que « le Conseil Municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut (...) assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

Ces dispositions sont applicables au SIAH au titre de l'article L. 5211-1 du même code.

Il ressort donc expressément de l'article précité que le Maire « doit se retirer au moment du vote », sous peine de nullité de la délibération en cause (CE, 1er août 1928, Donadey : Rec Lebon, P. 982 ; CE, 18 novembre 1931, Leclerf et Lepage : Rec Lebon, p 992).

Par ailleurs, l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, confirme que pour les collectivités qui avaient expérimenté le compte financier unique en 2023, celui-ci se substitue à partir de l'exercice 2024 et au titre de ce même exercice au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

Il n'est pas obligatoire d'organiser une élection au scrutin secret.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-14, L. 2121-31 et L. 5211-1 relatifs aux modalités d'adoption des comptes administratifs,

Vu l'article 205 de la Loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant l'obligation d'élire un Président de séance au moment du vote des comptes financiers uniques,

Considérant la candidature de Claude TIBI en tant que Président de la séance,

Considérant le départ de Benoit JIMENEZ au moment du vote des comptes financiers uniques du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GEMAPI, du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées et du budget du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer,

FINANCES

3 – Élection d'un(e) Président(e) pour procéder au vote du Compte Financier Unique du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GEMAPI, du Compte Financier Unique du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées et du Compte Financier Unique relatif au budget du SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Prend acte** que le Comité Syndical doit désigner son Président de séance avant le vote,
- 2- **Prend acte** que le Président est tenu de se retirer au moment de l'approbation du compte financier unique,
- 3- **Et élit** comme Président de séance Claude TIBI pour le vote des questions suivantes :
Compte Financier Unique du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GEMAPI - exercice 2024 ;
Compte Financier Unique du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées - exercice 2024 ;
Compte Financier Unique du budget SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer - exercice 2024.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 24 mars 2025,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 04/04/2025

Jean-Michel DUBOIS

✓ GARGES-LÈS-GONESSE

Benoit JIMENEZ,

**Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.**



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 24 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-16

FINANCES

4 – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2024 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GEMAPI

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 18 mars 2025, s'est réuni le lundi 24 mars 2025 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 18 mars 2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (9) : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (28) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Catherine DELPRAT et Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (3) : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (1)

CARPF (1) :

Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz) a donné pouvoir à Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

4 – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2024 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GEMAPI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Compte Financier Unique du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GEMAPI, est arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	15 659 108,44 €	2 882 050,66 €	18 541 159,10 €
Dépenses	8 452 164,32 €	6 571 131,31 €	15 023 295,63 €
Résultat de l'exercice	7 206 944,12 €	-3 689 080,65 €	3 517 863,47 €
Résultat antérieur	30 458 903,76 €	-799 870,67 €	29 659 033,09 €
Résultat total	37 665 847,88 €	-4 488 951,32 €	33 176 896,56 €

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, confirmant la substitution du Compte Financier Unique au Compte Administratif et au Compte de Gestion,

Vu l'instruction budgétaire M. 57,

Vu la délibération n° 2024-26 du 25 mars 2024 portant approbation du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales - collecte - transport - GEMAPI de l'année 2024,

Considérant que le Compte Financier Unique établit une parité des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public du Service de Gestion Comptable de Garges-lès-Gonesse,

Conformément à la législation en vigueur, Benoit JIMENEZ, Président, quitte la séance pour le vote de ce Compte Financier Unique. Claude TIBI, élu Président de la séance, soumet au vote ce Compte Financier Unique,

FINANCES

4 – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2024 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GEMAPI

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS QUE LE PRÉSIDENT A QUITTÉ LA SÉANCE ET SOUS LA PRÉSIDENTE DE CLAUDE TIBI, DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Adopte** le Compte Financier Unique de l'année 2024 du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales Collecte - Transport - GÉMAPI, arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	15 659 108,44 €	2 882 050,66 €	18 541 159,10 €
Dépenses	8 452 164,32 €	6 571 131,31 €	15 023 295,63 €
Résultat de l'exercice	7 206 944,12 €	-3 689 080,65 €	3 517 863,47 €
Résultat antérieur	30 458 903,76 €	-799 870,67 €	29 659 033,09 €
Résultat total	37 665 847,88 €	-4 488 951,32 €	33 176 896,56 €

- 2- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce Compte Financier Unique.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 24 mars 2025,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Jean-Michel DUBOIS
✓ Copier-coller le nom

Signé électroniquement le 04/04/2025

Benoit JIMENEZ,

**Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.**



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 24 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-17

FINANCES

5 – Affectation des résultats de l'année 2024 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GEMAPI

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 18 mars 2025, s'est réuni le lundi 24 mars 2025 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoît JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 18 mars 2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoît JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (9) : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (28) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Catherine DELPRAT et Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoît JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (3) : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (1)

CARPF (1) :

Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz) a donné pouvoir à Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

5 – Affectation des résultats de l'année 2024 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GEMAPI

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'instruction M. 57 implique que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement soit affecté en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte de ses restes à réaliser.

Les résultats de l'exercice 2024 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Analyse du Compte Financier Unique du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI 2024

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	15 659 108,44 €	2 882 050,66 €	18 541 159,10 €
Dépenses	8 452 164,32 €	6 571 131,31 €	15 023 295,63 €
Résultat de l'exercice	7 206 944,12 €	-3 689 080,65 €	3 517 863,47 €
Résultat antérieur	30 458 903,76 €	-799 870,67 €	29 659 033,09 €
Résultat total	37 665 847,88 €	-4 488 951,32 €	33 176 896,56 €

Restes à réaliser	
Recettes	0,00 €
Dépenses	194 794,27 €
Solde	-194 794,27 €

Besoin de financement
4 683 745,59 €

A reporter en fonctionnement	32 982 102,29 €	Solde de l'excédent
------------------------------	-----------------	---------------------

Compte tenu du besoin de financement de 4 683 745,59 € issu de l'addition du résultat des restes à réaliser et du résultat de clôture de la section d'investissement, il va être reporté la somme de 32 982 102,29 € à l'article 002 excédent de fonctionnement.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire codificatrice M. 57 applicable au 1^{er} janvier 2025,

Considérant que le Compte Financier Unique du budget principal eaux pluviales - GÉMAPI de l'exercice 2024 laisse apparaître en section de fonctionnement un excédent cumulé d'un montant de 37 665 847,88 €,

Considérant que le Compte Financier Unique du budget principal eaux pluviales - GÉMAPI de l'exercice 2024 laisse apparaître en section d'investissement un déficit cumulé d'un montant de 4 488 951,32 €,

Considérant le résultat déficitaire des restes à réaliser de 194 794,27 €,

Considérant qu'il y a un besoin de financement de 4 683 745,59 €,

FINANCES

5 – Affectation des résultats de l'année 2024 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GEMAPI

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Reporte** en section d'investissement en dépenses au 001 « résultat d'investissement reporté », la somme de 4 488 951,32 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement,
- 2- **Inscrit** en section d'investissement en recettes au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé », la somme de 4 683 745,59 € correspondant à la couverture du besoin de financement,
- 3- **Reporte** en section de fonctionnement en recettes au 002 « résultat de fonctionnement reporté », la somme de 32 982 102,29 € correspondant au solde de la section de fonctionnement,
- 4- **Et donne** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de cette affectation de résultats.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 24 mars 2025,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Jean-Michel DUBOIS
✓ Connecté / Validé

Signé électroniquement le 04/04/2025

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 24 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-18

FINANCES

6 – Fixation de la fiscalité additionnelle pour l'exercice de la compétence TRANSPORT assainissement eaux pluviales de l'année 2025

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 18 mars 2025, s'est réuni le lundi 24 mars 2025 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 18 mars 2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (9) : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (28) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Catherine DELPRAT et Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (3) : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (1)

CARPF (1) :

Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz) a donné pouvoir à Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

6 – Fixation de la fiscalité additionnelle pour l'exercice de la compétence TRANSPORT assainissement eaux pluviales de l'année 2025

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément aux objectifs exposés lors des Orientations Budgétaires du 3 février 2025, il a été décidé, compte tenu de la situation financière actuelle du budget principal eaux pluviales, de maintenir les centimes syndicaux au niveau de ceux de 2024 pour la compétence transport assainissement eaux pluviales. Cette fiscalité additionnelle ne concerne pour 2025 que les communes qui n'ont pas transféré leur compétence à l'intercommunalité.

Collectivité	TRANSPORT
BAILLET-EN-FRANCE	34 636 €
MAREIL-EN-FRANCE	12 026 €
MONTSOULT	59 176 €
VILLAINES-SOUS-BOIS	13 368 €
	119 206 €

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le document support de Débat d'Orientations Budgétaires du 3 février 2025,

Considérant les besoins d'investissement à venir à court et à moyen terme ayant pour objectif la gestion de la compétence transport assainissement eaux pluviales,

FINANCES

6 – Fixation de la fiscalité additionnelle pour l'exercice de la compétence TRANSPORT assainissement eaux pluviales de l'année 2025

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Porte** le montant de la fiscalité additionnelle pour 2025 à un montant de **119 206 €**, au titre de la compétence transport assainissement eaux pluviales,
- 2- **Et donne** tous pouvoirs au Président concernant la fiscalité additionnelle 2025.

Collectivité	TRANSPORT
BAILLET-EN-FRANCE	34 636 €
MAREIL-EN-FRANCE	12 026 €
MONTSOULT	59 176 €
VILLAINES-SOUS-BOIS	13 368 €
	119 206 €

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 24 mars 2025,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Jean-Michel DUBOIS
✓ Contrats de 7 jours

Signé électroniquement le 04/04/2025

Benoit JIMENEZ,

**Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.**



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 24 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-19

FINANCES

7 – Fixation de la fiscalité additionnelle pour l'exercice de la compétence COLLECTE assainissement eaux pluviales de l'année 2025

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 18 mars 2025, s'est réuni le lundi 24 mars 2025 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 18 mars 2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (9) : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (28) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Catherine DELPRAT et Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (3) : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (1)

CARPF (1) :

Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz) a donné pouvoir à Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

7 – Fixation de la fiscalité additionnelle pour l'exercice de la compétence COLLECTE assainissement eaux pluviales de l'année 2025

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément aux objectifs exposés lors des Orientations Budgétaires du 3 février 2025, il a été décidé, compte tenu de la situation financière actuelle du budget principal eaux pluviales, de maintenir les centimes syndicaux au niveau de ceux de 2024 pour la compétence collecte assainissement eaux pluviales.

Collectivité	COLLECTE
BAILLET-EN-FRANCE	135 451 €
MAREIL-EN-FRANCE	42 153 €
MONTSOULT	152 303 €
VILLAINES-SOUS-BOIS	24 983 €
	354 890 €

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le document support de Débat d'Orientations Budgétaires du 3 février 2025,

Considérant les besoins d'investissement à venir à court et à moyen terme ayant pour objectif la gestion des compétences Collecte et Transport assainissement eaux pluviales,

FINANCES

7 – Fixation de la fiscalité additionnelle pour l'exercice de la compétence COLLECTE assainissement eaux pluviales de l'année 2025

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Fixe** le montant de la fiscalité additionnelle pour 2025 à un montant de **354 890 €**, au titre de la compétence Collecte assainissement eaux pluviales :

Collectivité	COLLECTE
BAILLET-EN-FRANCE	135 451 €
MAREIL-EN-FRANCE	42 153 €
MONTSOULT	152 303 €
VILLAINES-SOUS-BOIS	24 983 €
	354 890 €

- 2- **Et donne** tous pouvoirs au Président concernant la fiscalité additionnelle 2025.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 24 mars 2025,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Jean-Michel DUBOIS
✓ certifié par email

Signé électroniquement le 04/04/2025

Benoit JIMENEZ,

**Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.**



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 24 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-20

FINANCES

8 – Fixation des contributions pour l'exercice de la compétence TRANSPORT assainissement eaux pluviales de l'année 2025

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 18 mars 2025, s'est réuni le lundi 24 mars 2025 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 18 mars 2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (9) : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (28) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Catherine DELPRAT et Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (3) : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (1)

CARPF (1) :

Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz) a donné pouvoir à Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

8 – Fixation des contributions pour l'exercice de la compétence TRANSPORT assainissement eaux pluviales de l'année 2025

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément aux objectifs exposés lors des Orientations Budgétaires du 3 février 2025, il a été décidé, compte tenu de la situation financière actuelle du budget principal eaux pluviales, de maintenir la participation des intercommunalités au même niveau qu'en 2024 pour la compétence transport assainissement eaux pluviales. Pour les communes ayant transféré leur compétence, les centimes syndicaux deviennent des contributions versées par les intercommunalités.

Intercommunalité	Pour 2024	Pour 2025
	Mode de Prélèvement Budgétisation	Mode de Prélèvement Budgétisation
Communauté d'Agglomération Plaine Vallée	906 872 €	906 872 €
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France	2 980 468 €	2 980 468 €
	3 887 340 €	3 887 340 €

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le document support de Débat d'Orientations Budgétaires du 3 février 2025,

Considérant les besoins d'investissement à venir à court et à moyen terme ayant pour objectif la gestion de la compétence transport assainissement eaux pluviales,

FINANCES

8 – Fixation des contributions pour l'exercice de la compétence TRANSPORT assainissement eaux pluviales de l'année 2025

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- **Porte** le montant des contributions pour 2025 à un montant de **3 887 340 €**, au titre de la compétence Transport assainissement eaux pluviales :

Intercommunalité	Pour 2024	Pour 2025
	Mode de Prélèvement	Mode de Prélèvement
	Budgétisation	Budgétisation
Communauté d'Agglomération Plaine Vallée	906 872 €	906 872 €
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France	2 980 468 €	2 980 468 €
	3 887 340 €	3 887 340 €

2- **Et donne** tous pouvoirs au Président concernant la fiscalité additionnelle 2025.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 24 mars 2025,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 04/04/2025

Jean-Michel DUBOIS

✓ Contre signature

Benoit JIMENEZ,

**Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.**



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 24 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-21

FINANCES

9 – Fixation de la contribution pour l'exercice de la compétence COLLECTE assainissement eaux pluviales de l'année 2025

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 18 mars 2025, s'est réuni le lundi 24 mars 2025 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 18 mars 2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (9) : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (28) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Catherine DELPRAT et Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (3) : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (1)

CARPF (1) :

Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz) a donné pouvoir à Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

9 – Fixation de la contribution pour l'exercice de la compétence COLLECTE assainissement eaux pluviales de l'année 2025

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément aux objectifs exposés lors des Orientations Budgétaires du 3 février 2025, il a été décidé, compte tenu de la situation financière actuelle du budget principal eaux pluviales, de maintenir la participation de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France au même niveau qu'en 2024 pour la compétence collecte assainissement eaux pluviales.

Intercommunalité	Pour 2024	Pour 2025
	Mode de Prélèvement	Mode de Prélèvement
	Budgétisation	Budgétisation
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (ARNOUVILLE, BONNEUIL-EN-FRANCE, BOUQUEVAL, CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES, ÉCOUEN, ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES, FONTENAY-EN-PARISIS, GARGES-LÈS-GONESSE, GONESSE, GOUSSAINVILLE, LE MESNIL-AUBRY, LE PLESSIS-GASSOT, LE THILLAY, LOUVRES, PUISEUX-EN-FRANCE, ROISSY-EN-FRANCE, SAINT-WITZ, SARCELLES, VAUD'HERLAND, VÉMARS, VILLERON, VILLIERS-LE-BEL)	4 253 024 €	4 253 024 €
	4 253 024 €	4 253 024 €

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le document support de Débat d'Orientations Budgétaires du 3 février 2025,

Considérant les besoins d'investissement à venir à court et à moyen terme ayant pour objectif la gestion de la compétence collecte assainissement eaux pluviales,

FINANCES

9 – Fixation de la contribution pour l'exercice de la compétence COLLECTE assainissement eaux pluviales de l'année 2025

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Décide** que le montant de la contribution pour 2025 est de **4 253 024 €**, au titre de la compétence collecte assainissement eaux pluviales :

Intercommunalité	Pour 2024	Pour 2025
	Mode de Prélèvement Budgétisation	Mode de Prélèvement Budgétisation
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (ARNOUVILLE, BONNEUIL-EN-FRANCE, BOUQUEVAL, CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES, ÉCOUEN, ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES, FONTENAY-EN-PARISIS, GARGES-LÈS-GONESSE, GONESSE, GOUSSAINVILLE, LE MESNIL-AUBRY, LE PLESSIS-GASSOT, LE THILLAY, LOUVRES, PUISEUX-EN-FRANCE, ROISSY-EN-FRANCE, SAINT-WITZ, SARCELLES, VAUD'HERLAND, VÉMARS, VILLERON, VILLIERS-LE-BEL)	4 253 024 €	4 253 024 €
	4 253 024 €	4 253 024 €

- 2- **Et donne** tous pouvoirs au Président concernant cette contribution 2025.

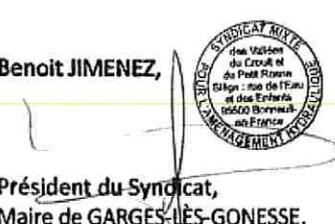
À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 24 mars 2025,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Jean-Michel DUBOIS
✓ Certified by MySigner

Signé électroniquement le 04/04/2025

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

SYNDICAT MIXTE
des Vallées
du Crout et
du Petit Rosne
Siège : rue de l'Étang
et des Erbeufs
10500 Bonneuil-
en-France

Le Président du SIAH Crout et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Crout et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 24 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-22

FINANCES

10 – Fixation des contributions pour l'exercice de la compétence GEMAPI assainissement eaux pluviales de l'année 2025

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 18 mars 2025, s'est réuni le lundi 24 mars 2025 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 18 mars 2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (9) : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (28) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Catherine DELPRAT et Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (3) : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (1)

CARPF (1) :

Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz) a donné pouvoir à Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

10 – Fixation des contributions pour l'exercice de la compétence GEMAPI assainissement eaux pluviales de l'année 2025

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément aux objectifs exposés lors des Orientations Budgétaires du 3 février 2025, il a été décidé, d'augmenter de 1 % la participation des intercommunalités à fiscalité propre par rapport à celle perçue en 2024. Le montant de la participation des intercommunalités pour la compétence GEMAPI pour 2025 sera donc de **4 113 356 €**.

	2025	2025
Intercommunalité	Mode de Prélèvement	Mode de Prélèvement
	Budgétisation	Budgétisation
Communauté d'Agglomération Plaine Vallée	920 499 €	929 704 €
Communauté de Communes Carnelle Pays de France	121 300 €	122 513 €
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France	3 030 831 €	3 061 139 €
	4 072 630 €	4 113 356 €

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le document support de Débat d'Orientations Budgétaires du 3 février 2025,

Considérant les besoins d'investissement à venir à court et à moyen terme ayant pour objectif la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI),

Considérant, pour couvrir ces besoins, la nécessité d'augmenter de 1 % la participation des intercommunalités à fiscalité propre par rapport à celle perçue en 2024,

FINANCES

10 – Fixation des contributions pour l'exercice de la compétence GEMAPI assainissement eaux pluviales de l'année 2025

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Porte** le montant de la participation des intercommunalités à fiscalité propre pour la compétence GEMAPI pour l'année 2025 à **4 113 356 €**, réparti comme suit :

Intercommunalité	2025	2025
	Mode de Prélèvement	Mode de Prélèvement
	Budgétisation	Budgétisation
Communauté d'Agglomération Plaine Vallée	920 499 €	929 704 €
Communauté de Communes Carnelle Pays de France	121 300 €	122 513 €
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France	3 030 831 €	3 061 139 €
	4 072 630 €	4 113 356 €

- 2- **Et donne** tous pouvoirs au Président concernant la présente fixation.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 24 mars 2025,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoît JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Jean-Michel DUBOIS

✓ Certified by  prosigne

Signé électroniquement le 04/04/2025

Benoît JIMENEZ,

**Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.**



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 24 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-23

FINANCES

11 – Modification de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 2024-01 - eaux pluviales transport sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT – GEMAPI

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 18 mars 2025, s'est réuni le lundi 24 mars 2025 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 18 mars 2025
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (9) : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (28) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Catherine DELPRAT et Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (3) : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (1)

CARPF (1) :
Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz) a donné pouvoir à Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

11 – Modification de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 2024-01 - eaux pluviales transport sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GEMAPI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le règlement budgétaire et financier du SIAH, voté lors de la séance du Comité Syndical du 05 décembre 2022, permet dans son chapitre IV de recourir à une gestion pluriannuelle des investissements par le biais des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP).

L'Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations.

Le Crédit de Paiement (CP) correspond à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pour chaque année de la durée de l'Autorisation de Programme. Seul le Crédit de Paiement de l'année concourt à l'équilibre du budget.

Par délibération du 25 mars 2024, le Comité Syndical a créé pour la compétence Transport, une AP/CP n° 2024-01 eaux pluviales - transport, pour laquelle il est envisagé, comme précisé dans les orientations budgétaires du 3 février 2025, de modifier le montant global de 7 543 800 € à 5 725 928 € sur une période de 5 ans au lieu de 4 initialement afin de répondre au programme pluriannuel des investissements.

AP/CP N° 2024-01 EAUX PLUVIALES - TRANSPORT Délibération du 25 mars 2024					
AP d'origine	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
7 543 800 €	3 543 800 €	1 200 000 €	1 100 000 €	1 700 000 €	
Modification de l'AP en 2025	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
5 725 928 €	2 330 786,45 €	1 335 141,55 €	1 020 000,00 €	820 000,00 €	220 000,00 €

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-3 et R. 2311-9,

Vu la nomenclature comptable M. 57,

Vu la délibération n° 2022-101 en date du 5 décembre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier M. 57 du SIAH,

Vu la délibération n° 2024-23 en date du 25 mars 2024 approuvant l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) n° 2024-01 - eaux pluviales Transport sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GEMAPI,

Considérant le programme d'investissement sur les opérations liées à la compétence eaux pluviales - Transport,

FINANCES

11 – Modification de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 2024-01 - eaux pluviales transport sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GEMAPI

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la modification de l'Autorisation de Programme (n° 2024-01) et des Crédits de Paiement relatifs aux opérations d'investissement sur la compétence eaux pluviales - Transport, d'une durée de 5 ans (2024-2028).

AP/CP N° 2024-01 EAUX PLUVIALES - TRANSPORT Délibération du 25 mars 2024					
AP d'origine	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
7 543 800 €	3 543 800 €	1 200 000 €	1 100 000 €	1 700 000 €	
Modification de l'AP en 2025	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
5 725 928 €	2 330 786,45 €	1 335 141,55 €	1 020 000,00 €	820 000,00 €	220 000,00 €

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 24 mars 2025,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 04/04/2025

Jean-Michel DUBOIS
✓ Connecté à l'outil

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 24 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-24

FINANCES

12 – Modification de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 2024-02 - GEMAPI sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GEMAPI

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 18 mars 2025, s'est réuni le lundi 24 mars 2025 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 18 mars 2025
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (9) : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (28) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Catherine DELPRAT et Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (3) : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (1)

CARPF (1) :
Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz) a donné pouvoir à Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

12 – Modification de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 2024-02 - GEMAPI sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GEMAPI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le règlement budgétaire et financier du SIAH, voté lors de la séance du Comité Syndical du 05 décembre 2022, permet dans son chapitre IV de recourir à une gestion pluriannuelle des investissements par le biais des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP).

L'Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations.

Le Crédit de Paiement (CP) correspond à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pour chaque année de la durée de l'autorisation de programme. Seul le Crédit de Paiement de l'année concourt à l'équilibre du budget.

Par délibération du 25 mars 2024, le Comité Syndical a créé pour la compétence GEMAPI, une AP/CP n° 2024-02 GEMAPI, pour laquelle il est envisagé, comme précisé dans les orientations budgétaires du 3 février 2025, de modifier le montant global de 35 326 514 € à 44 326 514 € sur une période de 5 ans au lieu de 4 initialement afin de répondre au programme pluriannuel des investissements.

AP/CP N°2024-02 GEMAPI Délibération du 25 mars 2024					
AP d'origine	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
35 326 514 €	5 016 514 €	11 656 000 €	9 120 000 €	9 534 000 €	
Modification de l'AP en 2025	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
44 326 514 €	1 310 088,61 €	13 026 425,39 €	9 590 000,00 €	10 100 000,00 €	10 300 000,00 €

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-3 et R. 2311-9,

Vu la nomenclature comptable M. 57,

Vu la délibération n° 2022-101 en date du 05 décembre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier M. 57 du SIAH,

Vu la délibération n° 2024-24 en date du 25 mars 2024 approuvant l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) n°2024-02 - GEMAPI sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GEMAPI,

Considérant le programme d'investissement sur les opérations liées à la compétence GEMAPI,

FINANCES

12 – Modification de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 2024-02 - GEMAPI sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GEMAPI

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la modification de l'Autorisation de Programme n° 2024-02 et des Crédits de Paiement relatifs aux opérations d'investissement sur la compétence GEMAPI, d'une durée de 5 ans (2024-2028) :

AP/CP N°2024-02 GEMAPI Délibération du 25 mars 2024					
AP d'origine	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
35 326 514 €	5 016 514 €	11 656 000 €	9 120 000 €	9 534 000 €	
Modification de l'AP en 2025	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
44 326 514 €	1 310 088,61 €	13 026 425,39 €	9 590 000,00 €	10 100 000,00 €	10 300 000,00 €

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 24 mars 2025,

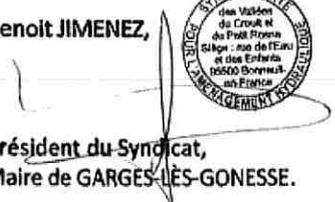
Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Jean-Michel DUBOIS


Signé électroniquement le 04/04/2025

Benoit JIMENEZ,


Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 24 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-25

FINANCES

**13 – Modification de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 2024-03 - eaux pluviales
Collecte sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE -
TRANSPORT – GEMAPI**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 18 mars 2025, s'est réuni le lundi 24 mars 2025 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 18 mars 2025
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (9) : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (28) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Catherine DELPRAT et Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (3) : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (1)

CARPF (1) :
Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz) a donné pouvoir à Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

13 – Modification de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 2024-03 - eaux pluviales Collecte sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT – GEMAPI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le règlement budgétaire et financier du SIAH, voté lors de la séance du Comité Syndical du 05 décembre 2022, permet dans son chapitre IV de recourir à une gestion pluriannuelle des investissements par le biais des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement.

L'Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations.

Le Crédit de Paiement (CP) correspond à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pour chaque année de la durée de l'autorisation de programme. Seul le Crédit de Paiement de l'année concourt à l'équilibre du budget.

Par délibération du 25 mars 2024, le Comité syndical a créé pour la compétence Collecte, une AP/CP n° 2024-03 eaux pluviales - collecte, pour laquelle il est envisagé, comme précisé dans les orientations budgétaires du 3 février 2025, de modifier le montant global de 15 616 600 € à 19 516 600 € sur une période de 5 ans au lieu de 4 afin de répondre au programme pluriannuel des investissements.

AP/CP N°2024-03 EAUX PLUVIALES - COLLECTE Délibération du 25 mars 2024					
AP d'origine	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
15 616 600 €	4 646 600 €	3 670 000 €	3 650 000 €	3 650 000 €	
Modification de l'AP en 2025	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
19 516 600 €	1 400 875,36 €	5 665 724,64 €	4 350 000,00 €	4 200 000,00 €	3 900 000,00 €

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-3 et R. 2311-9,

Vu la nomenclature comptable M. 57,

Vu la délibération n° 2022-101 en date du 05 décembre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier M. 57 du SIAH,

Vu la délibération n° 2024-25 en date du 25 mars 2024 approuvant l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) n° 2024-01 - eaux pluviales Collecte sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GEMAPI,

Considérant le programme d'investissement sur les opérations liées à la compétence eaux pluviales - Collecte,

FINANCES

13 – Modification de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 2024-03 - eaux pluviales Collecte sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT – GEMAPI

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la modification de l'Autorisation de Programme n° 2024-03 et des Crédits de Paiement relatifs aux opérations d'investissement sur la compétence eaux pluviales - Collecte, d'une durée de 5 ans (2024-2028) :

AP/CP N°2024-03 EAUX PLUVIALES - COLLECTE Délibération du 25 mars 2024					
AP d'origine	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
15 616 600 €	4 646 600 €	3 670 000 €	3 650 000 €	3 650 000 €	
Modification de l'AP en 2025	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
19 516 600 €	1 400 875,36 €	5 665 724,64 €	4 350 000,00 €	4 200 000,00 €	3 900 000,00 €

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 24 mars 2025,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 04/04/2025

Jean-Michel DUBOIS
✓ Carbone 16 / 17 / 18 / 19 / 20 / 21 / 22 / 23 / 24 / 25 / 26 / 27 / 28 / 29 / 30 / 31 / 32 / 33 / 34 / 35 / 36 / 37 / 38 / 39 / 40 / 41 / 42 / 43 / 44 / 45 / 46 / 47 / 48 / 49 / 50 / 51 / 52 / 53 / 54 / 55 / 56 / 57 / 58 / 59 / 60 / 61 / 62 / 63 / 64 / 65 / 66 / 67 / 68 / 69 / 70 / 71 / 72 / 73 / 74 / 75 / 76 / 77 / 78 / 79 / 80 / 81 / 82 / 83 / 84 / 85 / 86 / 87 / 88 / 89 / 90 / 91 / 92 / 93 / 94 / 95 / 96 / 97 / 98 / 99 / 100

Benoit JIMENEZ,

**Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.**



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 24 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-26

FINANCES

14 – Adoption du budget primitif de l'année 2025 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GEMAPI

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 18 mars 2025, s'est réuni le lundi 24 mars 2025 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 18 mars 2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (9) : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (28) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Catherine DELPRAT et Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisieux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (3) : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (1)

CARPF (1) :

Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz) a donné pouvoir à Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

14 – Adoption du budget primitif de l'année 2025 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GEMAPI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales Collecte - Transport - GÉMAPI de l'exercice 2025 est équilibré comme suit, après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :
Recettes..... 48 613 000 €
Dépenses..... 48 613 000 €

En section d'investissement :
Recettes..... 45 410 000 €
Dépenses..... 45 410 000 €

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature comptable M. 57,

Vu la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires le 3 février 2025,

Considérant le projet de budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI,

FINANCES

14 – Adoption du budget primitif de l'année 2025 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GEMAPI

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Adopte** par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales Collecte - Transport - GEMAPI de l'exercice 2025 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :

Recettes.....48 613 000 €

Dépenses..... 48 613 000 €

En section d'investissement :

Recettes.....45 410 000 €

Dépenses.....45 410 000 €

- 2- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette adoption de budget.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 24 mars 2025,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 04/04/2025

Jean-Michel DUBOIS

✓ certifié en PDF sécurisé

Benoit JIMENEZ,

**Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.**



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 24 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-27

FINANCES

15 – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2024 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 18 mars 2025, s'est réuni le lundi 24 mars 2025 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 18 mars 2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (9) : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (28) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Catherine DELPRAT et Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (3) : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (1)

CARPF (1) :

Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz) a donné pouvoir à Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

15 – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2024 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Compte Financier Unique du budget annexe eaux usées - assainissement de l'exercice 2024, est arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	30 827 281,21 €	25 279 256,90 €	56 106 538,11 €
Dépenses	29 604 479,78 €	19 800 526,84 €	49 405 006,62 €
Résultat de l'exercice	1 222 801,43 €	5 478 730,06 €	6 701 531,49 €
Résultat antérieur	26 952 777,69 €	-12 677 436,08 €	14 275 341,61 €
Résultat total	28 175 579,12 €	-7 198 706,02 €	20 976 873,10 €

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, confirmant la substitution du Compte Financier Unique au compte administratif et au compte de gestion,

Vu l'instruction budgétaire M. 49,

Vu la délibération n° 2024-34 du 25 mars 2024 portant approbation du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'année 2024,

Vu la délibération n° 2024-51 du 24 juin 2024 portant approbation de la décision modificative n° 1 du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'année 2024,

Vu la délibération n° 2024-89 du 30 septembre 2024 portant approbation de la décision modificative n° 2 du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'année 2024,

Vu la délibération n° 2024-102 du 16 décembre 2024 portant approbation de la décision modificative n° 3 du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'année 2024,

Considérant que le Compte Financier Unique établit une parité des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public du Service de Gestion Comptable de Garges-lès-Gonesse,

Conformément à la législation en vigueur, Benoit JIMENEZ, Président, quitte la séance pour le vote de ce Compte Financier Unique. Claude TIBI, élu Président de la séance, soumet au vote ce Compte Financier Unique,

FINANCES

15 – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2024 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS QUE LE PRÉSIDENT A QUITTÉ LA SÉANCE ET SOUS LA PRÉSIDENTE DE CLAUDE TIBI DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Adopte** le Compte Financier Unique du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'exercice 2024, et arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	30 827 281,21 €	25 279 256,90 €	56 106 538,11 €
Dépenses	29 604 479,78 €	19 800 526,84 €	49 405 006,62 €
Résultat de l'exercice	1 222 801,43 €	5 478 730,06 €	6 701 531,49 €
Résultat antérieur	26 952 777,69 €	-12 677 436,08 €	14 275 341,61 €
Résultat total	28 175 579,12 €	-7 198 706,02 €	20 976 873,10 €

- 2- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce Compte Financier Unique.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 24 mars 2025,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoît JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 04/04/2025

Benoît JIMENEZ,

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LES-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 24 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-28

FINANCES

16 – Affectation des résultats de l'année 2024 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 18 mars 2025, s'est réuni le lundi 24 mars 2025 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 18 mars 2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (9) : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (28) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Catherine DELPRAT et Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (3) : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (1)

CARPF (1) :

Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz) a donné pouvoir à Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

16 – Affectation des résultats de l'année 2024 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'instruction M. 49 implique que le résultat excédentaire de la section d'exploitation soit affecté en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte de ses restes à réaliser.

Les résultats de l'exercice 2024 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	30 827 281,21 €	25 279 256,90 €	56 106 538,11 €
Dépenses	29 604 479,78 €	19 800 526,84 €	49 405 006,62 €
Résultat de l'exercice	1 222 801,43 €	5 478 730,06 €	6 701 531,49 €
Résultat antérieur	26 952 777,69 €	-12 677 436,08 €	14 275 341,61 €
Résultat total	28 175 579,12 €	-7 198 706,02 €	20 976 873,10 €

Restes à réaliser	
Recettes	31 271,90 €
Dépenses	697 169,89 €
Solde	-665 897,99 €



Besoin de financement
7 864 604,01 €

A reporter en fonctionnement	20 310 975,11 €	Solde de l'excédent
------------------------------	-----------------	---------------------

L'exécution de l'exercice 2024 fait apparaître un besoin de financement de 7 864 604,01 €.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire codificatrice M. 49 applicable au 1^{er} janvier 2025,

Considérant que le Compte Financier Unique du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'exercice 2024 laisse apparaître en section d'exploitation un excédent cumulé de 28 175 579,12 €,

Considérant que le Compte Financier Unique du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'exercice 2023 laisse apparaître en section d'investissement un déficit cumulé de 7 198 706,02 €,

Considérant le résultat déficitaire des restes à réaliser de 665 897,99 €,

Considérant qu'il se dégage un besoin de financement de 7 864 604,01 €,

FINANCES

16 – Affectation des résultats de l'année 2024 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT

LE COMITÉ SYNDICAL ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Reporte** en section d'investissement en dépenses au 001 « résultat d'investissement reporté », la somme de 7 198 706,02 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement,
- 2- **Inscrit** en section d'investissement en recettes au compte 1068 « autres réserves », la somme de 7 864 604,01 € correspondant à la couverture du besoin de financement,
- 3- **Reporte** en section d'exploitation en recettes au 002 « résultat d'exploitation reporté », la somme de 20 310 975,11 € correspondant au résultat cumulé de la section d'exploitation,
- 4- **Et donne** tous pouvoirs au Président pour cette affectation de résultats.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 24 mars 2025,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoît JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 04/04/2025

Benoît JIMENEZ,

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 24 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-29

FINANCES

17 – Fixation de la redevance intercommunale d'eaux usées pour le TRANSPORT et le TRAITEMENT d'assainissement - Année 2025

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 18 mars 2025, s'est réuni le lundi 24 mars 2025 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 18 mars 2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (9) : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (28) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Catherine DELPRAT et Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (3) : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (1)

CARPF (1) :

Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz) a donné pouvoir à Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

17 – Fixation de la redevance intercommunale d'eaux usées pour le TRANSPORT et le TRAITEMENT d'assainissement - Année 2025

EXPOSÉ DES MOTIFS

Comme il a été évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 3 février 2025, il est proposé un maintien de la redevance à 1,50 €/m³ d'eau potable facturée.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le document support du Débat d'Orientations Budgétaires du 3 février 2025,

Considérant les besoins de financement à venir à court et moyen terme,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Décide** de maintenir le montant de la redevance intercommunale de transport et de traitement d'assainissement des eaux usées, pour l'année 2025 à 1,50 €/m³ d'eau potable facturée,
- 2- **Prend acte** que cette redevance s'applique à l'ensemble des usagers générant des eaux usées à traiter par la station de dépollution, y compris les personnes physiques et morales ayant mis en place des dispositifs de pompage d'eau,
- 3- **Prend acte** que les recettes sont prévues au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 70, article 70611,
- 4- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette fixation de redevance.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 24 mars 2025,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 04/04/2025

Benoit JIMENEZ,



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 24 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-30

FINANCES

18 – Fixation de la redevance d'eaux usées pour la COLLECTE d'assainissement - Année 2025

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 18 mars 2025, s'est réuni le lundi 24 mars 2025 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 18 mars 2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (9) : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (28) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Catherine DELPRAT et Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (3) : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (1)

CARPF (1) :

Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz) a donné pouvoir à Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

18 – Fixation de la redevance d'eaux usées pour la COLLECTE d'assainissement - Année 2025

EXPOSÉ DES MOTIFS

Comme il a été évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 3 février 2025, il est proposé un maintien de la redevance à 0,75 €/m³ d'eau potable facturée, pour la compétence Collecte d'assainissement des 22 communes de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et des 4 communes de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France (Baillet-en-France, Mareil-en-France, Montsoult et Villaines-sous-Bois).

- Communes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France

ARNOUVILLE	0,75 €	LE PLESSIS-GASSOT	0,75 €
BONNEUIL-EN-FRANCE	0,75 €	LE THILLAY	0,75 €
BOUQUEVAL	0,75 €	LOUVRES	0,75 €
CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES	0,75 €	PUISEUX-EN-FRANCE	0,75 €
ÉCOUEN	0,75 €	ROISSY-EN-FRANCE	0,75 €
ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES	0,75 €	SAINT-WITZ	0,75 €
FONTENAY-EN-PARISIS	0,75 €	SARCELLES	0,75 €
GARGES-LÈS-GONESSE	0,75 €	VAUD'HERLAND	0,75 €
GONESSE	0,75 €	VÉMARS	0,75 €
GOUSSAINVILLE	0,75 €	VILLERON	0,75 €
LE MESNIL-AUBRY	0,75 €	VILLIERS-LE-BEL	0,75 €

- Communes sur le territoire de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France

BAILLET-EN-FRANCE	0,75 €
MAREIL-EN-FRANCE	0,75 €
MONTSOULT	0,75 €
VILLAINES-SOUS-BOIS	0,75 €

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le document support du Débat d'Orientations Budgétaires du 3 février 2025,

Considérant les besoins de financement à venir à court et moyen terme,

FINANCES

18 – Fixation de la redevance d'eaux usées pour la COLLECTE d'assainissement - Année 2025

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Décide** de fixer le montant de la redevance collecte eaux usées assainissement pour les communes pour l'année 2025 de la manière suivante par m³ d'eau potable facturée :

- Communes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France

ARNOUVILLE	0,75 €	LE PLESSIS-GASSOT	0,75 €
BONNEUIL-EN-FRANCE	0,75 €	LE THILLAY	0,75 €
BOUQUEVAL	0,75 €	LOUVRES	0,75 €
CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES	0,75 €	PUISEUX-EN-FRANCE	0,75 €
ÉCOUEN	0,75 €	ROISSY-EN-FRANCE	0,75 €
ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES	0,75 €	SAINT-WITZ	0,75 €
FONTENAY-EN-PARISIS	0,75 €	SARCELLES	0,75 €
GARGES-LÈS-GONESSE	0,75 €	VAUD'HERLAND	0,75 €
GONESSE	0,75 €	VÉMARS	0,75 €
GOUSSAINVILLE	0,75 €	VILLERON	0,75 €
LE MESNIL-AUBRY	0,75 €	VILLIERS-LE-BEL	0,75 €

- Communes sur le territoire de la Communauté de Communes Carnelle|Pays-de-France

BAILLET-EN-FRANCE	0,75 €
MAREIL-EN-FRANCE	0,75 €
MONTSOULT	0,75 €
VILLAINES-SOUS-BOIS	0,75 €

- 2- **Prend acte** que cette redevance s'applique à l'ensemble des usagers générant des eaux usées à collecter, y compris les personnes physiques et morales ayant mis en place des dispositifs de pompage d'eau,
- 3- **Prend acte** que les recettes sont prévues au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 70, article 70611,
- 4- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette fixation de redevance.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 24 mars 2025,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 04/04/2025

Benoit JIMENEZ,



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 24 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-31

FINANCES

**19 – Modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) modifié n° 2017-01
Extension et mise aux normes de la station de dépollution de Bonneuil-en-France**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 18 mars 2025, s'est réuni le lundi 24 mars 2025 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 18 mars 2025
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (9) : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (28) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Catherine DELPRAT et Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCCPF (3) : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (1)

CARPF (1) :
Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz) a donné pouvoir à Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

19 – Modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) modifié n° 2017-01 Extension et mise aux normes de la station de dépollution de Bonneuil-en-France

Vu la délibération n° 2020-19 du 5 février 2020 approuvant la modification de l'Autorisation de Programme n° 2017-01 et de Crédits de Paiement relatifs à l'opération pour les études et la réalisation de l'extension et de la mise aux normes de la station de dépollution,

Vu la délibération n° 2020-104 du 23 novembre approuvant la modification de l'Autorisation de Programme n° 2017-01 et de Crédits de Paiement relatifs à l'opération pour les études et la réalisation de l'extension et de la mise aux normes de la station de dépollution,

Vu la délibération n° 2021-35 du 22 mars 2021 approuvant la modification de l'Autorisation de Programme n° 2017-01 et de Crédits de Paiement relatifs à l'opération pour les études et la réalisation de l'extension et de la mise aux normes de la station de dépollution,

Vu la délibération n° 2022-33 du 28 mars 2022 approuvant la modification de l'Autorisation de Programme n° 2017-01 et de Crédits de Paiement relatifs à l'opération pour les études et la réalisation de l'extension et de la mise aux normes de la station de dépollution,

Vu la délibération n° 2022-101 en date du 05 décembre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier M. 57 du SIAH,

Vu la délibération n° 2023-32 du 27 mars 2023 approuvant la modification de l'Autorisation de Programme n° 2017-01 et de Crédits de Paiement relatifs à l'opération pour les études et la réalisation de l'extension et de la mise aux normes de la station de dépollution,

Vu la délibération n° 2024-31 du 25 mars 2024 approuvant la modification de l'Autorisation de Programme n° 2017-01 et de Crédits de Paiement relatifs à l'opération pour les études et la réalisation de l'extension et de la mise aux normes de la station de dépollution,

Considérant l'opération d'extension de la station de dépollution s'élevant à 223 061 640 €,

Considérant la nécessité de modifier l'Autorisation de Programme et les Crédits de Paiement (AP/CP), eu égard aux réalisations de 2017 à 2024 et à l'état d'avancement du projet,



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 24 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-32

FINANCES

**20 – Modification de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 2024-01
Assainissement eaux usées - Transport sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées
COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 18 mars 2025, s'est réuni le lundi 24 mars 2025 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 18 mars 2025
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (9) : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (28) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Catherine DELPRAT et Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villerson), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (3) : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (1)

CARPF (1) :
Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz) a donné pouvoir à Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

20 – Modification de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 2024-01 Assainissement eaux usées - Transport sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la modification de l'Autorisation de Programme n° 2024-01 et des Crédits de Paiement relatifs aux opérations d'investissement sur la compétence assainissement eaux usées - Transport - Traitement, d'une durée de 5 ans (2024-2028) :

AP/CP N°2024-01 ASSAINISSEMENT EAUX USÉES - TRANSPORT - TRAITEMENT Délibération du 25 mars 2024					
AP d'origine	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
20 711 700 €	7 321 700 €	5 330 000 €	4 830 000 €	3 230 000 €	
Modification de l'AP en 2025	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
20 555 510 €	3 142 781,94 €	6 832 728,06 €	4 450 000,00 €	3 130 000,00 €	3 000 000,00 €

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 24 mars 2025,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 04/04/2025

Benoit JIMENEZ,



Le Président du SIAH Croit et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croit et Petit Rosne.

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 24 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-33

FINANCES

**21 – Modification de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 2024-02 -
Assainissement eaux usées - Collecte sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées
COLLECTE - TRANSPORT – TRAITEMENT**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 18 mars 2025, s'est réuni le lundi 24 mars 2025 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 18 mars 2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (9) : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (28) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Catherine DELPRAT et Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisieux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (3) : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (1)

CARPF (1) :

Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz) a donné pouvoir à Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

21 – Modification de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 2024-02 - Assainissement eaux usées - Collecte sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT – TRAITEMENT

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la modification de l'Autorisation de Programme n° 2024-02 et des Crédits de Paiement relatifs aux opérations d'investissement sur la compétence assainissement eaux usées - Collecte, d'une durée de 5 ans (2024-2028) :

AP/CP N°2024-02 ASSAINISSEMENT EAUX USÉES - COLLECTE					
Délibération du 25 mars 2024					
AP d'origine	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
43 201 500 €	10 201 500 €	11 000 000 €	11 000 000 €	11 000 000 €	
Modification de l'AP en 2025	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
51 647 552 €	4 336 857,47 €	14 310 694,53 €	11 000 000 €	11 000 000 €	11 000 000 €

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 24 mars 2025,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 04/04/2025

Benoit JIMENEZ,



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 24 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-34

FINANCES

22 – Adoption du budget de l'année 2025 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 18 mars 2025, s'est réuni le lundi 24 mars 2025 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 18 mars 2025
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (9) : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (28) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Catherine DELPRAT et Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTTO et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villerson), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (3) : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (1)

CARPF (1) :
Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz) a donné pouvoir à Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

22 – Adoption du budget de l'année 2025 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Adopte** par chapitre pour les sections d'exploitation et d'investissement, le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées - Collecte - Transport de l'exercice 2025 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section d'exploitation :

Recettes..... 50 995 000 €
Dépenses..... 50 995 000 €

En section d'investissement :

Recettes..... 50 528 400 €
Dépenses..... 50 528 400 €

- 2- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette adoption de budget.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 24 mars 2025,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Jean-Michel DUBOIS
✓ Certificat de 57 pixels

Signé électroniquement le 04/04/2025

Benoit JIMENEZ,

**Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.**



Le Président du SIAH Croûlt et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croûlt et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 24 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-35

FINANCES

23 – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2024 portant sur le budget annexe relatif au SAGE Croult-Engbien-Vieille Mer

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 18 mars 2025, s'est réuni le lundi 24 mars 2025 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 18 mars 2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (9) : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (28) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Catherine DELPRAT et Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (3) : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (1)

CARPF (1) :

Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz) a donné pouvoir à Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

23 – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2024 portant sur le budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, APRÈS QUE LE PRÉSIDENT A QUITTÉ LA SÉANCE ET SOUS LA PRÉSIDENTE DE CLAUDE TIBI, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Adopte** le Compte Financier Unique du budget annexe SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer de l'exercice 2024, et arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	290 741,60 €	162 511,31 €	453 252,91 €
Dépenses	235 078,97 €	177 639,27 €	412 718,24 €
Résultat de l'exercice	55 662,63 €	-15 127,96 €	40 534,67 €
Résultat antérieur	8 586,18 €	124 412,73 €	132 998,91 €
Résultat total	64 248,81 €	109 284,77 €	173 533,58 €

- 2- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce Compte Financier Unique.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 24 mars 2025,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Jean-Michel DUBOIS
✓ certifié par l'usage

Signé électroniquement le 04/04/2025

Benoit JIMENEZ,

**Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.**



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 24 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-36

FINANCES

24 – Affectation des résultats de l'année 2024 portant sur le budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 18 mars 2025, s'est réuni le lundi 24 mars 2025 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 18 mars 2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (9) : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (28) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Catherine DELPRAT et Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (3) : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (1)

CARPF (1) :

Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz) a donné pouvoir à Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

24 – Affectation des résultats de l'année 2024 portant sur le budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Reporte** en section d'investissement en recettes au 001 « résultat d'investissement reporté », la somme de 109 284,77 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement,
- 2- **Reporte** en section de fonctionnement en recettes au 002 « résultat de fonctionnement reporté », la somme de 64 248,81 € correspondant au solde de la section de fonctionnement,
- 3- **Et donne** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente affectation.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 24 mars 2025,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Jean-Michel DUBOIS
✓ Certified by iSign

Signé électroniquement le 04/04/2025

Benoit JIMENEZ,

**Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.**



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 24 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-37

FINANCES

25 – Adoption du budget de l'année 2025 portant sur le budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 18 mars 2025, s'est réuni le lundi 24 mars 2025 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 18 mars 2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (9) : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (28) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Catherine DELPRAT et Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisieux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (3) : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (1)

CARPF (1) :

Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz) a donné pouvoir à Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

25 – Adoption du budget de l'année 2025 portant sur le budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Adopte** par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, le budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer de l'exercice est équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :

Recettes..... 415 490 €

Dépenses..... 415 490 €

En section d'investissement :

Recettes..... 581 780 €

Dépenses.....581 780 €

- 2- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette adoption du budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer 2025.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 24 mars 2025,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Jean-Michel DUBOIS

✓ Certified by  signature

Signé électroniquement le 04/04/2025

Benoit JIMENEZ,

**Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.**



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 24 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-38

ASSAINISSEMENT

26 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux pour la valorisation écologique et paysagère du Croult dans la traversée de Gonesse - Phase n° 1 (Opération n° 518)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 18 mars 2025, s'est réuni le lundi 24 mars 2025 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 18 mars 2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (9) : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (28) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Catherine DELPRAT et Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (3) : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (1)

CARPF (1) :

Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz) a donné pouvoir à Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

ASSAINISSEMENT

26 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux pour la valorisation écologique et paysagère du Croult dans la traversée de Gonesse - Phase n° 1 (Opération n° 518)

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Pierre LECHAPTOIS,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-1,

Considérant que les estimations des travaux de la phase 1 pour l'aménagement hydro-écologique du Croult sur le territoire de la commune de Gonesse (Opération n° 518) sont de 1 450 000 € HT pour le marché 1.1, 1 320 000 € HT pour le marché 1.2, 890 000 € HT pour le marché 1.3 et 800 000 € HT pour le marché 1.4,

Considérant la nécessité de lancer pour chaque marché de travaux, une procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Autorise** le Président pour chaque marché de travaux, à lancer une procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert et à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant travaux de phase 1 pour l'aménagement hydro-écologique du Croult sur le territoire de la commune de Gonesse (Opération n° 518),
- 2- **Prend acte** que les enveloppes budgétaires sont de 1 450 000 € HT pour le marché 1.1, 1 320 000 € HT pour le marché 1.2, 890 000 € HT pour le marché 1.3 et 800 000 € HT pour le marché 1.4,
- 3- **Prend acte** que les travaux sont prévus au budget principal relatif à la compétence GEMAPI, chapitre 23, article 2315,
- 4- **Et autorise** le Président, pour chaque marché de travaux, à signer tout acte relatif à la procédure de lancement et à l'attribution de ce marché.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 24 mars 2025,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Jean-Michel DUBOIS

✓ Certified by iSign

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 04/04/2025

Benoit JIMENEZ,

**Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.**



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 24 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-39

ASSAINISSEMENT

27 – Signature de la convention n° 2025-01-01 relative à l'entretien des bassins secs de la Haie Jabeline à Saint-Witz

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 18 mars 2025, s'est réuni le lundi 24 mars 2025 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 18 mars 2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (9) : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (28) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Catherine DELPRAT et Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCCPF (3) : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (1)

CARPF (1) :

Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz) a donné pouvoir à Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

ASSAINISSEMENT

27 – Signature de la convention n° 2025-01-01 relative à l'entretien des bassins secs de la Haie Jabeline à Saint-Witz

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve**, lors de sa réunion du 24 mars 2025, la signature de la convention n° 2025-01-01 relative à l'entretien des bassins secs de « La Haie Jabeline » à Saint-Witz,
- 2- **Prend acte** que cette convention est consentie à titre gracieux,
- 3- **Et autorise** le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette convention.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 24 mars 2025,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 04/04/2025

Jean-Michel DUBOIS
✓ certifié par le service

Benoit JIMENEZ,

**Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.**



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 24 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-40

ASSAINISSEMENT

28 – Signature de l'avenant n° 1 à la convention n° 2024-09-33 relative à l'épandage des boues issues du curage du bassin de rétention des eaux pluviales « Fosses aux Boucs » sur la commune de Saint-Witz (Opération n° 488D)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 18 mars 2025, s'est réuni le lundi 24 mars 2025 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 18 mars 2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (9) : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (28) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Catherine DELPRAT et Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (3) : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (1)

CARPF (1) :

Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz) a donné pouvoir à Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

ASSAINISSEMENT

28 – Signature de l'avenant n° 1 à la convention n° 2024-09-33 relative à l'épandage des boues issues du curage du bassin de rétention des eaux pluviales « Fosses aux Boues » sur la commune de Saint-Witz (Opération n° 488D)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve**, lors de sa réunion du 24 mars 2025, l'avenant n° 1 à la convention n° 2024-09-33 relative à l'épandage des boues issues du curage du bassin de rétention des eaux pluviales « Fosse-aux-Boues » sur la commune de Saint-Witz (Opération n° 488D) avec Madame BERSON-GEANT,
- 2- **Prend acte** que les dépenses sont inscrites au budget principal eaux pluviales, chapitre 23, article 2315,
- 3- **Et autorise** le Président à signer l'avenant, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 24 mars 2025,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 04/04/2025

Jean-Michel DUBOIS
✓ Contre la / signature

Benoit JIMENEZ,

**Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.**



Le Président du SIAH Coult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Coult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 24 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-42

ASSAINISSEMENT

30 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux d'aménagement hydro-écologique du Petit Rosne et du ru de la Marlière à Sarcelles (Opération n° 515A)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 18 mars 2025, s'est réuni le lundi 24 mars 2025 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 18 mars 2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (9) : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (28) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Catherine DELPRAT et Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (3) : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (1)

CARPF (1) :

Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz) a donné pouvoir à Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

ASSAINISSEMENT

30 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux d'aménagement hydro-écologique du Petit Rosne et du ru de la Marlière à Sarcelles (Opération n° 515A)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Autorise**, lors de sa réunion du 24 mars 2025, le Président à lancer la procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert et à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les travaux d'aménagement hydro-écologique du Petit Rosne et du ru de la Marlière sur la commune de Sarcelles (Opération n° 515A),
- 2- **Prend acte** que l'enveloppe budgétaire estimée pour les travaux est de 1 840 000 € HT en tranche ferme et 660 000 € HT en tranches optionnelles,
- 3- **Prend acte** que les travaux sont prévus au budget principal relatif à la compétence GÉMAPI, chapitre 23, article 2315,
- 4- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à la procédure de lancement et à l'attribution de ce marché.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 24 mars 2025,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Jean-Michel DUBOIS

✓ Certified by  page 1/2

Signé électroniquement le 04/04/2025

Benoit JIMENEZ,

**Président du Syndicat,
Maire de GARGÈS-LÈS-GONESSE.**



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 24 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-43

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

31 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public d'assistance et de maintenance du système informatique et des télécommunications du SIAH (Marché n° 10-25-02)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 18 mars 2025, s'est réuni le lundi 24 mars 2025 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 18 mars 2025
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (9) : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (28) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Catherine DELPRAT et Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (3) : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (1)

CARPF (1) :
Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz) a donné pouvoir à Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

31 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public d'assistance et de maintenance du système informatique et des télécommunications du SIAH (Marché n° 10-25-02)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Autorise**, lors de sa réunion du 24 mars 2025, le Président à lancer la procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert et à signer chaque marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les prestations liées au marché n° 10-25-02,
- 2- **Prend acte** que le montant maximum des prestations pour l'ensemble des lots est de 353 980 € HT sur la durée globale des contrats, reconductions comprises,
- 3- **Prend acte** que les crédits sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 011, article 6156 et 2051,
- 4- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à chaque marché public.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 24 mars 2025,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Jean-Michel DUBOIS

✓ Certified by  yousign

Signé électroniquement le 04/04/2025

Benoit JIMENEZ,

**Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.**



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 24 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-44

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

32 – Bilan des acquisitions et des cessions foncières réalisées par le SIAH - Année 2024

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 18 mars 2025, s'est réuni le lundi 24 mars 2025 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 18 mars 2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (9) : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (28) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Catherine DELPRAT et Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (3) : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (1)

CARPF (1) :

Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz) a donné pouvoir à Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

32 – Bilan des acquisitions et des cessions foncières réalisées par le SIAH - Année 2024

ÉTAT DES CESSIONS 2024 :

Commune	Situation du bien	Référence cadastrale contenance	Acheteur	Prix	Date de transfert
PUISEUX-EN-FRANCE	Le Bois du Temple	ZE n°80 – 563m ²	GRAND PARIS AMENAGEMENT (<i>expropriation</i>)	8 454,00 €	17/06/2024
LOUVRES	La Petite Solle	ZA n°145 – 78m ² ZA n°146 – 51m ² ZA n°148 – 313m ² E n°906 – 283m ² E n°907 – 446m ² E n°908 – 597m ² E n°909 – 371m ² E n°910 – 229m ² E n°911 – 113m ² E n°912 – 1 420m ² E n°913 – 560m ² E n°914 – 573m ² E n°915 – 178m ²	GRAND PARIS AMENAGEMENT (<i>expropriation</i>)	21 252,00 €	17/06/2024
LOUVRES	La Petite Solle	ZA n°141 – 130m ²	GRAND PARIS AMENAGEMENT (<i>expropriation</i>)	1 952,00 €	17/06/2024

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-37,

Considérant que cet article prévoit que le bilan des acquisitions et des cessions opérées fasse l'objet d'un vote de l'organe délibérant,

Considérant la réalisation de l'ensemble de ces acquisitions et des cessions à un prix basé sur les estimations du Service France Domaine,

Vu l'état récapitulatif des transactions immobilières signées en 2024,



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 24 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-45

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

33 – Signature de la convention n° 2024-11-52 - Mise à disposition d'électricité et d'eau potable sur le site de la station de dépollution de Bonneuil-en-France pour les besoins du chantier de récupération des calories des eaux traitées pour le réseau de chaleur urbain de la ville de Garges-lès-Gonesse

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 18 mars 2025, s'est réuni le lundi 24 mars 2025 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 18 mars 2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (9) : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (28) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Catherine DELPRAT et Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villerson), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (3) : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (1)

CARPF (1) :

Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz) a donné pouvoir à Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

33 – Signature de la convention n° 2024-11-52 - Mise à disposition d'électricité et d'eau potable sur le site de la station de dépollution de Bonneuil-en-France pour les besoins du chantier de récupération des calories des eaux traitées pour le réseau de chaleur urbain de la ville de Garges-lès-Gonesse

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve**, lors de sa réunion du 24 mars 2025, la signature de la convention n° 2024-11-52 relative à la mise à disposition d'électricité et d'eau potable sur le site de la station de dépollution de Bonneuil-en-France pour les besoins du chantier de récupération des calories des eaux traitées pour le réseau de chaleur urbain de la ville de Garges-lès-Gonesse,
- 2- **Prend acte** que les crédits sont prévus au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 70, article 70878 : remboursement frais par des tiers,
- 3- **Et autorise** le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette convention.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 24 mars 2025,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Jean-Michel DUBOIS

✓ Certified by MySignapp

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 04/04/2025

Benoit JIMENEZ,

**Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.**



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 24 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-46

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

34 – Signature de la convention n° 2025-02-06 relative à la reprise des enrobés rue de Paris sur la commune de Louvres (Opération n° LOUV145)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 18 mars 2025, s'est réuni le lundi 24 mars 2025 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 18 mars 2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (9) : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHATPOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (28) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Catherine DELPRAT et Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (3) : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (1)

CARPF (1) :

Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz) a donné pouvoir à Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

34 – Signature de la convention n° 2025-02-06 relative à la reprise des enrobés rue de Paris sur la commune de Louvres (Opération n° LOUV145)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve**, lors de sa réunion du 24 mars 2025, la signature de la convention n° 2025-02-06 relative à la reprise des enrobés, rue de Paris sur la commune de Louvres avec le Département du Val d'Oise,
- 2- **Prend acte** que les recettes sont prévues au budget eaux usées, chapitre 74, article 747 et les dépenses sont prévues au budget eaux usées chapitre 011, article 61523,
- 3- **Et autorise** le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette convention.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 24 mars 2025,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Jean-Michel DUBOIS

✓ Certified by /5/ realign

Signé électroniquement le 04/04/2025

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 24 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-47

SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER

35 – Demande de subvention pour le financement du poste d'animateur du SAGE Croult-Enghien-Vieille mer et des frais de fonctionnement afférents

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 18 mars 2025, s'est réuni le lundi 24 mars 2025 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 18 mars 2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (9) : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (28) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Catherine DELPRAT et Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (3) : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (1)

CARPF (1) :

Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz) a donné pouvoir à Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

SAGE CROULT-ENGHIEU-VIEILLE MER

35 – Demande de subvention pour le financement du poste d'animateur du SAGE Croult-Enghien-Vieille mer et des frais de fonctionnement afférents

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'animation du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer est assurée depuis janvier 2012 par une chargée de mission qui assure, entre autres, la coordination des travaux de la Commission Locale de l'Eau (CLE), le suivi technique, administratif et financier des études, la rédaction des avis de la CLE sur les projets de territoire, l'organisation des commissions techniques et les actions de communication destinées à faire connaître le SAGE.

Les charges salariales, ainsi que les dépenses de fonctionnement réelles nécessaires au bon déroulement de cette mission s'élèvent à environ 70 000 euros TTC par an. Ces dépenses sont directement imputées sur un budget dédié au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer.

Le financement de l'animation du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer est assuré, d'une part par les participations financières du SIAH, du SIARE et du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, et, d'autre part, par une aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 80 %.

Chaque année, une nouvelle demande de subvention est déposée auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Les crédits seront prévus au budget SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer en 2025.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Nicole BERGERAT,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le XII^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

Considérant la nécessité de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en vue du financement du poste d'animation du SAGE Croult Enghien Vieille Mer et des frais de fonctionnement afférents,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Autorise** le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en vue du financement du poste d'animation du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer et des frais de fonctionnement afférents,
- 2- **Prend acte** que les crédits seront prévus au budget 2025 du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer,
- 3- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette subvention.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 24 mars 2025,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 04/04/2025

Jean-Michel DUBOIS

✓ Contrôlé le 17/04/2025

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 24 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-48

SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER

36 – Demande de subvention pour le financement du poste d'animateur contrat eau et climat rattaché au SAGE Croult-Enghien-Vieille mer et des frais de fonctionnement afférents

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 18 mars 2025, s'est réuni le lundi 24 mars 2025 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 18 mars 2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (9) : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (28) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Catherine DELPRAT et Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (3) : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (1)

CARPF (1) :

Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz) a donné pouvoir à Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

SAGE CROULT-ENGHIEU-VIEILLE MER

36 – Demande de subvention pour le financement du poste d'animateur contrat eau et climat rattaché au SAGE Croult-Enghien-Vieille mer et des frais de fonctionnement afférents

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer a été adopté le 28 janvier 2020. La mise en œuvre du SAGE nécessite un renforcement de la cellule d'animation afin d'assurer, entre autres, les missions d'élaboration d'un « Contrat Eau et Climat » (CTEC) à l'échelle du territoire du SAGE et du suivi des actions inscrites, la mise en place d'actions de sensibilisation.

Les charges salariales, ainsi que les dépenses de fonctionnement réelles nécessaires au bon déroulement de cette mission s'élèvent à environ 55 000 euros TTC par an. Ces dépenses sont directement imputées sur un budget dédié au SAGE.

Le financement de l'animation du CTEC est assuré, d'une part, à hauteur de 50 %, par les participations financières du SIAH, du SIARE et du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, et, d'autre part, par une aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 50 %.

Il est nécessaire de déposer une nouvelle demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Les crédits seront prévus au budget SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer en 2025.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Nicole BERGERAT,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le XII^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

Considérant la nécessité de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en vue du financement d'un animateur « Contrat Eau et Climat » rattaché au SAGE Croult Enghien Vieille Mer et des frais de fonctionnement afférents,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Autorise** le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en vue du financement d'un animateur « Contrat Eau et Climat » rattaché au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer et des frais de fonctionnement afférents,
- 2- **Prend acte** que les crédits seront prévus au budget 2025 du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer,
- 3- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette subvention.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 24 mars 2025,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Jean-Michel DUBOIS

✓ Coordonnées de l'animateur

Signé électroniquement le 04/04/2025

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,

Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, et la soumet au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.





COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 24 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-49

SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER

37 – Demande de subvention pour le financement d'un animateur pluvial rattaché au SAGE Croult-Enghien-Vieille mer et des frais de fonctionnement afférents

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 18 mars 2025, s'est réuni le lundi 24 mars 2025 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 18 mars 2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (9) : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (28) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Catherine DELPRAT et Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisieux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (3) : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (1)

CARPF (1) :

Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz) a donné pouvoir à Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER

37 – Demande de subvention pour le financement d'un animateur pluvial rattaché au SAGE Croult-Engchien-Vieille mer et des frais de fonctionnement afférents

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'intégration de solutions de gestion à la source des eaux pluviales est devenue une nécessité technique et économique pour répondre aux enjeux d'amélioration des systèmes d'assainissement dans un contexte d'urbanisation croissante, d'adaptation au changement climatique et d'érosion de la biodiversité. La gestion des eaux pluviales à la source sans rejet au réseau constitue un axe stratégique du SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer adopté le 28 janvier 2020.

La mise en œuvre du SAGE nécessite un renforcement de la cellule d'animation afin d'assurer, entre autres, les missions relatives à l'accompagnement des collectivités, bailleurs, aménageurs et entreprises en faveur du développement des solutions de désimperméabilisation et de gestion à la source des eaux de pluie ambitieuses dans les projets d'aménagement urbain à l'échelle du territoire du SAGE.

Cette animation pluviale est par ailleurs inscrite dans le contrat Eau et Climat Croult-Engchien-Vieille Mer 2023-2025. Les charges salariales, ainsi que les dépenses de fonctionnement réelles nécessaires au bon déroulement de cette mission s'élèvent à environ 45 000 euros TTC par an. Ces dépenses sont directement imputées sur un budget dédié au SAGE.

Le financement de l'animation pluvial est assuré, d'une part, à hauteur de 50 %, par les participations financières du SIAH, du SIARE et du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, et, d'autre part, par une aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 50 %.

Il est nécessaire de déposer une nouvelle demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Les crédits seront prévus au budget SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer en 2025.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Nicole BERGERAT,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer adopté le 28 janvier 2020,

Vu le Contrat Eau et Climat Croult-Engchien-Vieille Mer signé le 21 septembre 2023,

Vu le XII^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

Considérant la nécessité de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en vue du financement d'un animateur pluvial rattaché au SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer et des frais de fonctionnement afférents,

SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER

37 – Demande de subvention pour le financement d'un animateur pluvial rattaché au SAGE Croult-Engchien-Vieille mer et des frais de fonctionnement afférents

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Autorise** le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en vue du financement d'un animateur pluvial rattaché au SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer et des frais de fonctionnement afférents,
- 2- **Prend acte** que les crédits seront prévus au budget 2025 du SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer,
- 3- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette subvention.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 24 mars 2025,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 04/04/2025

Jean-Michel DUBOIS

✓ Certifié par l'application

Benoit JIMENEZ,



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération prise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 24 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-50

RESSOURCES HUMAINES

38 – Plan de formation - Année 2025

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 18 mars 2025, s'est réuni le lundi 24 mars 2025 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 18 mars 2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (9) : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (28) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Catherine DELPRAT et Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (3) : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (1)

CARPF (1) :

Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz) a donné pouvoir à Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

RESSOURCES HUMAINES

38 – Plan de formation - Année 2025

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article L. 423-3 du Code général de la fonction publique impose aux collectivités territoriales la présentation du plan de formation à l'assemblée délibérante.

Un plan de formation est un document qui prévoit sur une période annuelle ou pluriannuelle les objectifs et les moyens de formation qui doivent permettre de valoriser les compétences et le développement de la structure.

Dans la réflexion qu'il impose, le plan de formation permet :

- ✓ D'anticiper le développement de la structure ;
- ✓ D'améliorer ses compétences et son efficacité par le biais des agents formés ;
- ✓ D'encadrer, d'évaluer les actions de formation.

Le plan de formation présenté à l'assemblée comporte une partie sur le bilan des formations réalisées en 2024 et sur les objectifs de formation pour l'année 2025 comprenant un recensement des besoins de formation et le nombre d'agents concernés.

Le plan de formation compte trois objectifs :

- Aider les agents contractuels et titulaires à réussir les concours de la fonction publique territoriale ;
- Sensibiliser à l'hygiène et la sécurité ;
- Favoriser l'acquisition et l'optimisation des compétences.

Les besoins de formation ont été recensés au sein de chaque service lors des entretiens professionnels de fin d'année.

L'ensemble de ces formations sont soumises à l'examen et à l'approbation de l'autorité territoriale.

Il est à noter que le Comité Social Territorial a donné un avis favorable, à l'unanimité et sans réserve, sur le plan de formation 2025.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le projet de plan de formation annexé à la présente délibération,

Vu l'avis favorable à l'unanimité et sans réserve du Comité Social Territorial, en date du 10 mars 2025,

RESSOURCES HUMAINES

38 – Plan de formation - Année 2025

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** le plan de formation pour l'année 2025 tel que présenté et annexé à la délibération,
- 2- **Prend acte** que les crédits sont prévus au budget eaux pluviales GÉMAPI, chapitre 011, article 6184,
- 3- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à ce plan de formation.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 24 mars 2025,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 04/04/2025

Jean-Michel DUBOIS
✓ Certified by MySignage

Benoit JIMENEZ,



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne. **Président du Syndicat,**

Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 24 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-51

RESSOURCES HUMAINES

39 – Aménagement du temps de travail

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 18 mars 2025, s'est réuni le lundi 24 mars 2025 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 18 mars 2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (9) : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (28) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Catherine DELPRAT et Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (3) : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (1)

CARPF (1) :

Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz) a donné pouvoir à Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

RESSOURCES HUMAINES

39 – Aménagement du temps de travail

EXPOSÉ DES MOTIFS

La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du Comité Social Territorial.

Le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année et la durée annuelle de travail est fixée à 1 600 heures plus 7 heures pour la journée de solidarité, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies.

Le SIAH a délibéré le 17 octobre 2001 sur la durée hebdomadaire du travail, suivi par un protocole d'accord fixant un cycle horaire pour les agents de catégories B et C, et un cycle forfaitaire pour les agents de catégorie A.

L'évolution de la jurisprudence, notamment sur le cycle forfaitaire nous amène aujourd'hui à revoir l'aménagement du temps de travail.

Compte tenu de l'organisation des services et de l'activité du SIAH, il est proposé de mettre l'ensemble du personnel sur un cycle horaire de 39 heures 10 minutes par semaine ou 7 heures 50 minutes par jour. Compte tenu de cette durée hebdomadaire, les agents bénéficieront de jours de Réduction du Temps de Travail (RTT).

Les conditions d'aménagement du temps de travail sont définies dans le protocole annexé à la présente délibération, qui a reçu un avis favorable du Comité Social Territorial, lors de la séance du 10 mars 2025.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction, publique, notamment son article 47,

Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le Décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État,

Vu le Décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu le protocole d'aménagement du temps de travail ayant reçu un avis favorable du Comité Social Territorial en date du 10 mars 2025,

Considérant la nécessité de mettre en place un aménagement du temps de travail pour assurer l'activité et les missions du SIAH,

RESSOURCES HUMAINES

39 – Aménagement du temps de travail

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Décide** d'adopter le protocole d'aménagement du temps de travail en annexe,
- 2- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à l'aménagement du temps de travail.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 24 mars 2025,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 04/04/2025

Jean-Michel DUBOIS

✓ Carrousel / 17 pages

Benoit JIMENEZ,

**Président du Syndicat
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.**

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 24 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-52

RESSOURCES HUMAINES

40 – Mise à jour du tableau des effectifs

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 18 mars 2025, s'est réuni le lundi 24 mars 2025 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 18 mars 2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (9) : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (28) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Catherine DELPRAT et Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (3) : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (1)

CARPF (1) :

Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz) a donné pouvoir à Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

RESSOURCES HUMAINES

40 – Mise à jour du tableau des effectifs

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément au Code de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer les effectifs des emplois à temps complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de permettre la mise à jour du tableau dès qu'intervient un changement dans les effectifs.

Le tableau des effectifs ci-après fait état de la situation au 10 mars 2025, avec le recrutement de deux adjoints techniques territoriaux, agents en charge de la surveillance du patrimoine rivières et réseaux et d'une adjointe administrative territoriale, agente en charge de l'administration générale.

Grade	Cat.	Postes ouverts	Postes ouverts sur plusieurs grades	Titulaires Stagiaires	Contractuels	Postes non pourvus
Emplois de Direction						
Directeur Général	A	1		1		
Directeur Général Adjoint	A	2		1	1	
Total emplois de direction		3		2	1	0

Grade	Cat.	Postes ouverts	Postes ouverts sur plusieurs grades	Titulaires stagiaires	Contractuels	Postes non pourvus
Filière Administrative						
Attaché Hors Classe	A	1	0	1	0	0
Attaché principal	A	0		0	0	
Attaché	A	3		2	1	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	2	1	0	2
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1		0	1	
Rédacteur	B	3		2	1	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	2	1	0	2
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	4		4	0	
Adjoint administratif	C	5		3	2	
Total filière administrative		19	4	14	5	4

RESSOURCES HUMAINES

40 – Mise à jour du tableau des effectifs

Grade	Cat.	Postes ouverts	Postes ouverts sur plusieurs grades	Titulaires stagiaires	Contractuels	Postes non pourvus
Filière Technique						
Ingénieur en chef de classe normale	A +	1		1	0	
Ingénieur hors classe	A	1		1	0	
Ingénieur principal	A	2	2	2	0	2
Ingénieur	A	13		5	8	
Technicien Principal de 1ère classe	B	3	4	3	0	4
Technicien Principal de 2ème classe	B	10		4	6	
Technicien	B	3		1	2	
Agent principal de maîtrise	C	0	1	0	0	1
Agent de maîtrise	C	1		1	0	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	0	1	0	0	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	2		2	0	
Adjoint technique	C	10		8	2	
Total filière technique		46	8	28	18	8

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 313-1,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs pour tenir compte de la modification intervenue dans la structure de son personnel,

RESSOURCES HUMAINES

40 – Mise à jour du tableau des effectifs

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** le tableau des effectifs en vigueur au 24 mars 2025,
- 2- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs au tableau des effectifs.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 24 mars 2025,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 04/04/2025

Jean-Michel DUBOIS

✓ Certified by SIAH

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,

Maire de GARGES-LÈS-GONESSE



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, soumise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU SIAH CROULT ET PETIT ROSNE

LUNDI 24 MARS 2025

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 18 mars 2025, s'est réuni le lundi 24 mars 2025 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 18 mars 2025
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (9) : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (28) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Catherine DELPRAT et Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (3) : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (1)

CARPF (1) :

Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz) a donné pouvoir à Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

Point	Délibération n°	Objet de la délibération	Vote	Rapporteur(e)
ADMINISTRATION GENERALE				
1	2025-13	Nomination du secrétaire de séance	Unanimité	Benoit JIMENEZ
2	2025-14	Approbation du procès-verbal du comité syndical du 03 février 2025	Unanimité	

Point	Délibération n°	Objet de la délibération	Vote	Rapporteur(e)
FINANCES				
3	2025-15	Élection d'un(e) Président(e) pour procéder au vote du Compte Financier Unique du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GEMAPI, du Compte Financier Unique du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées et du Compte Financier Unique relatif au budget du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer	Unanimité	Benoit JIMENEZ
4	2025-16	Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2024 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GEMAPI	Unanimité	Claude TIBI
5	2025-17	Affectation des résultats de l'année 2024 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GEMAPI	Unanimité	

Point	Délibération n°	Objet de la délibération	Vote	Rapporteur(e)
6	2025-18	Fixation de la fiscalité additionnelle pour l'exercice de la compétence TRANSPORT assainissement eaux pluviales de l'année 2025	Unanimité	Claude TIBI
7	2025-19	Fixation de la fiscalité additionnelle pour l'exercice de la compétence COLLECTE assainissement eaux pluviales de l'année 2025	Unanimité	
8	2025-20	Fixation des contributions pour l'exercice de la compétence TRANSPORT assainissement eaux pluviales de l'année 2025	Unanimité	
9	2025-21	Fixation de la contribution pour l'exercice de la compétence COLLECTE assainissement eaux pluviales de l'année 2025	Unanimité	
10	2025-22	Fixation des contributions pour l'exercice de la compétence GEMAPI assainissement eaux pluviales de l'année 2025	Unanimité	
11	2025-23	Modification de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 2024-01 - eaux pluviales transport sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GEMAPI	Unanimité	
12	2025-24	Modification de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 2024-02 - GEMAPI sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GEMAPI	Unanimité	
13	2025-25	Modification de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 2024-03 - eaux pluviales Collecte sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GEMAPI	Unanimité	
14	2025-26	Adoption du budget primitif de l'année 2025 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GEMAPI	Unanimité	

Point	Délibération n°	Objet de la délibération	Vote	Rapporteur(e)
15	2025-27	Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2024 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT	Unanimité	Claude TIBI
16	2025-28	Affectation des résultats de l'année 2024 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT	Unanimité	
17	2025-29	Fixation de la redevance intercommunale d'eaux usées pour le TRANSPORT et le TRAITEMENT d'assainissement - Année 2025	Unanimité	
18	2025-30	Fixation de la redevance d'eaux usées pour la COLLECTE d'assainissement - Année 2025	Unanimité	
19	2025-31	Modification de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) modifié n° 2017-01 - Extension et mise aux normes de la station de dépollution de Bonneuil-en-France	Unanimité	
20	2025-32	Modification de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 2024-01 - Assainissement eaux usées - Transport sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT	Unanimité	
21	2025-33	Modification de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 2024-02 - Assainissement eaux usées - Collecte sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT	Unanimité	
22	2025-34	Adoption du budget de l'année 2025 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT	Unanimité	
23	2025-35	Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2024 portant sur le budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer	Unanimité	

Point	Délibération n°	Objet de la délibération	Vote	Rapporteur(e)
24	2025-36	Affectation des résultats de l'année 2024 portant sur le budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer	Unanimité	Claude TIBI
25	2025-37	Adoption du budget de l'année 2025 portant sur le budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer	Unanimité	

Point	Délibération n°	Objet de la délibération	Vote	Rapporteur(e)
ASSAINISSEMENT				
26	2025-38	Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux pour la valorisation écologique et paysagère du Croult dans la traversée de Gonesse - Phase n° 1 (Opération n° 518)	Unanimité	
27	2025-39	Signature de la convention n° 2025-01-01 relative à l'entretien des bassins secs de la Haie Jabeline à Saint-Witz	Unanimité	Jean-Pierre LECHAPTOIS
28	2025-40	Signature de l'avenant n° 1 à la convention n° 2024-09-33 relative à l'épandage des boues issues du curage du bassin de rétention des eaux pluviales « Fosses aux Boucs » sur la commune de Saint-Witz (Opération n° 488D)	Unanimité	
29	2025-41	Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux pour le terrassement, le transport et le traitement des terres composant la butte de la station de Bonneuil-en-France en vue de la renaturation de la Morée (Opération n° 505B)	Unanimité	Maurice MAQUIN
30	2025-42	Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux d'aménagement hydro-écologique du Petit Rosne et du ru de la Marlière à Sarcelles (Opération n° 515A)	Unanimité	

Point	Délibération n°	Objet de la délibération	Vote	Rapporteur(e)
PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES				
31	2025-43	Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public d'assistance et de maintenance du système informatique et des télécommunications du SIAH (Marché n° 10-25-02)	Unanimité	Cathy CAUCHIE
32	2025-44	Bilan des acquisitions et des cessions foncières réalisées par le SIAH - Année 2024	Unanimité	
33	2025-45	Signature de la convention n° 2024-11-52 - Mise à disposition d'électricité et d'eau potable sur le site de la station de dépollution de Bonneuil-en-France pour les besoins du chantier de récupération des calories des eaux traitées pour le réseau de chaleur urbain de la ville de Garges-lès-Gonesse	Unanimité	Tony FIDAN
34	2025-46	Signature de la convention n° 2025-02-06 relative à la reprise des enrobés rue de Paris sur la commune de Louvres (Opération n° LOUV145)	Unanimité	

Point	Délibération n°	Objet de la délibération	Vote	Rapporteur(e)
SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER				
35	2025-47	Demande de subvention pour le financement du poste d'animateur du SAGE Croult-Enghien-Vieille mer et des frais de fonctionnement afférents	Unanimité	Nicole BERGERAT
36	2025-48	Demande de subvention pour le financement du poste d'animateur contrat eau et climat rattaché au SAGE Croult-Enghien-Vieille mer et des frais de fonctionnement afférents	Unanimité	

Point	Délibération n°	Objet de la délibération	Vote	Rapporteur(e)
37	2025-49	Demande de subvention pour le financement d'un animateur pluvial rattaché au SAGE Croult-Engchien-Vieille mer et des frais de fonctionnement afférents	Unanimité	Nicole BERGERAT
RESSOURCES HUMAINES				
38	2025-50	Plan de formation - Année 2025	Unanimité	Benoit JIMENEZ
39	2025-51	Aménagement du temps de travail	Unanimité	
40	2025-52	Mise à jour du tableau des effectifs	Unanimité	

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 24 mars 2025,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Jean-Michel DUBOIS
Secrétaire de séance

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 31/03/2025

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente liste, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente liste peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE ET BREVE
APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNÉE 2024 –
BUDGET PRINCIPAL RELATIF
AUX COMPÉTENCES ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES ET GÉMAPI**

La section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2024	REALISE 2024	% de Réalisé
Dépenses	45 978 000,00 €	8 452 164,32 €	18,38%
<i>Opérations Réelles</i>	<i>9 099 300,00 €</i>	<i>8 068 669,62 €</i>	<i>88,67%</i>
011 - Charges à caractère général	4 685 400,00 €	3 903 189,78 €	83,31%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 017 000,00 €	3 906 687,97 €	97,25%
65 - Autres charges de gestion courante	301 700,00 €	177 587,32 €	58,86%
66 - Charges financières	92 600,00 €	78 604,55 €	84,89%
68 - Dotations aux provisions	2 600,00 €	2 600,00 €	100,00%
<i>Opérations d'Ordre</i>	<i>36 878 700,00 €</i>	<i>383 494,70 €</i>	<i>1,04%</i>
023 - Virement à la section d'investissement	36 494 700,00 €		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	384 000,00 €	383 494,70 €	99,87%
Recettes	45 978 000,00 €	15 659 108,44 €	34,06%
<i>002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)</i>	<i>30 458 903,76 €</i>		
<i>Opérations Réelles</i>	<i>15 519 096,24 €</i>	<i>15 659 108,44 €</i>	<i>100,90%</i>
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 629 500,00 €	2 708 840,14 €	103,02%
731 - Fiscalité locale	474 096,00 €	461 359,00 €	97,31%
74 - Dotations et participations	12 369 822,24 €	12 394 437,71 €	100,20%
75 - Autres produits de gestion courante	- €	24 070,83 €	
78 - Reprises sur provisions	30 678,00 €	30 678,86 €	100,00%
013 - Atténuations de charges	15 000,00 €	39 721,90 €	264,81%

Résultat Cumulé de Fonctionnement (excédent) = 37 665 847,88 €

Les recettes (détail par article budgétaire)

L'article 708421 pour 1 962 964,40 € correspond à la recette liée à la refacturation des dépenses de personnel entre les budgets.

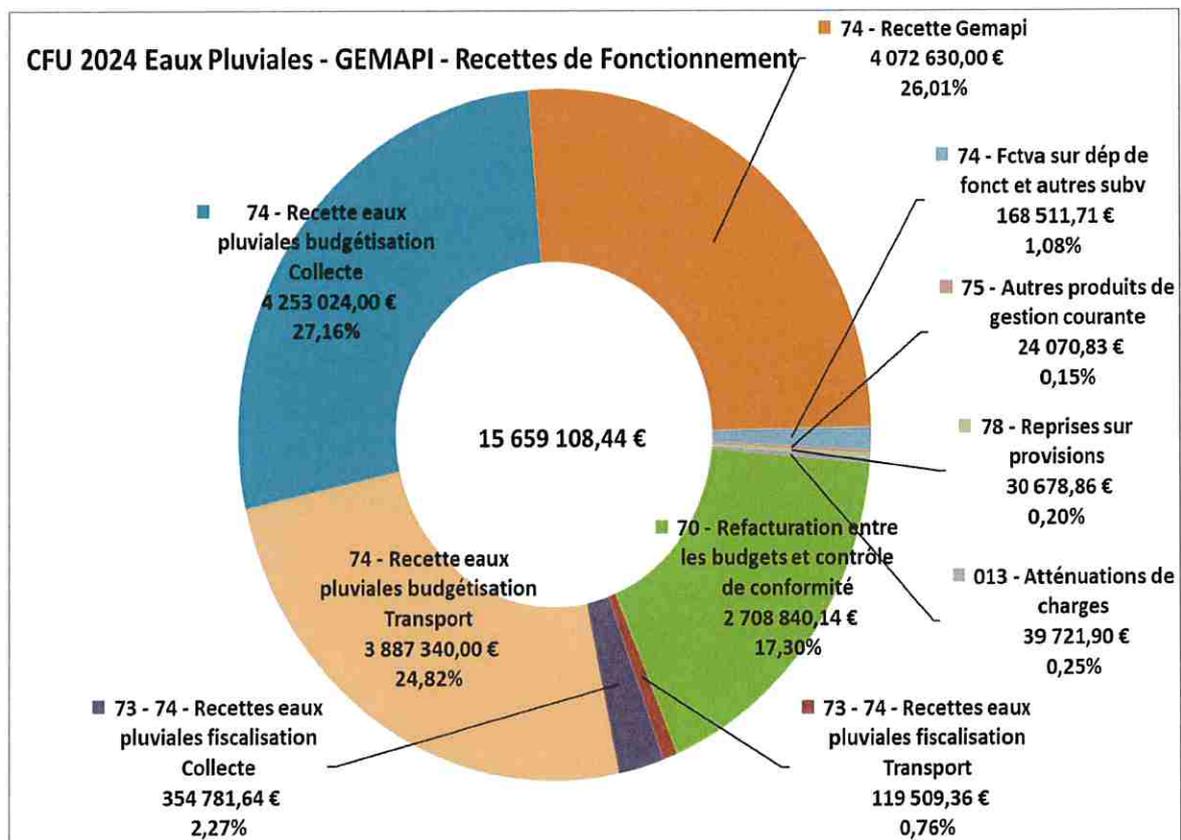
L'article 708721 pour 676 523,24 € correspond à la recette liée à la refacturation des dépenses de l'administration générale et de la communication entre les budgets.

Les recettes viennent principalement des centimes syndicaux et des participations pour le transport et la collecte eaux pluviales, d'une contribution à la suite du transfert de la compétence collecte eaux pluviales et des participations pour la compétence GÉMAPI.

L'article 75888, d'un montant de 24 070,83 € traduit pour l'essentiel les recettes liées au solde des conventions d'entretien de 2023 et d'une régularisation sur les factures d'électricité.

Le montant à l'article 7817 correspond à la reprise sur provisions pour 30 678,86 € de créances douteuses qui ne le sont plus.

Les atténuations de charges (remboursements liés aux absences maladies des agents) ont été réalisées à hauteur de 39 721,90 €.



Les dépenses (détail par article budgétaire)

La somme des dépenses aux articles 61521 et 615232 se décompose de la manière suivante :

- Entretien des postes de refoulement, relèvement, dégrilleurs, vannes, curages et inspections télévisées :
 - o Pour la compétence Transport : 278 120,85 € ;
 - o Pour la compétence Collecte : 841 908,08 €.

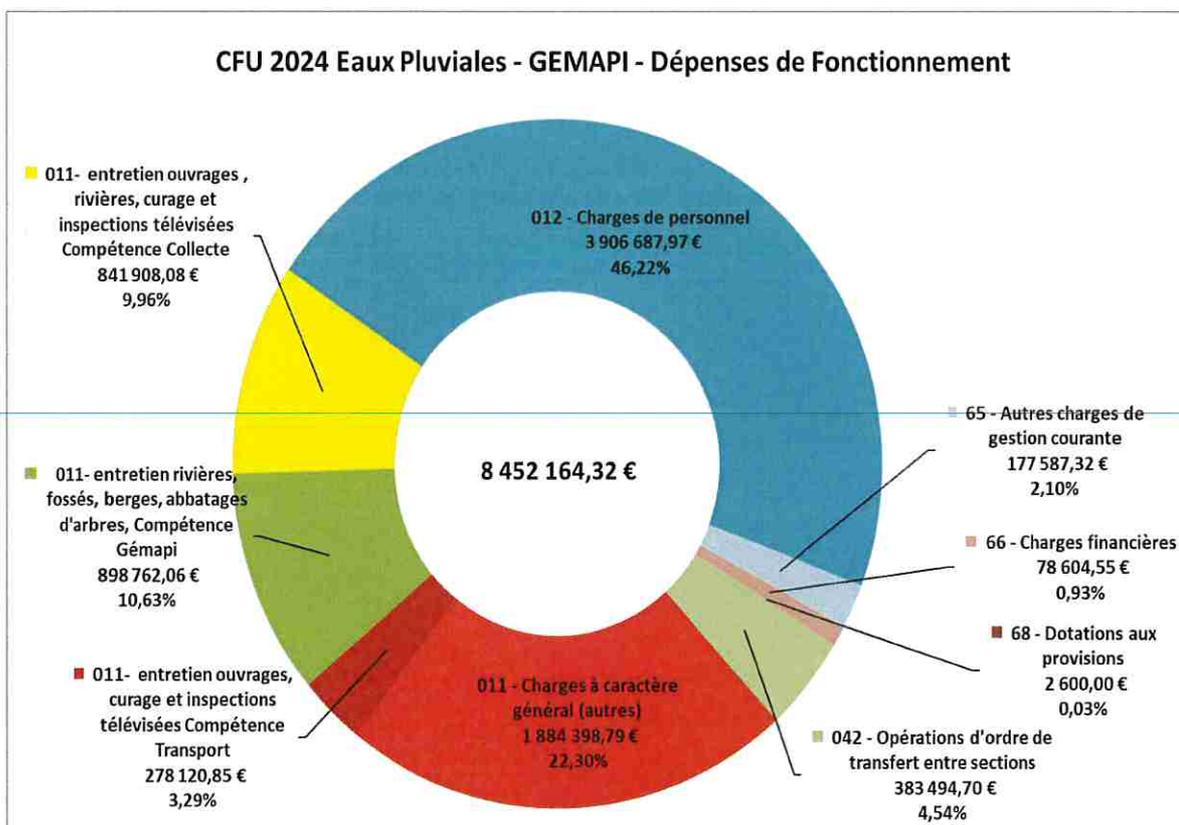
- Entretien des rivières, fossés, bassins, diagnostic phytosanitaire et abattage d'arbres, pour la compétence GÉMAPI : 898 762,05 €.

Les budgets du service communication et de l'administration générale représentent respectivement 233 104,17 € et 697 018,12 €. Celui du service juridique compte pour 213 564,42 €.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 3 906 687,97 €.

L'article 65888 reprend le montant des dépenses liées au solde des conventions d'entretien de l'année 2023 pour 13 643,84 €.

Les charges de la dette se montent à 78 604,55 €



La section d'investissement

Vue d'ensemble de la section d'investissement

INVESTISSEMENT	BUDGET 2024	REALISE 2024	% de Réalisé	RAR
Dépenses	39 621 000,00 €	6 571 131,31 €	16,58%	194 794,27 €
<i>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>	<i>799 870,67 €</i>			
Opérations Réelles	38 351 129,33 €	6 296 583,81 €	16,42%	194 794,27 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	700 000,00 €	652 700,50 €	93,24%	
20 - Immobilisations incorporelles	637 256,48 €	287 567,87 €	45,13%	95 244,21 €
21 - Immobilisations corporelles	1 751 063,04 €	1 120 355,31 €	63,98%	99 550,06 €
23 - Immobilisations en cours	35 262 809,81 €	4 235 960,13 €	12,01%	- €
Opérations d'Ordre	470 000,00 €	274 547,50 €	58,41%	
041 - Opérations patrimoniales	470 000,00 €	274 547,50 €	58,41%	
Recettes	39 621 000,00 €	2 882 050,66 €	7,27%	- €
Opérations Réelles	2 272 300,00 €	2 224 008,46 €	97,87%	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 484 561,00 €	1 539 624,08 €	103,71%	- €
13 - Subventions d'investissement	607 739,00 €	526 700,96 €	86,67%	- €
4582..Opération pour le compte de tiers	180 000,00 €	157 683,42 €	87,60%	- €
Opérations d'Ordre	37 348 700,00 €	658 042,20 €	1,76%	
021 - Virement de la section de fonctionnement	36 494 700,00 €			
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	384 000,00 €	383 494,70 €	99,87%	
041 - Opérations patrimoniales	470 000,00 €	274 547,50 €	58,41%	

Résultat Cumulé d'Investissement (excédent) = - 4 488 951,32 €

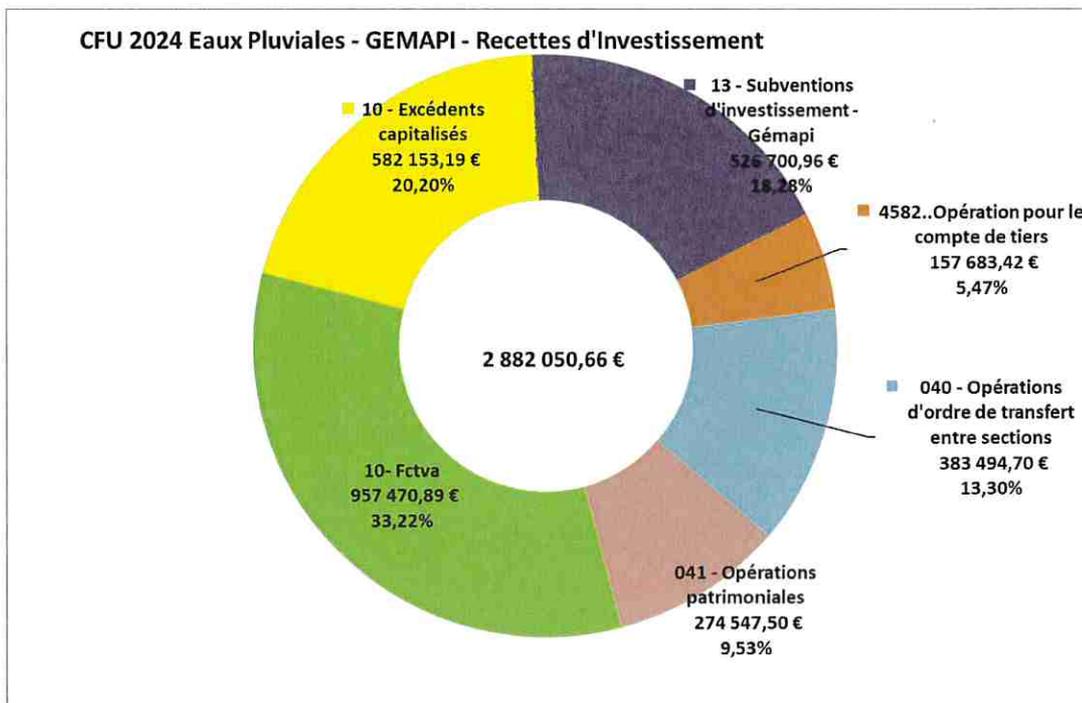
Les recettes détail par article budgétaire

La principale recette est constituée par la capitalisation de l'excédent eu égard aux résultats de l'année précédente.

Le FCTVA s'est élevé à 957 470,89 €.

Sur les opérations d'équipement liées à la compétence GÉMAPI, le montant des subventions reçues porte notamment, sur :

N°opération	Libellé de l'opération	BUDGET 2024	REALISE 2024
GARN489D	ARNOUVILLE - Reméandrage du Croult au droit de la NEF	32 872,00 €	- €
GBONFR505	BONNEUIL EN FR - Renaturation de La Morée au droit de la STEP	65 838,00 €	- €
GEZAN513	EZANVILLE - ouvert. du Petit Rosne Aval bassin des Bourguignons	208 250,00 €	186 588,20 €
GGONE518	GONESSE - Entre Br 3 fontaines et le Vignois	61 318,00 €	- €
GLOUV510	LOUVRES reval. écologique et paysagère bassins du bois d'Orville	47 282,00 €	- €
GMOIS509	MOISSELLES - Renaturation de Petit Rosne	13 640,00 €	- €
GMONST425	MONTMORENCY - ST BRICE S/F - BR fonds des aulnes	83 360,00 €	66 688,00 €
GSARC504	SARCELLES - Réouverture du Petit Rosne et valor. du milieu nat.	43 230,00 €	- €
GSARC515A	SARCELLES - MOE renaturation Petit Rosne domaine Cèdres	19 875,00 €	232 000,00 €
		575 665,00 €	485 276,20 €



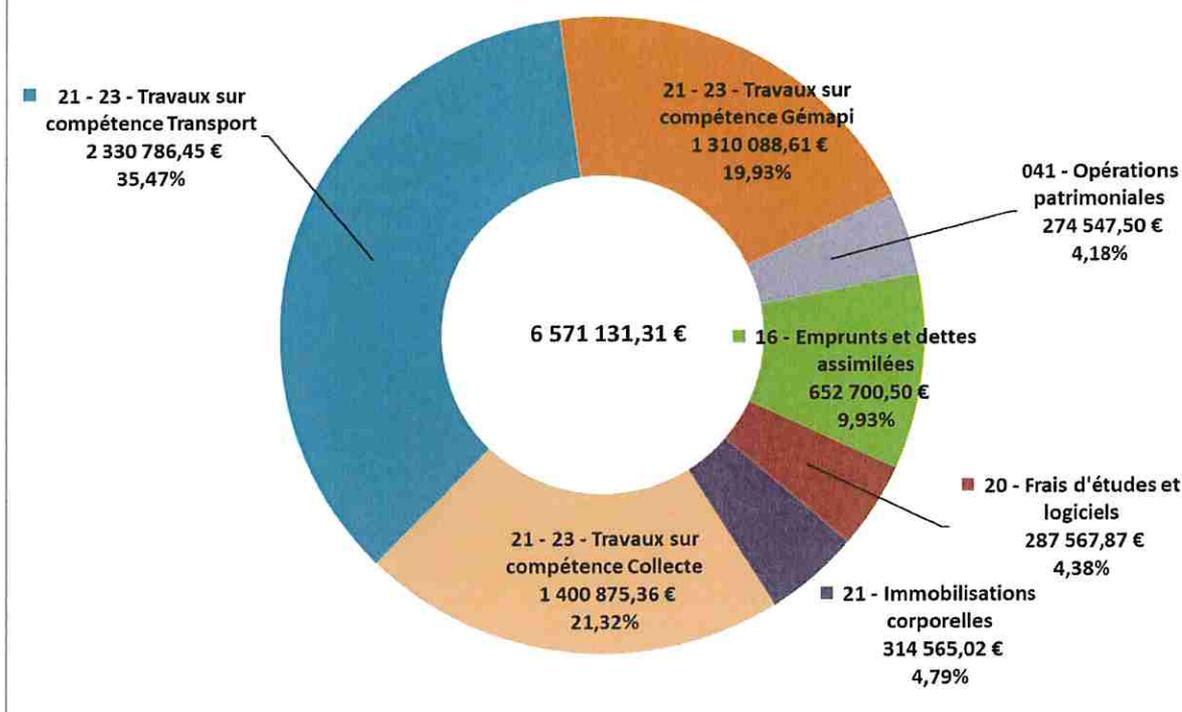
Les dépenses par article budgétaire.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 652 700,50 €.

Les opérations d'investissement sont répertoriées dans les 3 Autorisations de Programme et Crédits de Paiement suivants :

- Pour la compétence Transport : 2 330 786,45 €
- Pour la compétence GÉMAPI : 1 310 088,61 €
- Pour la compétence Collecte : 1 400 875,36 €

CFU 2024 Eaux Pluviales - GEMAPI - Dépenses d'Investissement



Les opérations d'investissement, pour la compétence Transport, sont les suivantes :

AP / CP EAUX PLUVIALES COMPÉTENCE TRANSPORT n° 2024 - 01				
N°opération	Libellé de l'opération	Chapitre	CP 2024 Prévus	CP 2024 réalisés
TARNO525	ARNOUVILLE - Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées rue Marcel GOT	23	197 000,00 €	127 724,63 €
TDOM468B	DOMONT - Réhabilitation. collecteur EP rue Jean Jaurès	23	- €	1 926,75 €
TGONE482M	GONESSE - Réhabilitation réseau interco. EP traversant le Golf	23	98 000,00 €	- €
TGOUS429Q3	GOUSSAINVILLE - Réhab. rés EP sous voie SNCF Fond de Brison	23	372 000,00 €	- €
TVILB429V	VILLIERS LE BEL - Réhabilitation EP Aval	23	21 500,00 €	- €
TVILB429V1	VILLIERS LE BEL - Réhab.redim.canalisations secteur Champs Bacon	23	2 032 100,00 €	1 490 675,07 €
TVILB429V2	VILLIERS LE BEL - Réhab.redim.canalisations secteur Champs Bacon	23	3 200,00 €	- €
SOUS-TOTAL CARPF Eaux Pluviales - Transport			2 723 800,00 €	1 620 326,45 €
TEZAN520	EZANVILLE - Réhab rue de la gare Ezanville	23	600 000,00 €	613 596,93 €
SOUS-TOTAL CAPV Eaux Pluviales - Transport			600 000,00 €	613 596,93 €
TSIAH	Installation de dispositifs d'auscultation des 5 barrages Classe C du SIAH	21	- €	44 441,74 €
		23	220 000,00 €	52 421,33 €
TOTAL CP - CRÉDITS DE PAIEMENT			3 543 800,00 €	2 330 786,45 €

Les opérations d'investissement, pour la compétence GÉMAPI, sont les suivantes :

AP / CP - COMPÉTENCE GÉMAPI n° 2024 - 02				
N°opération	Libellé de l'opération	Chapitre	CP 2024 Prévus	CP 2024 réalisés
GARN489C	ARNOUVILLE - réalisation d'aménagement hydro-écologique du Croult au niveau des Pieds Humides	23	243 100,00 €	17 001,60 €
GARN489D	ARNOUVILLE - Reméandrage du Croult au droit de la NEF	21	356 254,00 €	38 757,40 €
		23	77 900,00 €	35 034,98 €
GBONFR505	BONNEUIL EN FR - Renaturation de La Morée au droit de la STEP	23	554 000,00 €	34 649,68 €
GECO146B	ECOULEN - Mise séc. ouvr. régul bassin -les réserves de Chauffour	23	- €	22 244,42 €
GGONE518	GONESSE - Entre Br 3 fontaines et le Vignois	23	310 000,00 €	128 214,00 €
GGOUS495A	GOUSSAINVILLE - Ouverture Croult Vieux Pays	21	337 000,00 €	257 539,12 €
		23	- €	1 476,00 €
GLETH495	LE THILLAY - lutte/inondations milieu naturel EP	23	30 300,00 €	39 194,90 €
GLOUV510	LOUVRES reval. écologique et paysagère bassins du bois d'Orville	23	75 200,00 €	15 501,99 €
GLOUV510A	LOUVRES - Travaux pour la revalorisation écologique et paysagère des bassins du Bois d'Orville	23	504 000,00 €	- €
GSARC504	SARCELLES - Réouverture du Petit Rosne et valor. du milieu nat.	23	170 460,00 €	8 317,80 €
GSARC514A	SARCELLES - réhabilitation dalle de couverture du Petit Rosne	23	231 000,00 €	- €
GSARC515A	SARCELLES - MOE renaturation Petit Rosne domaine Cèdres	23	32 200,00 €	321 898,49 €
GSARC516	SARCELLES - Etude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagement hydro-écologique du Petit Rosne et du bassin des	23	122 000,00 €	72 259,30 €
GVEM488	VEMARS - Collecteur EP rue François Mauriac	23	127 200,00 €	5 359,90 €
GVEM488D	VEMARS - Création d'aménagements de lutte contre les inondations	23	743 900,00 €	80 086,92 €
GVEM488E	VEMARS - Création d'aménagements de lutte contre les inondations	23	50 000,00 €	18 800,88 €
GVILL529A	VILLERON - Renaturation du cours d'eau dans le bassin de retenue	23	300 000,00 €	16 927,18 €
SOUS-TOTAL CARPF - GÉMAPI			4 264 514,00 €	1 113 264,56 €
GBOUF528A	BOUFFEMONT - renaturation du Petit Rosne et de la mare du chemin d'aventures et déconnexion des EP	23	67 300,00 €	17 291,58 €
GEZAN513	EZANVILLE - ouvert. du Petit Rosne Aval bassin des Bourguignons	23	39 700,00 €	28 380,26 €
GMOIS509	MOISSELLES - Renaturation de Petit Rosne	23	75 100,00 €	3 564,00 €
GMONST425	MONTMORENCY - ST BRICE S/F - BR fonds des aulnes	23	68 900,00 €	60 647,69 €
SOUS-TOTAL CAPV - GÉMAPI			251 000,00 €	109 883,53 €
GBAIL465B	BAILLET EN FRANCE - restauration du rû de Montsoul	23	29 000,00 €	- €
SOUS-TOTAL CCCPF - GÉMAPI			29 000,00 €	- €
GEZFO527	Sécurité bassins Bourguignons Ézanville et Garennes à Fontenay	23	312 000,00 €	972,00 €
GSIAH	Travaux divers sur compétence GÉMAPI	21	- €	128,00 €
		23	160 000,00 €	85 840,52 €
TOTAL CP - CRÉDITS DE PAIEMENT			5 016 514,00 €	1 310 088,61 €

Les opérations d'investissement, pour la compétence Collecte, sont les suivantes :

AP / CP - EAUX PLUVIALES COMPÉTENCE COLLECTE n° 2024 - 03

N°opération	Libellé de l'opération	Chapitre	CP 2024 Prévus	CP 2024 réalisés
CARNO207	ARNOUVILLE - Réhabilitation du réseau EP rue Robespierre	23	- €	19 743,85 €
CARNO210	ARNOUVILLE - Réhabilitation Rue Léon Blum suppression regards	23	- €	10 663,57 €
CBOUQ186	BOUQUEVAL - Réhab réseau EP rue Orgueilleuse	23	- €	3 795,42 €
CCHEN107	CHENNEVIÈRE LES LOUVRES - création réseaux EP	23	150 000,00 €	- €
CFONT180	FONTENAY en PARISIS - Réhab. réseaux EP Parc des Tournelles	23	10 000,00 €	1 573,92 €
CFONT86	FONTENAY en PARISIS - Réhab.rés. EP rue Ambroise Jacquin	23	48 700,00 €	19 331,26 €
CGARG121	GARGES les G - Réhabilitation réseaux EP avenue de Stalingrad	23	400 000,00 €	41 691,28 €
CGARG122	GARGES les G - Extension du réseau d'eaux pluviales rue Demosois	23	- €	23 040,00 €
CGARG168	GARGES les G - Réhab. réseaux EP ILOT 10	23	92 000,00 €	- €
CGARG172	GARGES les G - Réhab.rés. EP Rue Daniel Panquin Maurice Berteaux	23	35 500,00 €	40 266,36 €
CGARG177	GARGES les G - Réhabilitation réseaux EP Rue Danielle Casanova	23	800,00 €	- €
CGONE106	GONESSE - rés. comm. EP rue d'Aulnay	21	- €	16 869,34 €
CGONE193	GONESSE - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue Saint Nicolas	23	- €	20 550,69 €
CGONE200	GONESSE - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue Gay Lussac	23	100 000,00 €	- €
CGOUS205	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales Av Paul Vaillant Couturier	23	300 000,00 €	155 583,60 €
CLETH169	LE THILLAY - Extension rue des Soeurs Colombes	23	13 000,00 €	280,08 €
CLOUV105A	LOUVRES EP quartier le Gd Bouteiller (av du Roussillon)	23	5 400,00 €	- €
CLOUV105B	LOUVRES - rés. EP quartier le Gd Bouteiller (Provence)	23	234 800,00 €	92 217,29 €
CMESN144	LE MESNIL AUBRY- rés. comm. EP rue de la Meunerie	23	400,00 €	419,33 €
CPUIS108	PUISEUX EN FR - Redimensionnement EP rue du Gnl Leclerc	23	22 800,00 €	9 619,34 €
CSARC118	SARCELLES - rés comm EP rue de Miraville	23	69 800,00 €	77 012,56 €
CSARC149	SARCELLES - Réhabilitation réseaux EP rue Montfleury	23	806 500,00 €	298 315,60 €
CSARC150	SARCELLES - Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Joliot Curie	23	10 000,00 €	- €
CSARC171	SARCELLES - Extension EP rue Maryse Bastien	23	228 000,00 €	- €
CSARC194	SARCELLES - Dévoisement EP EU CC My place	23	200 000,00 €	356,40 €
CSARC202	SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue gabriel Péri	23	150 000,00 €	1 358,64 €
CSTWI179	SAINT WITZ - Réhabilitation des réseaux EP secteur Montmélian	23	400 000,00 €	4 776,02 €
CVILB129	VILLIERS LE BEL - Extension rue Gournod	23	384 400,00 €	- €
CVILB133	VILLIERS LE BEL - Extension du réseau d'eaux pluviales ruelles de la Ceinture et des Oulches	23	187 400,00 €	- €
CVILB134	VILLIERS LE BEL - Rés comm EP quartier des Gélinières	23	55 500,00 €	- €
CVILB204	VILLIERS LE BEL - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales quartier Claire de Lune Phase 2	23	1 100,00 €	- €
SOUS-TOTAL CARPF Eaux Pluviales - Collecte			3 906 100,00 €	837 464,55 €
CBAIL111	BAILLET EN France - Rue du Néflier	23	100 000,00 €	70 779,41 €
SOUS-TOTAL CCCPF Eaux Pluviales - Collecte			100 000,00 €	70 779,41 €
CSIAH	Travaux divers sur compétence Collecte	21	85 500,00 €	123 904,03 €
		23	555 000,00 €	368 727,37 €
TOTAL CP - CRÉDITS DE PAIEMENT			4 646 600,00 €	1 400 875,36 €

Il est proposé au Comité Syndical, après que le Président ait quitté la séance et sous la présidence de Claude TIBI :

- **D'adopter** le Compte Financier Unique du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, et arrêté comme suit :

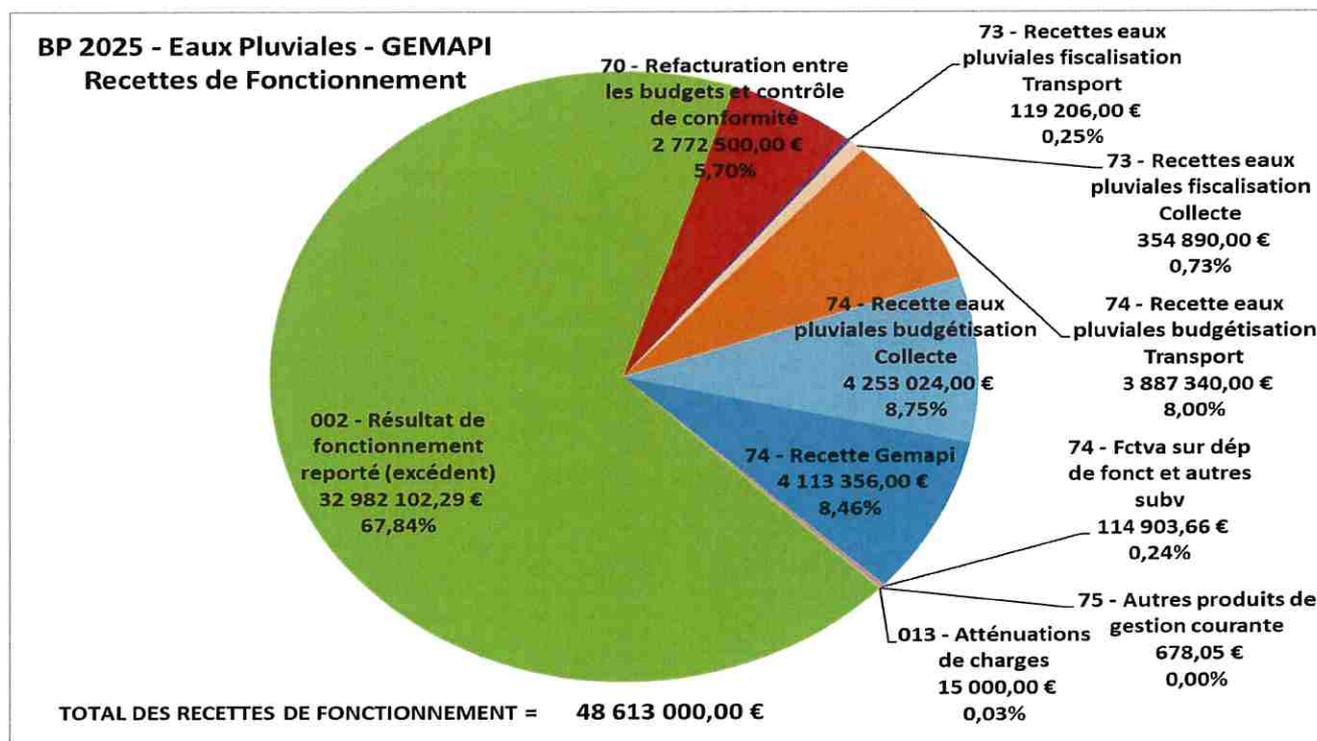
	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	15 659 108,44 €	2 882 050,66 €	18 541 159,10 €
Dépenses	8 452 164,32 €	6 571 131,31 €	15 023 295,63 €
Résultat de l'exercice	7 206 944,12 €	-3 689 080,65 €	3 517 863,47 €
Résultat antérieur	30 458 903,76 €	-799 870,67 €	29 659 033,09 €
Résultat total	37 665 847,88 €	-4 488 951,32 €	33 176 896,56 €

- **Et d'autoriser** le Président à signer tout acte relatif à ce Compte Financier Unique.

**NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE ET BREVE
DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNÉE 2025 –
BUDGET PRINCIPAL RELATIF AUX COMPÉTENCES ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES
COLLECTE – TRANSPORT - GÉMAPI**

La section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2024	REALISE 2024	BP 2025
Dépenses	45 978 000,00 €	8 452 164,32 €	48 613 000,00 €
<i>Opérations Réelles</i>	<i>9 099 300,00 €</i>	<i>8 068 669,62 €</i>	<i>9 426 000,00 €</i>
011 - Charges à caractère général	4 685 400,00 €	3 903 189,78 €	4 877 300,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 017 000,00 €	3 906 687,97 €	4 179 500,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	301 700,00 €	177 587,32 €	303 200,00 €
66 - Charges financières	92 600,00 €	78 604,55 €	66 000,00 €
68 - Dotations aux provisions	2 600,00 €	2 600,00 €	- €
<i>Opérations d'Ordre</i>	<i>36 878 700,00 €</i>	<i>383 494,70 €</i>	<i>39 187 000,00 €</i>
023 - Virement à la section d'investissement	36 494 700,00 €	- €	38 787 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	384 000,00 €	383 494,70 €	400 000,00 €
Recettes	45 978 000,00 €	15 659 108,44 €	48 613 000,00 €
<i>002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)</i>	<i>30 458 903,76 €</i>		<i>32 982 102,29 €</i>
<i>Opérations Réelles</i>	<i>15 519 096,24 €</i>	<i>15 659 108,44 €</i>	<i>15 630 897,71 €</i>
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 629 500,00 €	2 708 840,14 €	2 772 500,00 €
731 - Fiscalité locale	474 096,00 €	461 359,00 €	474 096,00 €
74 - Dotations et participations	12 369 822,24 €	12 394 437,71 €	12 368 623,66 €
75 - Autres produits de gestion courante	- €	24 070,83 €	678,05 €
78 - Reprises sur provisions	30 678,00 €	30 678,86 €	- €
013 - Atténuations de charges	15 000,00 €	39 721,90 €	15 000,00 €



Les recettes

L'augmentation de la contribution pour la compétence GÉMAPI versée par les intercommunalités de 1%.

Les dépenses

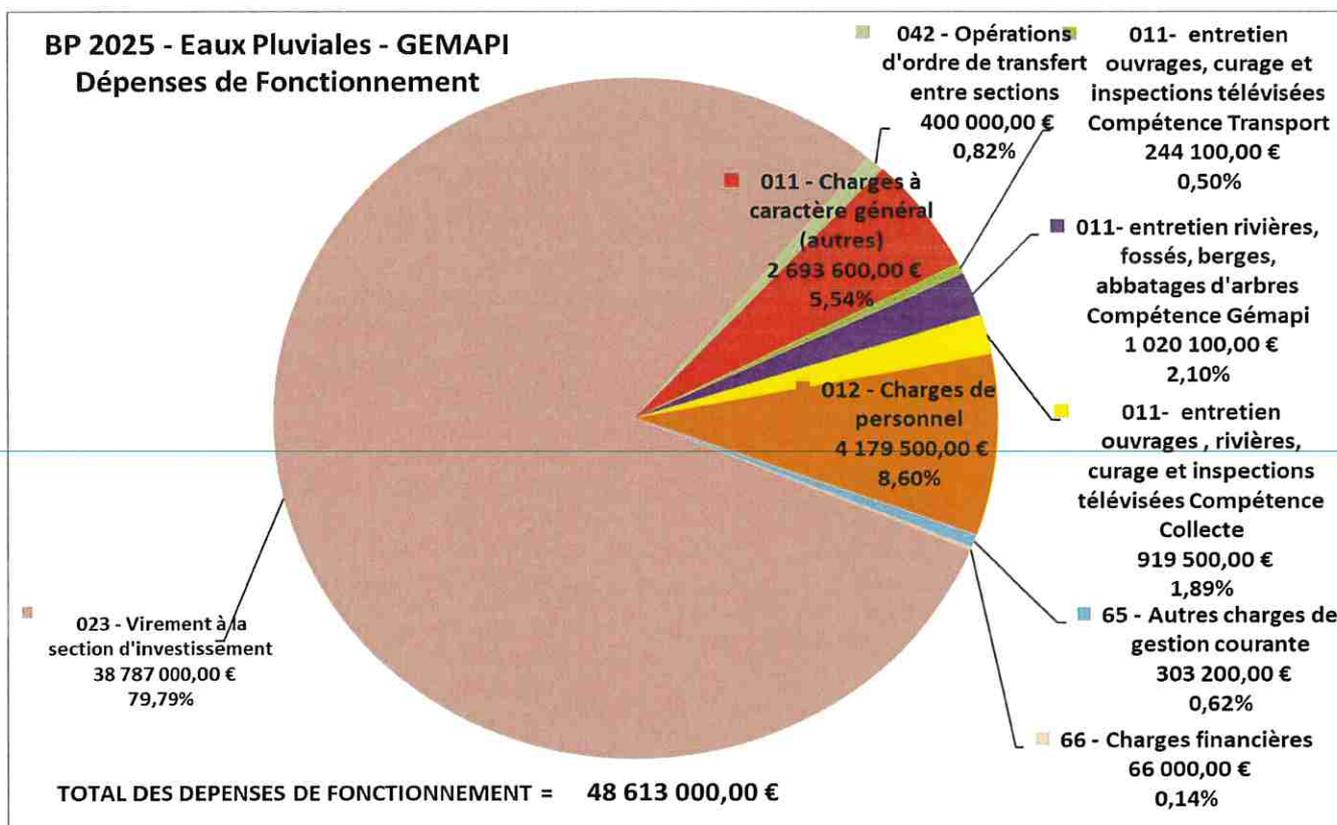
La somme des dépenses aux articles 61521 et 615232 se décompose de la manière suivante :

- Entretien des postes de refoulement, relèvement, dégrilleurs, vannes, curage et inspections télévisées :
 - o Pour la compétence transport : 244 100 €
 - o Pour la compétence collecte : 919 500 €

- Entretien des rivières, fossés, bassins, diagnostic phytosanitaire et abattage d'arbres : 1 020 100 €.

Le chapitre 012 enregistre une augmentation compte tenu de la croissance des effectifs comme annoncée dans les orientations budgétaires.

Le virement de section s'élève à 38 787 000 €.



La section d'investissement

Vue d'ensemble de la section d'investissement

INVESTISSEMENT	BUDGET 2024	REALISE 2024	BP 2025	dont RAR
Dépenses	39 621 000,00 €	6 571 131,31 €	45 410 000,00 €	194 794,27 €
<i>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>	<i>799 870,67 €</i>		<i>4 488 951,32 €</i>	
Opérations Réelles	38 351 129,33 €	6 296 583,81 €	40 621 048,68 €	194 794,27 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	700 000,00 €	652 700,50 €	550 000,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	637 256,48 €	287 567,87 €	757 244,21 €	95 244,21 €
21 - Immobilisations corporelles	1 751 063,04 €	1 120 355,31 €	1 941 050,06 €	99 550,06 €
23 - Immobilisations en cours	35 262 809,81 €	4 235 960,13 €	37 372 754,41 €	- €
Opérations d'Ordre	470 000,00 €	274 547,50 €	300 000,00 €	
041 - Opérations patrimoniales	470 000,00 €	274 547,50 €	300 000,00 €	
Recettes	39 621 000,00 €	2 882 050,66 €	45 410 000,00 €	- €
Opérations Réelles	2 272 300,00 €	2 224 008,46 €	5 923 000,00 €	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 484 561,00 €	1 539 624,08 €	5 457 840,00 €	- €
13 - Subventions d'investissement	607 739,00 €	526 700,96 €	465 160,00 €	- €
4582..Opération pour le compte de tiers	180 000,00 €	157 683,42 €	- €	- €
Opérations d'Ordre	37 348 700,00 €	658 042,20 €	39 487 000,00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	36 494 700,00 €	- €	38 787 000,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	384 000,00 €	383 494,70 €	400 000,00 €	
041 - Opérations patrimoniales	470 000,00 €	274 547,50 €	300 000,00 €	

Les recettes

Le FCTVA est estimé à 774 094,41 €.

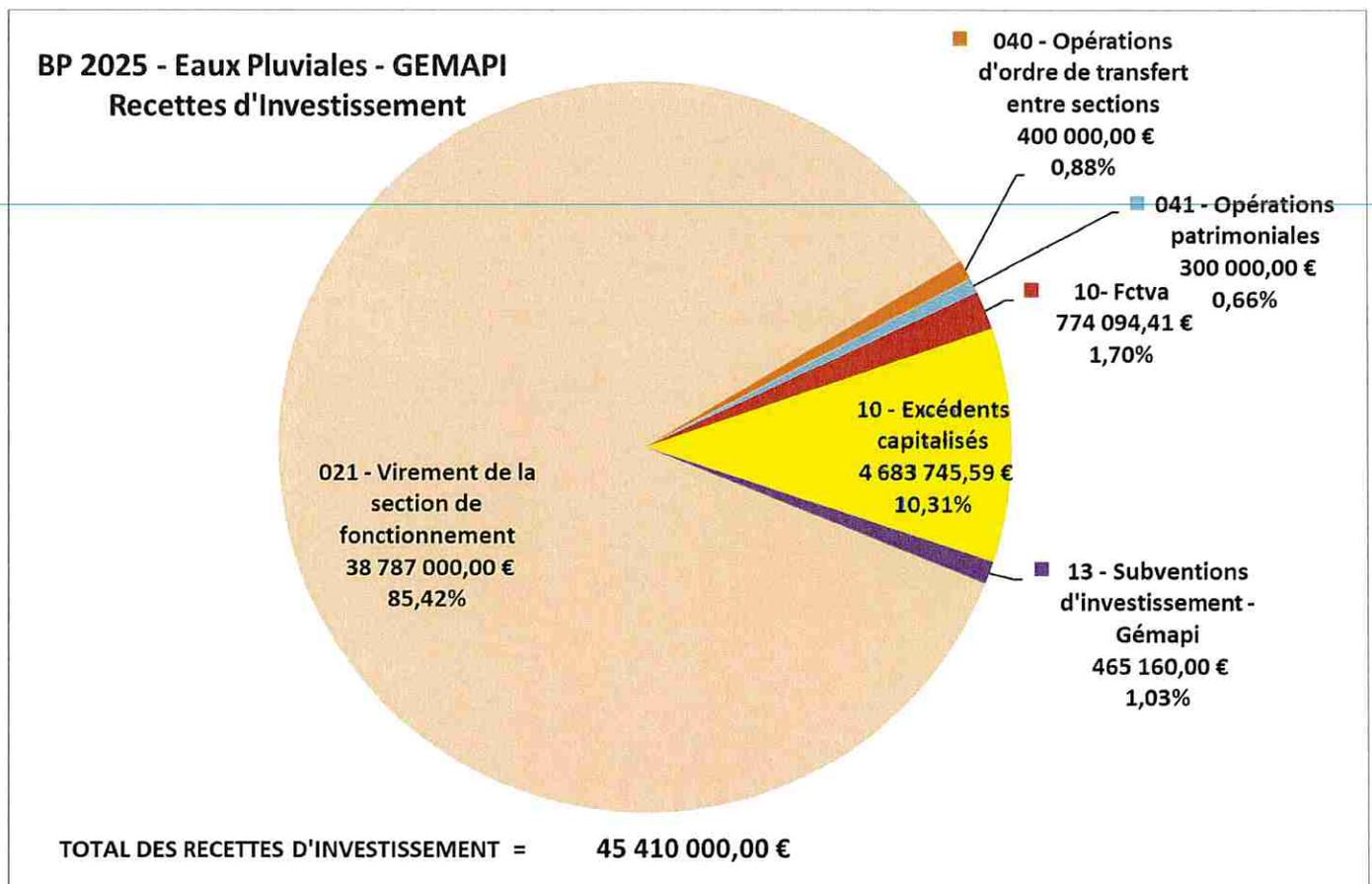
L'excédent capitalisé au compte 1068 pour 4 683 745,59 € permet de couvrir le besoin de financement de la clôture de l'exercice 2024.

Les amortissements des immobilisations se montent à 400 000 € et les écritures d'ordre patrimonial à 300 000€.

Les subventions concernent les opérations suivantes, sur la compétence GÉMAPI :

N°opération	Libellé de l'opération	BUDGET 2025
GARN489D	ARNOUVILLE - Reméandrage du Croult au droit de la NEF	32 872,00 €
GBONFR505	BONNEUIL EN FR - Renaturation de La Morée au droit de la STEP	50 078,00 €
GEZAN513	EZANVILLE - ouvert. du Petit Rosne Aval bassin des Bourguignons	21 663,00 €
GGONE518	GONESSE - Entre Br 3 fontaines et le Vignois	61 318,00 €
GLOUV510	LOUVRES reval. écologique et paysagère bassins du bois d'Orville	47 282,00 €
GMOIS509	MOISSELLES - Renaturation de Petit Rosne	13 640,00 €
GMONST425	MONTMORENCY - ST BRICE S/F - BR fonds des aulnes	16 672,00 €
GSARC504	SARCELLES - Réouverture du Petit Rosne et valor. du milieu nat.	79 565,00 €
GSARC515A	SARCELLES - MOE renaturation Petit Rosne domaine Cèdres	19 875,00 €
GSARC516	SARCELLES - Etude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagement hydro-écologique du Petit Rosne et du bassin des Prés	122 195,00 €
		465 160,00 €

Il n'est pas inscrit de recours à l'emprunt.



Les dépenses

Le remboursement de l'emprunt s'élève à 550 000 €.

Les frais d'études et logiciels se montent à 757 244,21 €.

L'acquisition de terrains nus concerne des opérations de l'AP/CP - GÉMAPI pour un montant de 665 000 €.

Le remboursement de l'emprunt s'élève à 550 000 €.

Les frais d'études et logiciels se montent à 757 244,21 €.

L'acquisition de terrains nus concerne des opérations de l'AP/CP - GÉMAPI pour un montant de 665 000 €.

Les opérations d'investissement sont répertoriées dans les 3 Autorisations de Programme et Crédits de Paiement suivants :

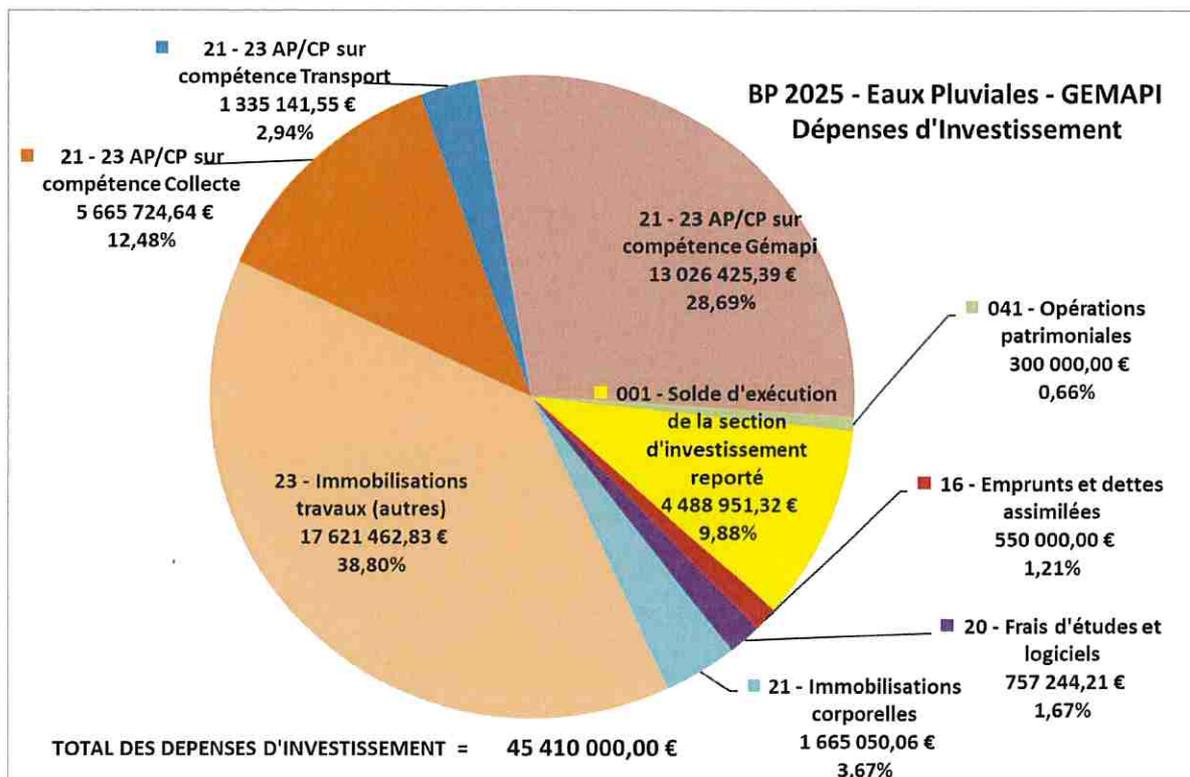
AP / CP EAUX PLUVIALES COMPÉTENCE TRANSPORT n° 2024 - 01			
N°opération	Libellé de l'opération	Chapitre	CP 2025
TARNO525	ARNOUVILLE - Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées rue Marcel GOT	23	69 500,00 €
TGOUS429Q3	GOUSSAINVILLE - Réhab. rés EP sous voie SNCF Fond de Brison	23	372 000,00 €
TVILB531	VILLIERS LE BEL- Dévoisement des réseaux intercommunaux d'eaux pluviales boulevard Allende	23	100 000,00 €
TVILB429V1	VILLIERS LE BEL - Réhab.redim.canalisations secteur Champs Bacon	23	572 200,00 €
SOUS-TOTAL CARPF Eaux Pluviales - Transport			1 113 700,00 €
TSIAH	Installation de dispositifs d'auscultation des 5 barrages Classe C du SIAH	21	- €
		23	221 441,55 €
TOTAL CP - CRÉDITS DE PAIEMENT			1 335 141,55 €

AP/CP GEMAPI N°2024-02

N°opération	Libellé de l'opération	Chapitre	CP 2025
GARN489C	ARNOUVILLE - réalisation d'aménagement hydro-écologique du Croult au niveau des Pieds Humides	23	291 000,00 €
GARN489D	ARNOUVILLE - Reméandrage du Croult au droit de la NEF	21	185 000,00 €
		23	184 000,00 €
GBONFR505	BONNEUIL EN FR - Renaturation de La Morée au droit de la STEP	23	4 680 000,00 €
GECOU521	ECOUEEN - Etude renaturation Petit Rosne	23	30 000,00 €
GGONES18	GONESSE - Entre Br 3 fontaines et le Vignois	21	216 000,00 €
		23	1 647 000,00 €
GGOUS495A	GOUSSAINVILLE - Ouverture Croult Vieux Pays	21	48 000,00 €
		23	- €
GGOUS536	GOUSSAINVILLE - Etude extension bassin de retenue des Pré de la Motte	23	40 000,00 €
GLETH495	LE THILLAY - lutte/inondations milieu naturel EP	23	70 000,00 €
GLOUV510A	LOUVRES - Travaux pour la revalorisation écologique et paysagère des bassins du Bois d'Orville	23	539 000,00 €
GSARC504	SARCELLES - Réouverture du Petit Rosne et valor. du mileu nat.	21	55 000,00 €
		23	69 000,00 €
GSARC515A	SARCELLES - MOE renaturation Petit Rosne domaine Cèdres	23	152 000,00 €
GSARC515	SARCELLES - Travaux renaturation Petit Rosne domaine Cèdres	23	1 655 000,00 €
GSARC516	SARCELLES - Etude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagement hydro-écologique du Petit Rosne et du bassin des	23	260 000,00 €
GVEM488	VEMARS - Etudes lutte contre les inondations amont Vémars	23	195 000,00 €
GVEM488D	VEMARS - Création d'aménagements de lutte contre les inondations	23	455 000,00 €
GVILL529A	VILLERON - Renaturation du cours d'eau dans le bassin de retenue	23	284 000,00 €
SOUS-TOTAL CARPF - GÉMAPI			11 055 000,00 €
GBOUF528A	BOUFFEMONT - renaturation du Petit Rosne et de la mare du chemin d'aventures et déconnexion des EP	23	92 000,00 €
GMOIS509	MOISSELLES - Renaturation de Petit Rosne	21	150 000,00 €
		23	689 000,00 €
GMONST425	MONTMORENCY - ST BRICE S/F - BR fonds des aulnes	23	157 000,00 €
SOUS-TOTAL CAPV - GÉMAPI			1 088 000,00 €
GEZFO527	Sécurité bassins Bourguignons Ézanville et Garennes à Fontenay	23	464 000,00 €
GSIAH	Travaux divers sur compétence GÉMAPI	21	- €
		23	419 425,39 €
TOTAL CP - CRÉDITS DE PAIEMENT			13 026 425,39 €

AP / CP - EAUX PLUVIALES COMPÉTENCE COLLECTE n° 2024 - 03

N°opération	Libellé de l'opération	Chapitre	CP 2025
CARNO207	ARNOUVILLE - Réhabilitation du réseau EP rue Robespierre	23	52 000,00 €
CARNO210	ARNOUVILLE - Rue Léon Blum suppression regards	23	106 500,00 €
CGARG121	GARGES les G - Réhabilitation réseaux EP avenue de Stalingrad	23	275 000,00 €
CGARG168	GARGES les G - Réhab. réseaux EP ILOT 10	23	92 000,00 €
CGARG198	GARGES les G - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue du colonel Fabien	23	10 000,00 €
CGONE143	GONESSE - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue Claret	23	12 000,00 €
CGONE193	GONESSE - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue Saint Nicolas	23	523 000,00 €
CGONE200	GONESSE - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue Gay Lussac	23	100 000,00 €
CGOUS164	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales Avenue Leclerc	23	28 000,00 €
CGOUS214	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Robert Moinon	23	12 000,00 €
CLETH169	LE THILLAY - Extension rue des Soeurs Colombes	23	12 700,00 €
CLOUV105A	LOUVRES EP quartier le Gd Bouteiller (av du Roussillon)	23	3 300,00 €
CLOUV105B	LOUVRES - rés. EP quartier le Gd Bouteiller (Provence)	23	80 000,00 €
CSARC149	SARCELLES - Réhabilitation réseaux EP rue Montfleury	23	361 000,00 €
CSARC150	SARCELLES - Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue général de gaulle et Pierre Brossolette	23	47 000,00 €
CSARC171	SARCELLES - Extension EP rue Maryse Bastien	23	228 000,00 €
CSARC194	SARCELLES - Dévoisement EP EU CC My place	23	30 000,00 €
CSARC202	SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue gabriel Péri	23	18 500,00 €
CSARC202A	SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue gabriel Péri 2ème tranche	23	27 000,00 €
CSTWI179	SAINT WITZ - Réhabilitation des réseaux EP secteur Montmélian	23	1 119 000,00 €
CSTWI181	SAINT WITZ - Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue de Paris	23	27 000,00 €
CVILB129	VILLIERS LE BEL - Extension rue Gournod	23	384 400,00 €
CVILB133	VILLIERS LE BEL - Extension du réseau d'eaux pluviales ruelles de la Ceinture et des Oulches	23	188 000,00 €
CVILB134	VILLIERS LE BEL - Rés comm EP quartier des Gélinières	23	55 500,00 €
CVILB184	VILLIERS LE BEL - NPNRU Village	23	500 000,00 €
SOUS-TOTAL CARPF Eaux Pluviales - Collecte			4 291 900,00 €
CSIAH	Travaux divers sur compétence Collecte	21	274 000,00 €
		23	1 099 824,64 €
TOTAL CP - CRÉDITS DE PAIEMENT			5 665 724,64 €



Ceci exposé, il est proposé au Comité Syndical :

- **D'adopter** par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales Collecte – Transport - GÉMAPI de l'exercice 2025 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :

Recettes..... 48 613 000 €

Dépenses..... 48 613 000 €

En section d'investissement :

Recettes..... 45 410 000 €

Dépenses..... 45 410 000 €

- **D'autoriser** le Président à signer tous les actes relatifs à cette adoption de budget.

**NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE ET BREVE
APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNÉE 2024 –
BUDGET ANNEXE RELATIF À LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT EAUX
USÉES**

La section d'exploitation

Vue d'ensemble de la section d'exploitation

EXPLOITATION	BUDGET 2024	REALISE 2024	% de Réalisé
Dépenses	58 885 000,00 €	29 604 479,78 €	50,28%
<i>Opérations Réelles</i>	<i>30 324 720,00 €</i>	<i>23 734 930,47 €</i>	<i>78,27%</i>
011 - Charges à caractère général	17 240 200,00 €	11 847 832,08 €	68,72%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 927 200,00 €	1 912 651,08 €	99,25%
65 - Autres charges de gestion courante	27 000,00 €	16 822,29 €	62,30%
66 - Charges financières	1 363 000,00 €	1 326 415,97 €	97,32%
67 - Charges exceptionnelles	1 458 020,00 €	322 030,55 €	22,09%
68 - Dotations aux provisions	8 309 300,00 €	8 309 178,50 €	100,00%
<i>Opérations d'Ordre</i>	<i>28 560 280,00 €</i>	<i>5 869 549,31 €</i>	<i>20,55%</i>
023 - Virement à la section d'investissement	22 614 280,00 €	- €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	5 946 000,00 €	5 869 549,31 €	98,71%
Recettes	58 885 000,00 €	30 827 281,21 €	52,35%
<i>002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)</i>	<i>26 952 777,69 €</i>		
<i>Opérations Réelles</i>	<i>31 352 622,31 €</i>	<i>30 250 535,41 €</i>	<i>96,48%</i>
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	29 842 397,00 €	29 955 044,36 €	100,38%
74 - Subventions d'exploitation	1 320 000,00 €	3 750,00 €	0,28%
75 - Autres produits de gestion courante	140 225,31 €	145 024,79 €	103,42%
77 - Produits exceptionnels	50 000,00 €	146 716,26 €	293,43%
<i>Opérations d'Ordre</i>	<i>579 600,00 €</i>	<i>576 745,80 €</i>	<i>99,51%</i>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	579 600,00 €	576 745,80 €	99,51%

Résultat Cumulé de l'exploitation = 28 175 579,12 €

Les recettes (détail par article budgétaire)

1 034 931,35 € ont été perçus au titre de la vente de biogaz.

La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) s'élève à 805 612,50 €.

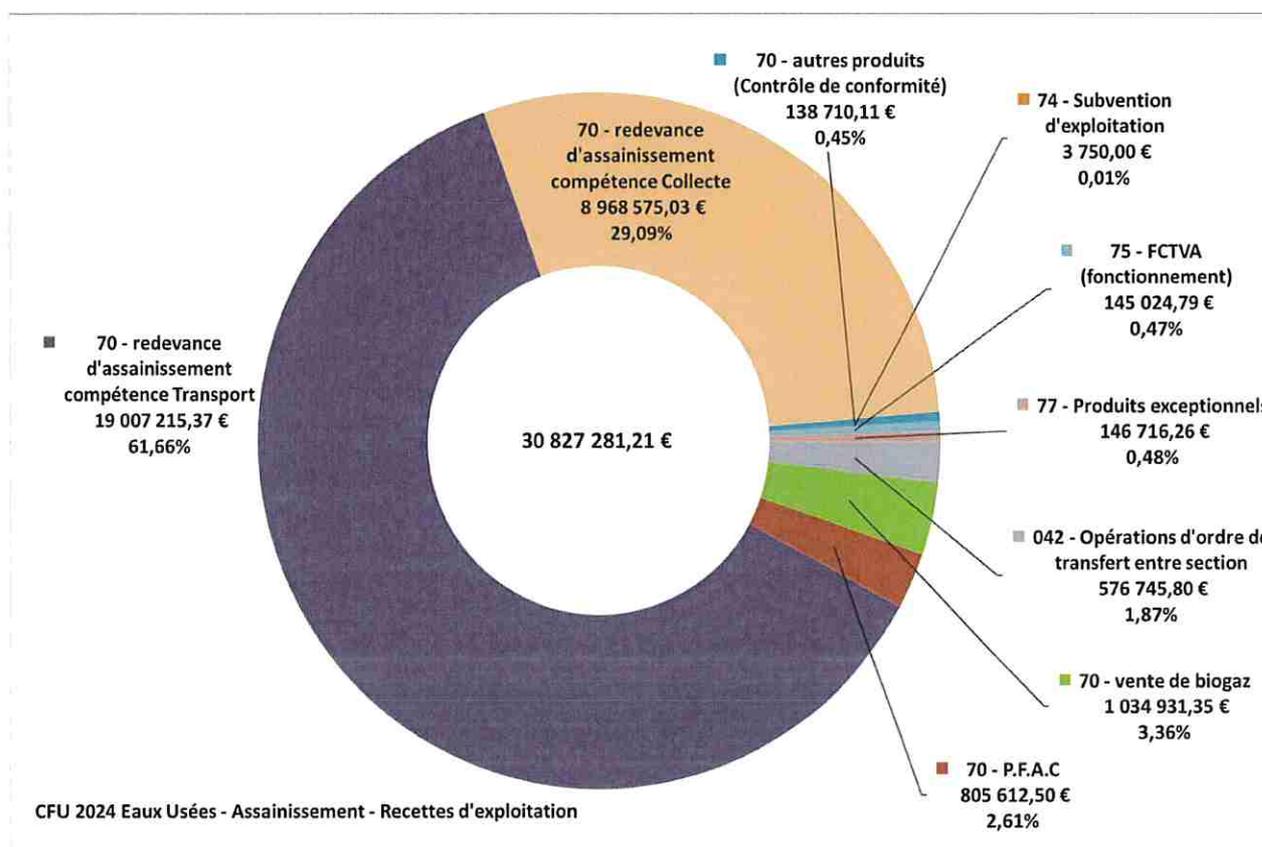
Le compte 70611 se répartit de la façon suivante :

- Redevance d'assainissement compétence Transport : 19 007 215,37 €
- Redevance d'assainissement compétence Collecte : 8 968 575,03 €

Les contrôles de conformité ont généré 138 710,11 € de recettes.

L'article 7718 pour 10 163,22 € porte sur le bilan 2023 des conventions d'entretien des ouvrages de prétraitement et de relevage.

Le compte 778 retrace le versement des excédents de fonctionnement dans le cadre du transfert de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2024 de l'une des communes de la C3PF.



Les dépenses (détail par article budgétaire)

Les frais d'entretien des réseaux (curage et inspections télévisées) représentent :

- Pour la compétence Collecte : 658 013,10 €
- Pour la compétence Transport : 231 716,92 €

Les frais de la station de dépollution se montent à 9 349 014,48 €.

L'article 6222 porte sur les frais de recouvrement des redevances d'assainissement qui s'élèvent à 263 604,92 €.

L'article 6228 comprend 471 057,34 € de reversement de la recette biogaz de l'année précédente au prestataire chargé de l'exploitation de la station de dépollution.

L'article 62871 d'un montant de 606 477,58 € correspond au reversement de la moitié des frais d'administration générale et du service communication au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI.

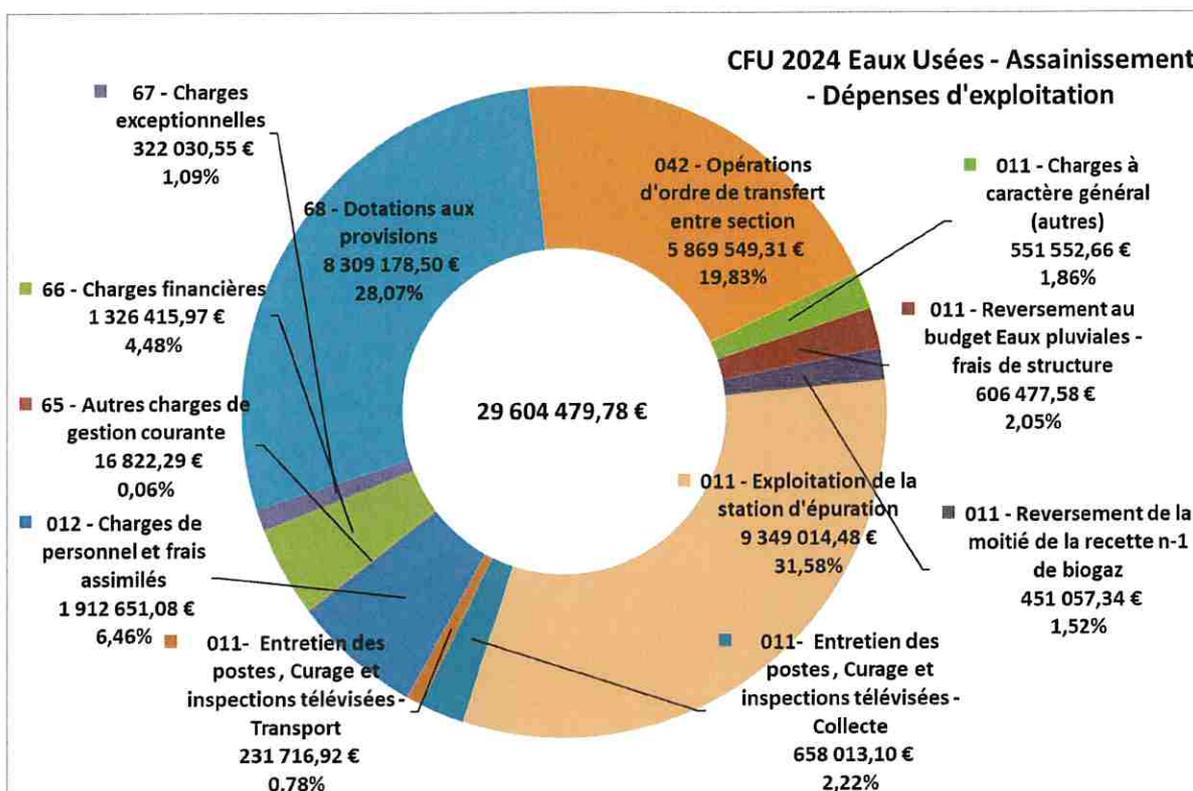
Le chapitre 012 sur les charges de personnel correspond au reversement du budget annexe eaux usées - assainissement au budget principal eaux pluviales - GÉMAPI.

Au chapitre 67, l'article 6718 correspond notamment au solde des conventions d'entretien 2023 pour un montant de 4 874,01 €, et au reversement de la moitié des recettes liées aux contrôles de conformité, pour un montant de 69 352,50 €, au budget principal eaux pluviales - GÉMAPI.

Les 38 540 € inscrits à l'article 673 correspondent à l'annulation de Participations au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) à la suite de la non-réalisation de travaux par les particuliers, ou encore à la suite de changements de redevables, pour un montant de 51 400 €, et au protocole d'accord avec la SFDE sur la régularisation de la redevance transport pour un montant de 55 078,64 €.

L'article 678 comprend notamment pour 141 325,40 € le cumul des subventions versées aux particuliers pour leurs travaux de mise en conformité de branchements.

Il a été constitué 8 309 178,50 € de provisions au cours de l'exercice 2024.



La section d'investissement

Vue d'ensemble de la section d'investissement

INVESTISSEMENT	BUDGET 2024	REALISE 2024	% de Réalisé	RAR
Dépenses	53 499 400,00 €	19 800 526,84 €	37,01%	697 169,89 €
<i>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>	<i>12 677 436,08 €</i>		<i>0,00%</i>	
Opérations Réelles	39 577 363,92 €	18 861 989,28 €	47,66%	697 169,89 €
13 - Subventions d'investissement	25 000,00 €	15 661,00 €	62,64%	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 970 000,00 €	3 966 753,61 €	99,92%	
20 - Immobilisations incorporelles	1 211 081,33 €	258 681,61 €	21,36%	656 521,59 €
21 - Immobilisations corporelles	599 017,55 €	257 784,74 €	43,03%	9 376,40 €
23 - Immobilisations en cours	33 212 783,04 €	14 254 099,66 €	42,92%	- €
4581..Opération pour le compte de tiers	559 482,00 €	109 008,66 €	19,48%	31 271,90 €
Opérations d'Ordre	1 244 600,00 €	938 537,56 €	75,41%	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	579 600,00 €	576 745,80 €	99,51%	
041 - Opérations patrimoniales	665 000,00 €	361 791,76 €	54,40%	
Recettes	53 499 400,00 €	25 279 256,90 €	47,25%	22 619,10 €
Opérations Réelles	24 274 120,00 €	19 047 915,83 €	78,47%	22 619,10 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	17 244 455,00 €	17 296 007,83 €	100,30%	- €
13 - Subventions d'investissement	6 199 677,00 €	1 435 283,88 €	23,15%	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	103 406,00 €	- €	0,00%	- €
20 - Immobilisations incorporelles	42 000,00 €	30 451,66 €	72,50%	- €
4582..Opération pour le compte de tiers	684 582,00 €	286 172,46 €	41,80%	22 619,10 €
Opérations d'Ordre	29 225 280,00 €	6 231 341,07 €	21,32%	
021 - Virement de la section d'exploitation	22 614 280,00 €	- €	0,00%	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	5 946 000,00 €	5 869 549,31 €	98,71%	
041 - Opérations patrimoniales	665 000,00 €	361 791,76 €	54,40%	

Résultat Cumulé d'investissement (déficit) = - 7 198 706,02 €

Les recettes (par article budgétaire)

Le FCTVA s'élève à 4 382 257,39 €.

L'excédent capitalisé au compte 1068 pour 12 913 750,44 € permet de couvrir le besoin de financement de la clôture de l'exercice 2023.

Pour le chapitre 13 portant sur les subventions d'investissement, le détail se présente comme suit :

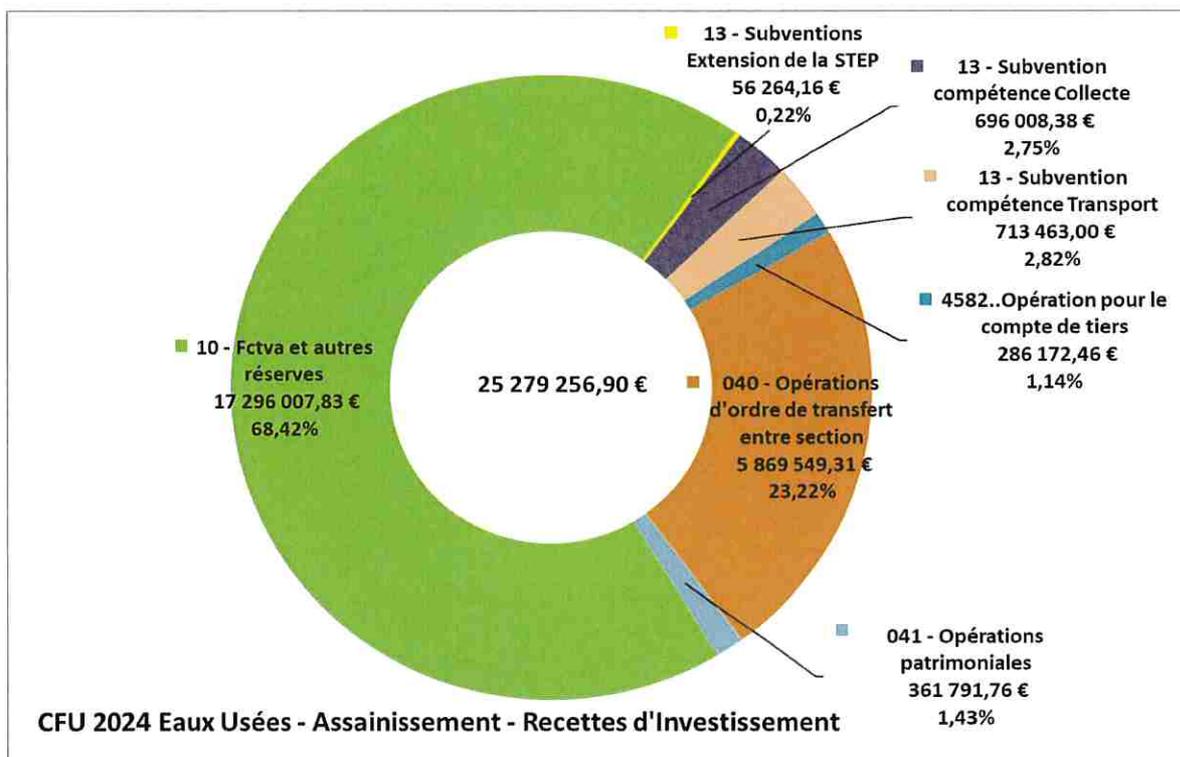
- Pour la compétence Collecte :

N°opération	Libellé de l'opération	BUDGET 2024	REALISE 2024
CBAIL111	BAILLET EN FR - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue du Néflier	- €	67 558,00 €
CFONT86	FONTENAY EN PARISIS - rue Ambroise Jacquin	108 436,00 €	85 044,00 €
CGARG177	GARGES LES G - Réhabilitation réseaux EU Rue Danielle Casanova	49 187,00 €	49 187,00 €
CGONE106	GONESSE - Réhab. réseau EU rue d'Aulnay	22 830,00 €	15 519,00 €
CGONE188	GONESSE - Réhabilitation réseaux communaux rue Chauvart	- €	45 304,00 €
CGONE189	GONESSE - Réhabilitation des réseaux EU avenue des Bleuets	- €	156 108,00 €
CGOUS136	GOUSSAINVILLE - Réhab. du réseau EU rue Jacques Potel	34 932,00 €	34 932,00 €
CLETH169	LE THILLAY - Extension réseau EU rue des Surs Colombes	8 448,00 €	- €
CLOUV105B	LOUVRES - réseaux EU Quartier le Bouteillers (Provence)	166 691,00 €	- €
CMESN192	LE MESNIL AUBRY - Extension du réseau d'eaux usées pour suppression du poste de relèvement des Platanes	- €	35 165,00 €
CSARC118	SARCELLES - rés comm EU rue de Miraville	151 364,00 €	121 092,00 €
CSARC147	SARCELLES - rés comm EU rue du Commandant Bouchet	11 992,00 €	11 992,00 €
CSTWI90	SAINT WITZ - Diverses rues	53 604,00 €	14 752,00 €
CVILB187	VILLIERS LE BEL - rue nouvelle et avenue de choiseul	71 824,00 €	57 460,00 €
Sous total Subvention sur la compétence Collecte		679 308,00 €	694 113,00 €

- Pour la compétence Transport :

TBOUQ498	BOUQUEVAL - Réhab collect. interco Mesnil Aubry, Ecoeu, Bouqueval	62 266,00 €	54 884,00 €
TDOM468B	DOMONT - Réhab. des collecteurs communaux EU avenue Jean Jaurès	25 988,00 €	9 101,00 €
TDOM506	DOMONT - Rue du Lavoir Philibert, allée du chemin vert,	58 518,00 €	- €
TEZAN520	EZANVILLE - Réhab rue de la gare	206 812,00 €	35 224,00 €
TGOUS482S	GOUSSAINVILLE - Réhab. du réseau EU Cerdan Vinci 4 rues	- €	127 676,00 €
TLETH482IB	LE THILLAY - Réhabilitation réseaux interco Le Lac	1 040 290,00 €	486 578,00 €
Sous total Subvention sur la compétence Transport		1 393 874,00 €	713 463,00 €

En ce qui concerne l'étude pour la mise en boucle de production - distribution - consommation d'hydrogène entre Sarcelles et Bonneuil-en-France, la subvention s'élève à 25 812,50 € et la participation des autres partenaires à 30 451,66 €.



Les dépenses (par article budgétaire)

Les remboursements des avances de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie s'élèvent à 1 199 538,81 €.

Le remboursement du capital de l'emprunt auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) s'élève à 2 767 214,80 €.

Les études et les Schémas Directeurs d'Assainissement (SDA) :

Schéma directeur d'assainissement		BP 2024 Prévu	Réalisé 2024
TSIAHSDA	SIAH - Schéma directeur d'assainissement	468 443,81 €	94 176,95 €
		468 443,81 €	94 176,95 €

Autres études		BP 2024 Prévu	Réalisé 2024
AMOENER	Etude pour la mise en boucle de production - distribution - consommation d'hydrogène entre Sarcelles et Bonneuil en France	100 000,00 €	71 598,00 €
ADPCO2	Etude "ADP direct" valorisation de notre CO2 de méthanisation	20 000,00 €	- €
		120 000,00 €	71 598,00 €

L'extension de la STEP :

AP / CP - EXTENSION DE LA STATION DE DEPOLLUTION n° 2017 - 01

N°opération	Libellé de l'opération	Chapitre	CP 2024 Prévus	CP 2024 Réalisés
TEXTSTEP	SIAH - Extension de la STEP	23	10 132 000,00 €	6 929 764,25 €
TCANT500A	SIAH - Canalisations de transfert	23	- €	16 475,48 €
TSIAH500C	SIAH - Installation de production solaire photovoltaïque.	23	1 104 000,00 €	13 988,34 €
TSIAHBORNE	SIAH - Bornes électriques	23	- €	17 149,20 €
TOTAL CP - CRÉDIT DE PAIEMENT 2024 DE L'AP/CP EXTENSION DE LA STEP N°2017-01			11 236 000,00 €	6 977 377,27 €

Le détail des opérations :

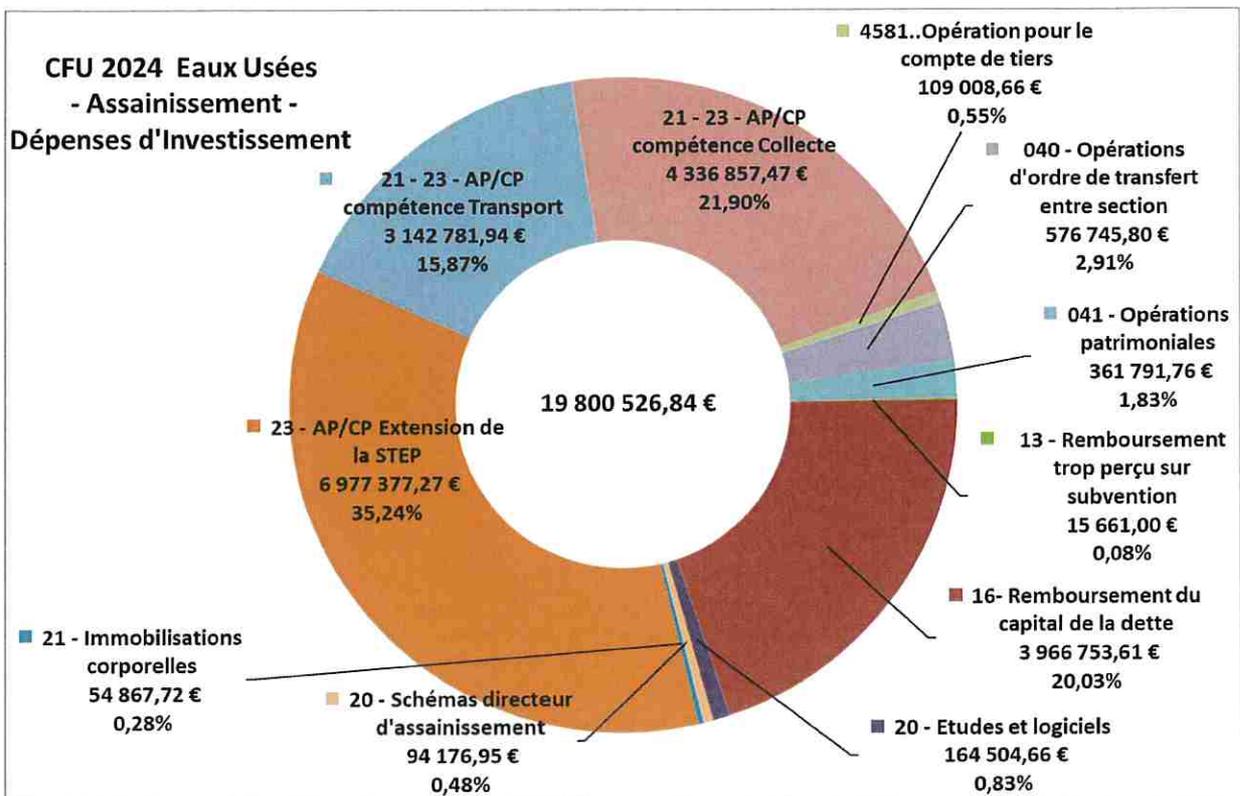
- Pour la compétence Transport :

AP / CP - ASSAINISSEMENT COMPÉTENCE TRANSPORT n° 2024 - 01				
N°opération	Libellé de l'opération	Chapitre	CP 2024 Prévus	CP 2024 Réalisés
TARNO525	ARNOUVILLE - Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées rue Marcel GOT	23	620 000,00 €	485 828,85 €
TBONN485	BONNEUIL - ARNOUVILLE Réhab EU secteur NEF	23	1 059 100,00 €	112 591,00 €
TGONE482M	GONESSE - Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées traversant le Golf	23	402 600,00 €	914,76 €
TGONE484C	GONESSE - Réhabilitation collecteur interco de Magnum au Vignois	23	- €	2 119,08 €
TGONE523	GONESSE - Réhabilitation collecteur interco EU rue Pierre V Collin	23	20 000,00 €	1 557,60 €
TGOUS429Q3	GOUSSAINVILLE - Réhab. rés EU sous voie SNCF Fond de Brison	23	289 000,00 €	6 577,20 €
TGOUS482S	GOUSSAINVILLE - réhab cerdan vinci 4rues	23	500 000,00 €	501 536,38 €
TLETH482IB	LE THILLAY - Réhabilitation réseaux interco Le Lac	23	2 281 600,00 €	896 460,34 €
TSARC429G	SARCELLES - Redimensionnement et réhabilitation des réseaux d'eaux usées entre la rue Flora et promenade du lac	23	- €	3 330,00 €
TSARC504A	SARCELLES - Aval Vallée de Gif	23	335 000,00 €	4 500,00 €
TSARC515B	SARCELLES - réhab collecteur interco Parc des Cèdres Bleus	23	395 300,00 €	26 797,72 €
TSTW482U2	SAINT WITZ - Réhabilitation Aval Fosses aux Boucs	23	- €	469,96 €
TVILB429V1	VILLIERS LE BEL - Réhab. et redim. canalisat. Champ Bacon	23	1 009 500,00 €	780 729,15 €
SOUS-TOTAL CARPF Assainissement EU - Transport			6 912 100,00 €	2 823 412,04 €
TBOUF482F	BOUFFEMONT - Réhab collec. EU interco Rue ferry ru des 40 sous	23	- €	54 409,05 €
TBOUF524	BOUFFEMONT - Réhabilitation du collecteur d'eaux usées rue des Vergers	23	17 600,00 €	- €
TDOM468B	DOMONT - Réhabilitation. collecteur EP rue Jean Jaurès	23	- €	1 926,76 €
TDOM522	DOMONT - Réhab réseaux EU rue Auguste et André Rouzée	23	20 000,00 €	- €
TEZAN520	EZANVILLE - Réhab rue de la gare	23	142 000,00 €	110 853,81 €
SOUS-TOTAL CAPV Assainissement EU - Transport			179 600,00 €	167 189,62 €
TSIAH	Travaux divers sur compétence Transport	21	- €	49 728,00 €
		23	230 000,00 €	102 452,28 €
TOTAL CP - CRÉDITS DE PAIEMENT			7 321 700,00 €	3 142 781,94 €

- Pour la compétence Collecte :

AP / CP - ASSAINISSEMENT COMPÉTENCE COLLECTE n° 2024 - 02				
N°opération	Libellé de l'opération	Chapitre	CP 2024 Prévus	CP 2024 Réalisés
CARNO207	ARNOUVILLE - Réhabilitation du réseau EU Rue Robespierre	23	- €	42 224,97 €
CARNO210	ARNOUVILLE - Rue Léon Blum suppression regards	23	- €	15 368,53 €
CBONN203	BONNEUIL EN FR - Extension d'un réseau d'eaux usées Chemin de la Piste	23	190 000,00 €	15 915,90 €
CBOUQ186	BOUQUEVAL - Réhab. réseau EU rue Orgueilleuse	23	3 300,00 €	3 021,28 €
CCHENN107	CHENNEVIERES LES L - Extension du réseau EU Chemin de Villandry	23	136 000,00 €	- €
CFONT180	FONTENAY EN PARISIS - Réhabilitation réseaux parc des Tournelles	23	10 900,00 €	2 237,72 €
CFONT86	FONTENAY EN PARISIS - Réhabilitation collecteur rue Ambroise Jacquin	23	233 000,00 €	132 100,58 €
CGARG121	GARGES LES G - Réhab. du réseau EU avenue de Stalingrad	23	1 715 400,00 €	398 743,44 €
CGARG126	GARGES LES G - Dévoiement des réseaux EU quartier de la Muette	23	60 100,00 €	3 279,67 €
CGARG168	GARGES LES G - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées ILOT 10	23	103 200,00 €	- €
CGARG172	GARGES LES G - Réhabilitation du réseau EU rue Daniel Panquin	23	2 100,00 €	1 365,96 €
CGARG177	GARGES LES G - Réhabilitation réseaux EU Rue Danielle Casanova	23	500,00 €	- €
CGARG198	GARGES LES G - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue du Colonel Fabien	23	300 000,00 €	39 119,98 €
CGONE106	GONESSE - Réhab. du réseau EU rue d'Aulnay	23	- €	25 304,02 €
CGONE188	GONESSE - Réhabilitation réseaux communaux rue Chauvart	23	154 000,00 €	137 422,87 €
CGONE189	GONESSE - Réhabilitation des réseaux EU avenue des Bleuets	23	933 000,00 €	231 462,76 €
CGONE193	GONESSE - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Saint Nicolas	23	16 000,00 €	25 137,70 €
CGONE200	GONESSE - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Guy Lussac	23	278 000,00 €	3 177,72 €
CGONE201	GONESSE - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue d'Orgemont	23	- €	19 130,98 €
CGOUS164	GOUSSAINVILLE - Réhab. du réseau EU avenue Leclerc	23	18 000,00 €	- €
CGOUS205	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées Av Paul Vaillant Couturier	23	300 000,00 €	54 799,92 €
CLETH101B	LE THILLAY - Rés EU - Av Pascal, Pasteur et Voltaire	23	9 800,00 €	21 079,75 €
CLETH101C	LE THILLAY - Réhabilitation réseaux EU - rue Charmilles	23	420 800,00 €	41 342,79 €
CLETH169	LE THILLAY - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue des Soeurs Colombes	23	900,00 €	840,00 €
CLETH195	LE THILLAY - Réhabilitation du réseau d'eaux usées avenue des Roses	23	30 000,00 €	- €
CLOUV105A	LOUVRES - quartier le bouteillers (av du Roussillon)	23	5 400,00 €	- €
CLOUV105B	LOUVRES - réseaux EU Quartier le Bouteillers (Provence)	23	130 700,00 €	229 466,61 €
CLOUV145	LOUVRES - Dévoiement et redimensionnement du réseau EU rue de Paris	23	229 700,00 €	31 889,51 €

AP / CP - ASSAINISSEMENT COMPÉTENCE COLLECTE n° 2024 - 02			(suite)	
N°opération	Libellé de l'opération	Chapitre	CP 2024 Prévus	CP 2024 Réalisés
CMESN144	LE MESNIL AUBRY - Réhab. du réseau EU rue de la Meunerie	23	500,00 €	451,58 €
CMESN192	LE MESNIL AUBRY - Extension du réseau d'eaux usées pour suppression du poste de relèvement des Platanes	23	209 100,00 €	189 543,53 €
CPUIS108	PUISEUX EN FR - Redimensionnement EU rue du Gnl Leclerc	23	14 900,00 €	37 132,39 €
CPUIS206	PUISEUX EN FR - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue des Fauvettes	23	300 000,00 €	1 960,56 €
CSARC117	SARCELLES - rés comm EU rue de Bellevue	23	1 300,00 €	1 096,70 €
CSARC118	SARCELLES - rés comm EU rue de Miraville	23	66 200,00 €	74 185,18 €
CSARC149	SARCELLES - rés comm EU rue Montfleury	23	501 400,00 €	236 784,50 €
CSARC194	SARCELLES - Dévoisement EP EU CC My place	23	450 000,00 €	402 138,13 €
CSARC202	SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Gabriel Péri	23	300 000,00 €	20 489,18 €
CSTWI179	SAINT WITZ - Réhabilitation des réseaux EU secteur Montmélian	23	400 000,00 €	6 516,15 €
CSTWI181	SAINT WITZ - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue de Paris	23	7 000,00 €	- €
CVILB129	VILLIERS LE BEL - rue du Gournod	23	286 400,00 €	- €
CVILB133	VILLIERS LE BEL - ruelles de la Ceinture et des Oulches	23	186 700,00 €	- €
CVILB134	VILLIERS LE BEL - Rés comm EU quartier des Gélinières	23	19 000,00 €	- €
CVILB166	VILLIERS LE BEL - Quartier Clair de Lune	23	71 300,00 €	109 204,72 €
CVILB187	VILLIERS LE BEL - rue nouvelle et avenue de choiseul	23	40 100,00 €	43 859,49 €
CVILB204	VILLIERS LE BEL - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Jules Ferry	23	264 800,00 €	263 780,02 €
SOUS-TOTAL CARPF Assainissement EU - Collecte			8 399 500,00 €	2 861 574,79 €
CBAIL111	BAILLET EN FR - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue du Néflier	23	352 000,00 €	355 089,38 €
CMONST196	MONTSOULT - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de Versailles	23	350 000,00 €	29 452,86 €
SOUS-TOTAL CCCPF Assainissement EU -			702 000,00 €	384 542,24 €
CSIAH	Travaux divers sur compétence Collecte	21	108 000,00 €	125 958,24 €
		23	992 000,00 €	964 782,20 €
TOTAL CP - CRÉDITS DE PAIEMENT			10 201 500,00 €	4 336 857,47 €



Il est proposé au Comité Syndical, après que le Président ait quitté la séance et sous la présidence de Claude TIBI :

- **D'adopter** le Compte Financier Unique du budget annexe eaux usées - assainissement de l'exercice 2024, et arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	30 827 281,21 €	25 279 256,90 €	56 106 538,11 €
Dépenses	29 604 479,78 €	19 800 526,84 €	49 405 006,62 €
Résultat de l'exercice	1 222 801,43 €	5 478 730,06 €	6 701 531,49 €
Résultat antérieur	26 952 777,69 €	-12 677 436,08 €	14 275 341,61 €
Résultat total	28 175 579,12 €	-7 198 706,02 €	20 976 873,10 €

- **Et d'autoriser** le Président à signer tout acte relatif à ce Compte Financier Unique.

**NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE ET BREVE
DU BUDGET DE L'ANNÉE 2025 - BUDGET ANNEXE RELATIF À LA COMPÉTENCE
ASSAINISSEMENT EAUX USÉES – COLLECTE – TRANSPORT - TRAITEMENT**

La section d'exploitation

Vue d'ensemble de la section d'exploitation

EXPLOITATION	BUDGET 2024	REALISE 2024	BP 2025
Dépenses	58 885 000,00 €	29 604 479,78 €	50 995 000,00 €
<i>Opérations Réelles</i>	<i>30 324 720,00 €</i>	<i>23 734 930,47 €</i>	<i>19 011 480,00 €</i>
011 - Charges à caractère général	17 240 200,00 €	11 847 832,08 €	14 719 480,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 927 200,00 €	1 912 651,08 €	2 100 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	27 000,00 €	16 822,29 €	30 000,00 €
66 - Charges financières	1 363 000,00 €	1 326 415,97 €	1 362 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 458 020,00 €	322 030,55 €	800 000,00 €
68 - Dotations aux provisions	8 309 300,00 €	8 309 178,50 €	- €
<i>Opérations d'Ordre</i>	<i>28 560 280,00 €</i>	<i>5 869 549,31 €</i>	<i>31 983 520,00 €</i>
023 - Virement à la section d'investissement	22 614 280,00 €	- €	26 283 520,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	5 946 000,00 €	5 869 549,31 €	5 700 000,00 €
Recettes	58 885 000,00 €	30 827 281,21 €	50 995 000,00 €
<i>002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)</i>	<i>26 952 777,69 €</i>		<i>20 310 975,11 €</i>
<i>Opérations Réelles</i>	<i>31 352 622,31 €</i>	<i>30 250 535,41 €</i>	<i>30 105 024,89 €</i>
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchand	29 842 397,00 €	29 955 044,36 €	29 960 000,00 €
74 - Subventions d'exploitation	1 320 000,00 €	3 750,00 €	- €
75 - Autres produits de gestion courante	140 225,31 €	145 024,79 €	140 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	50 000,00 €	146 716,26 €	5 024,89 €
<i>Opérations d'Ordre</i>	<i>579 600,00 €</i>	<i>576 745,80 €</i>	<i>579 000,00 €</i>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	579 600,00 €	576 745,80 €	579 000,00 €

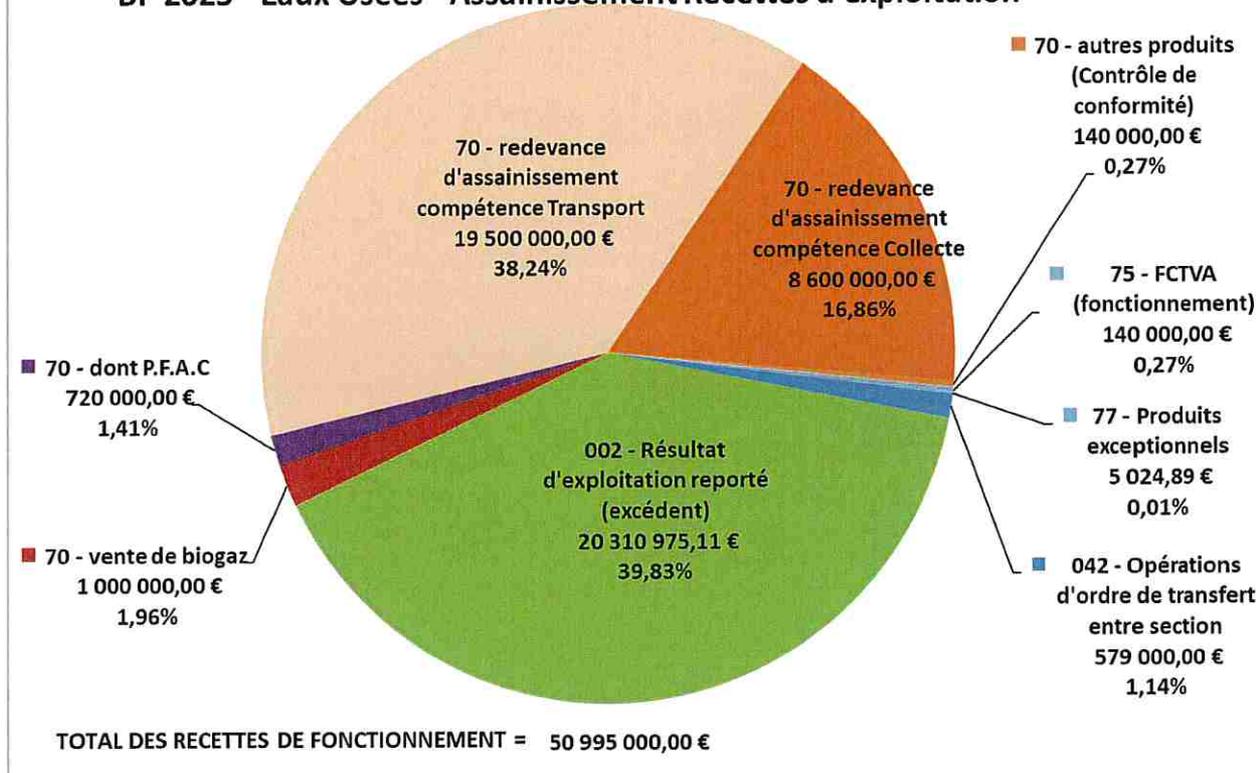
Les recettes (détail par article budgétaire)

La vente de Biogaz est inscrite au compte 703 pour 1 000 000 €.

La redevance assainissement se décompose de la manière suivante :

- Compétence Transport, à 1,50 €/m³ d'eau potable facturée : 19 500 000 € ;
- Compétence Collecte à 0,75 €/m³ d'eau potable facturée : 8 600 000 € ;
- Performance d'assainissement collectif à 0,03 €/m³ d'eau potable facturée : 360 000€.

BP 2025 - Eaux Usées - Assainissement Recettes d'exploitation



Les dépenses (détail par article budgétaire)

Les articles 61523 et 61528 retracent notamment les frais suivants :

- Les frais de fonctionnement de la station, y compris le transport et le compostage des boues : 12 209 480 € ;
- Les frais d'entretien du réseau de Transport s'élèvent à 294 000 € ;
- Les frais d'entretien du réseau de Collecte se montent à 907 000 €.

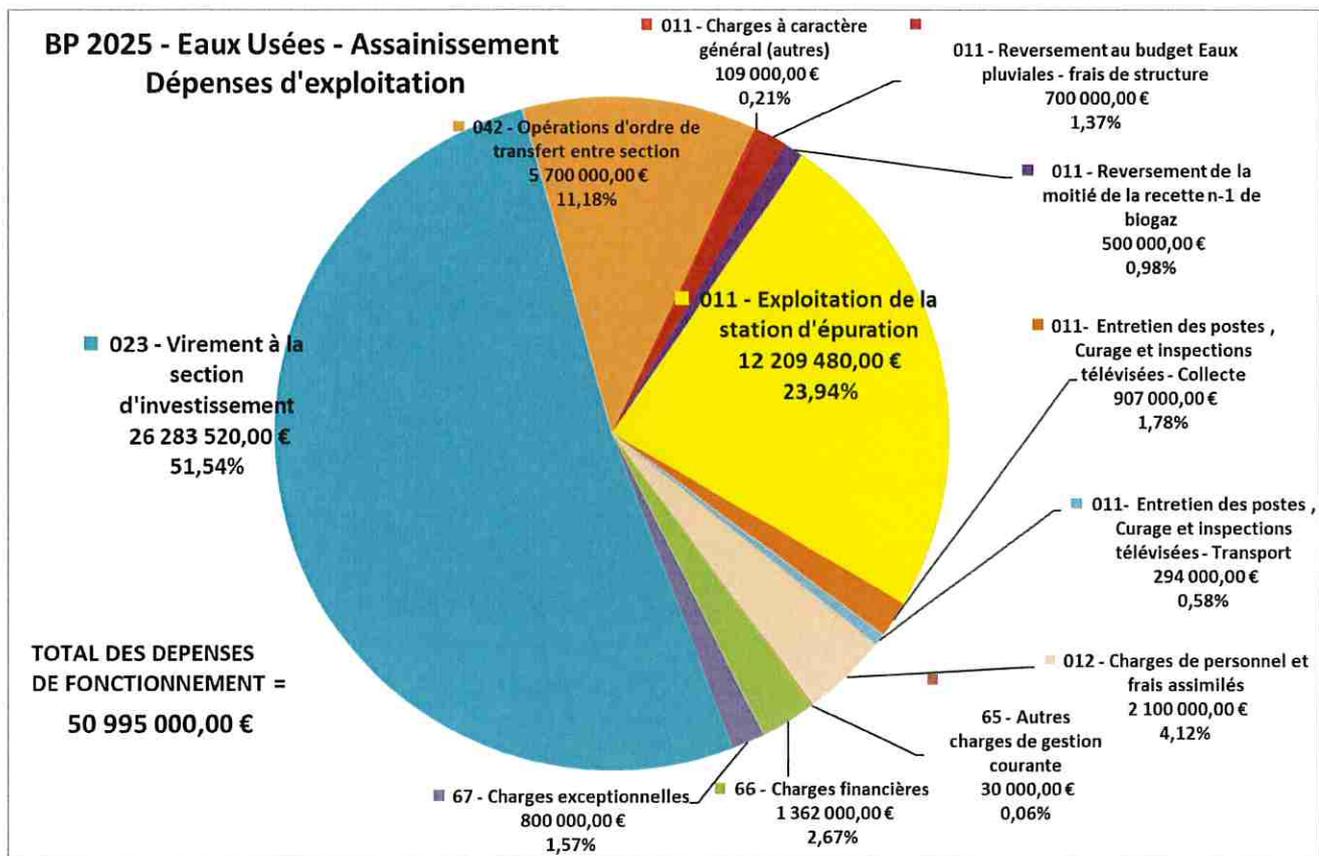
L'article 6222 porte sur les frais de recouvrement de la redevance assainissement.

L'article 6228 comprend le reversement de l'intéressement sur la vente de Biogaz, pour un montant de 500 000 €.

Les charges de personnel représentent le montant qui sera reversé au budget principal eaux pluviales.

Les charges financières comprennent les intérêts de l'emprunt BEI mais également des intérêts des emprunts transférés par les communes au syndicat, à la suite du transfert de compétence assainissement.

L'article 678 comprend notamment 520 000 € de reversement aux particuliers de la subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les mises en conformité des branchements privés.



La section d'investissement

Vue d'ensemble de la section d'investissement

INVESTISSEMENT	BUDGET 2024	REALISE 2024	BP 2025	dont RAR
Dépenses	53 499 400,00 €	19 800 526,84 €	50 528 400,00 €	697 169,89 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	12 677 436,08 €		7 198 706,02 €	
Opérations Réelles	39 577 363,92 €	18 861 989,28 €	42 125 693,98 €	697 169,89 €
13 - Subventions d'investissement	25 000,00 €	15 661,00 €	50 000,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 970 000,00 €	3 966 753,61 €	4 150 000,00 €	- €
20 - Immobilisations incorporelles	1 211 081,33 €	258 681,61 €	955 521,59 €	656 521,59 €
21 - Immobilisations corporelles	599 017,55 €	257 784,74 €	872 726,40 €	9 376,40 €
23 - Immobilisations en cours	33 212 783,04 €	14 254 099,66 €	35 633 174,09 €	- €
4581..Opération pour le compte de tiers	559 482,00 €	109 008,66 €	464 271,90 €	31 271,90 €
Opérations d'Ordre	1 244 600,00 €	938 537,56 €	1 204 000,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	579 600,00 €	576 745,80 €	579 000,00 €	
041 - Opérations patrimoniales	665 000,00 €	361 791,76 €	625 000,00 €	
Recettes	53 499 400,00 €	25 279 256,90 €	50 528 400,00 €	22 619,10 €
Opérations Réelles	24 274 120,00 €	19 047 915,83 €	17 919 880,00 €	22 619,10 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	17 244 455,00 €	17 296 007,83 €	10 234 671,10 €	- €
13 - Subventions d'investissement	6 199 677,00 €	1 435 283,88 €	6 523 079,00 €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	103 406,00 €	- €	697 858,00 €	- €
20 - Immobilisations incorporelles	42 000,00 €	30 451,66 €	- €	- €
4582..Opération pour le compte de tiers	684 582,00 €	286 172,46 €	464 271,90 €	22 619,10 €
Opérations d'Ordre	29 225 280,00 €	6 231 341,07 €	32 608 520,00 €	
021 - Virement de la section d'exploitation	22 614 280,00 €	- €	26 283 520,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	5 946 000,00 €	5 869 549,31 €	5 700 000,00 €	
041 - Opérations patrimoniales	665 000,00 €	361 791,76 €	625 000,00 €	

Les recettes (détail par article budgétaire)

Il est envisagé un FCTVA de 2 370 070,09 €.

Les subventions correspondent :

- Pour l'extension de la STEP, à 3 585 488 € ;
- Pour le schéma directeur d'assainissement du SIAH, à 511 007 € ;

Il a été conventionné avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie 697 858 € d'avances.

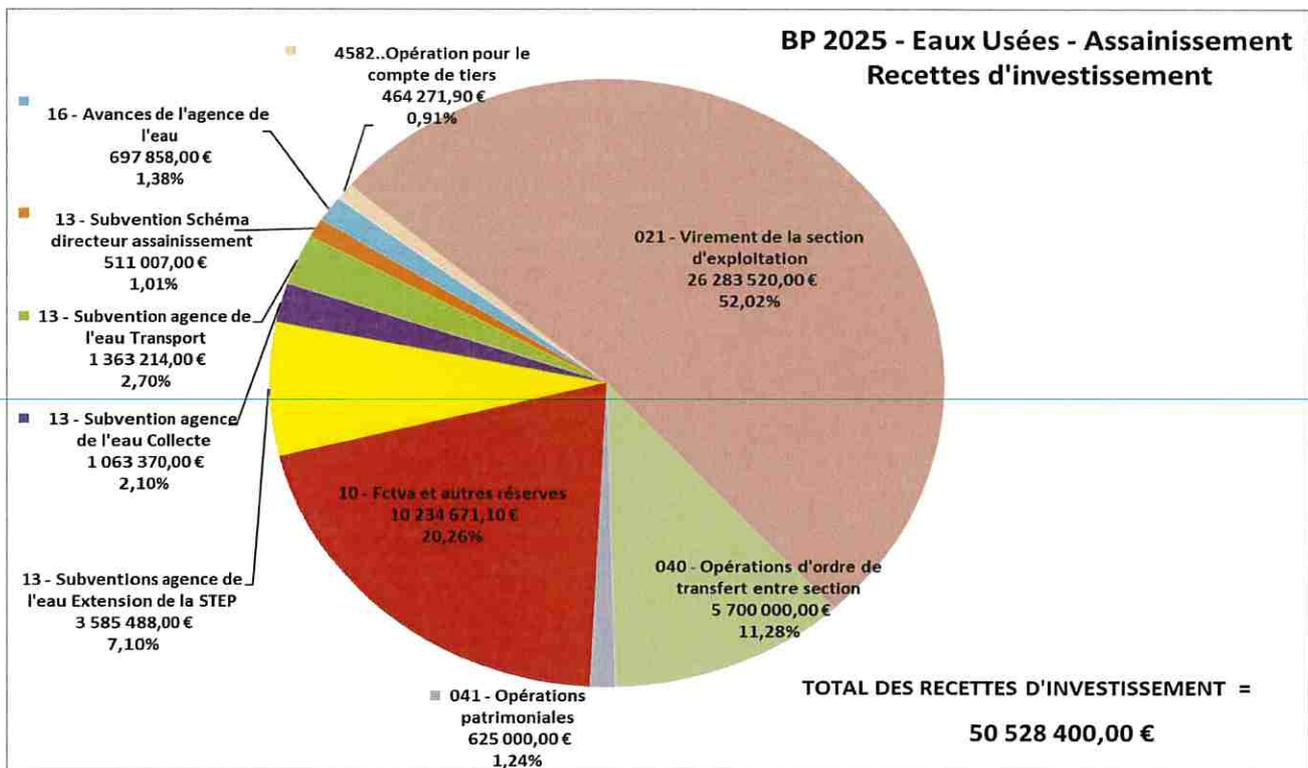
À noter également des subventions pour les opérations suivantes :

- Pour la compétence Collecte :

N°opération	Libellé de l'opération	BUDGET 2025
CBAIL111	BAILLET EN FR - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue du Néflier	16 889,00 €
CFONT86	FONTENAY EN PARISIS - rue Ambroise Jacquin	23 392,00 €
CGARG121	GARGES LES G - Réhab. du réseau EU avenue de Stalingrad	604 591,00 €
CGONE188	GONESSE - Réhabilitation réseaux communaux rue Chauvart	11 326,00 €
CGONE189	GONESSE - Réhabilitation des réseaux EU avenue des Bleuets	39 026,00 €
CLETH169	LE THILLAY - Extension réseau EU rue des Surs Colombes	8 448,00 €
CLOUV105B	LOUVRES - réseaux EU Quartier le Bouteillers (Provence)	166 691,00 €
CMESN192	LE MESNIL AUBRY - Extension du réseau d'eaux usées pour suppression du poste de relèvement des Platanes	8 791,00 €
CSARC118	SARCELLES - rés comm EU rue de Miraville	21 704,00 €
CSARC147	SARCELLES - rés comm EU rue du Commandant Bouchet	149 078,00 €
CVILB187	VILLIERS LE BEL - rue nouvelle et avenue de choiseul	13 434,00 €
Total Subvention sur la compétence Collecte		1 063 370,00 €

- Pour la compétence Transport :

N°opération	Libellé de l'opération	BUDGET 2025
TARNO525	ARNOUVILLE - Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées rue Marcel GOT	230 752,00 €
TBONN485	BONNEUIL - ARNOUVILLE Réhab EU secteur NEF	353 559,00 €
TDOM506	DOMONT - Rue du Lavoir Philibert, allée du chemin vert,	18 379,00 €
TLETH482IB	LE THILLAY - Réhabilitation réseaux interco Le Lac	553 712,00 €
TVILB429V1	VILLIERS LE BEL - Réhab. et redim. canalisat. Champ Bacon	206 812,00 €
Total Subvention sur la compétence Transport		1 363 214,00 €



Les dépenses

Il est prévu un remboursement du capital de la dette à hauteur de 3 940 000 €.

Les études comprennent notamment :

Schéma directeur d'assainissement			BUDGET 2025
TSIAHSDA	SIAH - Schéma directeur d'assainissement	20	384 530,77 €
			384 530,77 €

Etudes conformité des branchements privés			BUDGET 2025
MCBPFONT	FONTENAY EN PARISIS - Mise en conformité des branchements privés	20	87 267,68 €
MCBPLETH	LE THILLAY - Mise en conformité des branchements privés	20	15 000,00 €
MCBPVILB	VILLIERS LE BEL - Mise en conformité des branchements privés	20	129 446,33 €
			231 714,01 €

Autres études			BUDGET 2025
ADPCO2	Etude "ADP direct" valorisation de notre CO2 de méthanisation	20	10 000,00 €
			10 000,00 €

Les opérations d'équipement sont les suivantes :

AP / CP - EXTENSION DE LA STATION DE DEPOLLUTION n° 2017 - 01

N°opération	Libellé de l'opération	Chapitre	CP 2025
TEXTSTEP	SIAH - Extension de la STEP	23	2 965 000,00 €
TCANT500A	SIAH - Canalisation de transfert	23	2 000,00 €
TSIAH500C	SIAH - Installation de production solaire photovoltaïque.	23	2 000 000,00 €
TSIAHBORNE	SIAH - Installation de bornes électrique	23	152 000,10 €
TOTAL CP - CRÉDIT DE PAIEMENT 2024 DE L'AP/CP EXTENSION DE LA STEP N°2017-01			5 119 000,10 €

- Pour la compétence Transport :

AP / CP - ASSAINISSEMENT COMPÉTENCE TRANSPORT n° 2024 - 01

N°opération	Libellé de l'opération	Chapitre	CP 2025
TARNO525	ARNOUVILLE - Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées rue Marcel GOT	23	141 700,00 €
TBONN485	BONNEUIL - ARNOUVILLE Réhab EU secteur NEF	23	998 000,00 €
TGOUS429Q3	GOUSSAINVILLE - Réhab. rés EU sous voie SNCF Fond de Brison	23	300 000,00 €
TGOUS507	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation du collecteur d'eaux usées Vieux Pays	23	75 000,00 €
TLETH482IB	LE THILLAY - Réhabilitation réseaux interco Le Lac	23	636 600,00 €
TSARC429G	SARCELLES - Redimensionnement et réhabilitation des réseaux d'eaux usées entre la rue Flora et promenade du lac	23	140 000,00 €
TSARC504A	SARCELLES - Aval Vallée de Gif	23	1 755 000,00 €
TSARC515B	SARCELLES - réhab collecteur interco Parc des Cèdres Bleus	23	1 200 000,00 €
TSARC532	SARCELLES- Réhab collecteur interco place Miraville	23	350 000,00 €
TVILB531	VILLIERS LE BEL - Dévoisement du réseau intercommunal d'eaux usées boulevard Allende	23	50 000,00 €
TVILB533	VILLIERS LE BEL - Déconnexion EU dans EP rue Arthur Rimbault et avenue de la Concorde	23	50 000,00 €
TVILB429V1	VILLIERS LE BEL - Réhab. et redim. canalisat. Champ Bacon	23	260 400,00 €
TVILB429V2	VILLIERS LE BEL - Réhab. et redim. canalisat. Champ Bacon	23	32 000,00 €
SOUS-TOTAL CARPF Assainissement EU - Transport			5 988 700,00 €
TBOUF482F	BOUFFEMONT - Réhabilitation du collecteur d'eaux usées Rue ferry rue des 40 sous	23	270 000,00 €
TDOM522	DOMONT - Réhab réseaux EU rue Auguste et André Rouzée	23	20 000,00 €
TDOM534	DOMONT - Réhab réseaux EU secteur rue Pierre Emmanuel	23	30 000,00 €
TSBSF530	SAINT-BRICE-SOUS-FORET- Réhabilitation du réseau interco entre Chemin de Luzarches et rue de la Planchette	23	70 000,00 €
SOUS-TOTAL CAPV Assainissement EU - Transport			390 000,00 €
TSIAH	Travaux divers sur compétence Transport	21	225 000,00 €
		23	229 028,06 €
TOTAL CP - CRÉDITS DE PAIEMENT			6 832 728,06 €

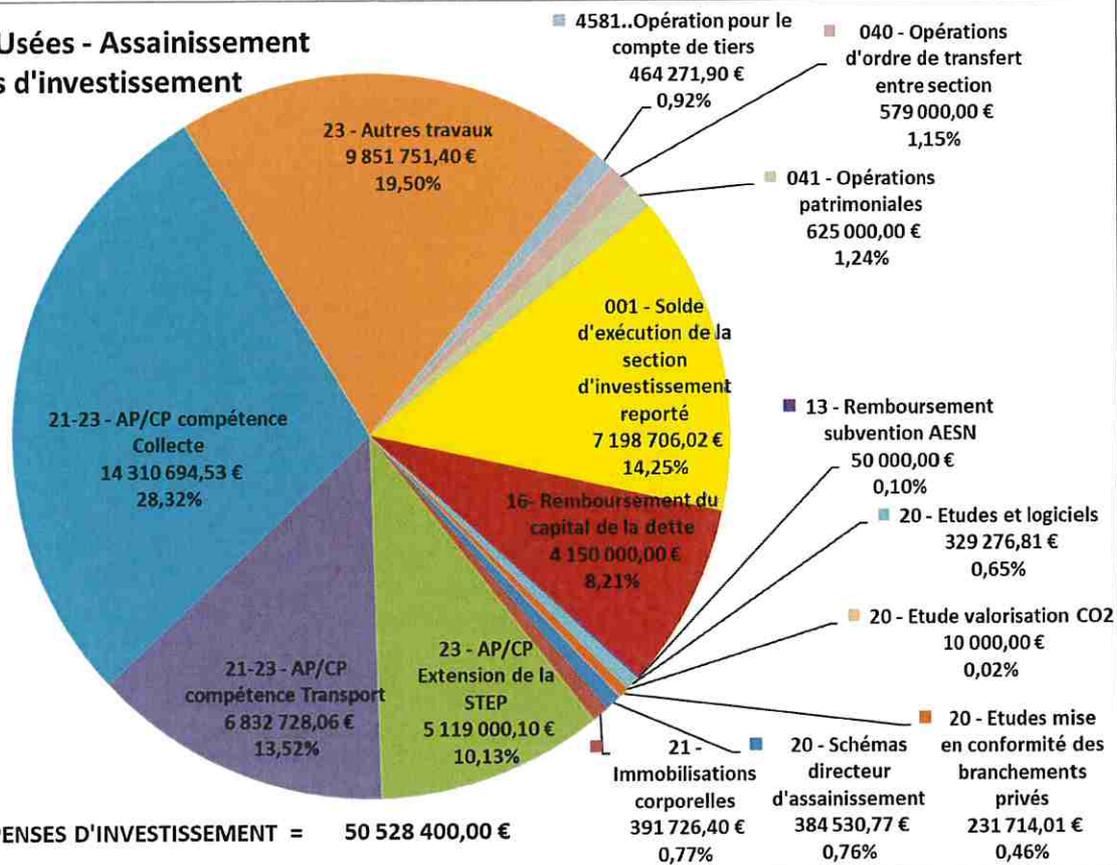
- Pour la compétence Collecte :

N°opération	Libellé de l'opération		CP 2025
CARNO207	ARNOUVILLE - Réhab réseau EU rue Robespierre	23	1 034 690,00 €
CARNO210	ARNOUVILLE - Rue Léon Blum suppression regards	23	212 000,00 €
CBONN203	BONNEUIL EN FR - Réhabilitation réseau EU rue Pont Yblon et Jean moulin	23	268 000,00 €
CFONT219	FONTENAY EN PARISIS - Déconnexion EU dans EP rue de Sévy	23	27 000,00 €
CGARG121	GARGES LES G - Réhab. du réseau EU avenue de Stalingrad	23	1 969 000,00 €
CGARG198	GARGES LES G - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue du Colonel Fabien	23	412 000,00 €
CGARG212	GARGES LES G - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Jean Moulin	23	794 000,00 €
CGONE82	GONESSE - Réhabilitation réseaux EU rue des Sources, Vignois et Prairie	23	78 000,00 €
CGONE189	GONESSE - Réhabilitation des réseaux EU avenue des Bleuets	23	723 000,00 €
CGONE193	GONESSE - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Saint Nicolas	23	419 000,00 €
CGONE200	GONESSE - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Gay Lussac	23	262 000,00 €
CGONE201	GONESSE - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue d'Orgemont	23	27 000,00 €
CGONE213	GONESSE - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue des Cressonnières	23	32 000,00 €
CGOUS164	GOUSSAINVILLE - Réhab. du réseau EU avenue Leclerc	23	28 000,00 €
CGOUS208	GOUSSAINVILLE - Déconnexion EU dans EP rue de la gare	23	120 000,00 €
CGOUS214	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Robert Moinon	23	12 000,00 €
CGOUS217	GOUSSAINVILLE - Extension du réseau d'eaux usées de la rue de la Gare jusqu'au rond point François Mitterrand	23	32 000,00 €
CLETH101C	LE THILLAY - Réhabilitation réseaux EU - rue Charmilles	23	1 243 000,00 €
CLETH195	LE THILLAY - Réhabilitation du réseau d'eaux usées avenue des Roses	23	30 000,00 €
CLOUV145	LOUVRES - Dévoiement et redimensionnement du réseau EU rue de Paris	23	459 000,00 €

(Suite)

AP / CP - ASSAINISSEMENT COMPÉTENCE COLLECTE n° 2024 - 02		(SUITE)	
N°opération	Libellé de l'opération		CP 2025
CPUIS108	PUISEUX EN FR - Redimensionnement EU rue du Gnl Leclerc	23	5 000,00 €
CPUIS206	PUISEUX EN FR - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue des Fauvettes	23	222 000,00 €
CSARC149	SARCELLES - rés comm EU rue Montfleury	23	576 500,00 €
CSARC150	SARCELLES - Réhabilitation et redimensionnement des réseaux d'eaux usées rue du Général de Gaulle et rue Pierre Brossolette	23	57 000,00 €
CSARC194	SARCELLES - Dévoisement EP EU CC My place	23	283 000,00 €
CSARC202	SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Gabriel Péri	23	382 000,00 €
CSARC202A	SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Gabriel Péri 2ème tranche	23	32 000,00 €
CSTWI179	SAINT WITZ - Réhabilitation des réseaux EU secteur Montmélian	23	1 310 000,00 €
CSTWI181	SAINT WITZ - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue de Paris	23	27 000,00 €
CVILB129	VILLIERS LE BEL - rue du Gournod	23	286 400,00 €
CVILB133	VILLIERS LE BEL - ruelles de la Ceinture et des Oulches	23	186 700,00 €
CVILB134	VILLIERS LE BEL - Rés comm EU quartier des Gélinières	23	19 000,00 €
CVILB184	VILLIERS LE BEL - NPNRU Village	23	800 000,00 €
SOUS-TOTAL CARPF Assainissement EU - Collecte			12 368 290,00 €
CBAIL111	BAILLET EN FR - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue du Néflier	23	25 000,00 €
CMONST196	MONTSOULT - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de Versailles	23	639 000,00 €
SOUS-TOTAL CCCPF Assainissement EU - Collecte			664 000,00 €
CSIAH	Travaux divers sur compétence Collecte	21	256 000,00 €
		23	1 022 404,53 €
TOTAL CP - CRÉDITS DE PAIEMENT			14 310 694,53 €

BP 2025 Eaux Usées - Assainissement
Dépenses d'investissement



Le Comité Syndical, après examen :

- **Adopte** par chapitre pour les sections d'exploitation et d'investissement, le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées Collecte – Transport de l'exercice 2025 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section d'exploitation :	
Recettes.....	50 995 000 €
Dépenses.....	50 995 000 €
En section d'investissement :	
Recettes.....	50 528 400 €
Dépenses.....	50 528 400 €

- **Autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette adoption de budget.

**NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE ET BREVE
DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNÉE 2024 - BUDGET ANNEXE RELATIF AU
SAGE CROULT ENGHIEEN VIEILLE MER**

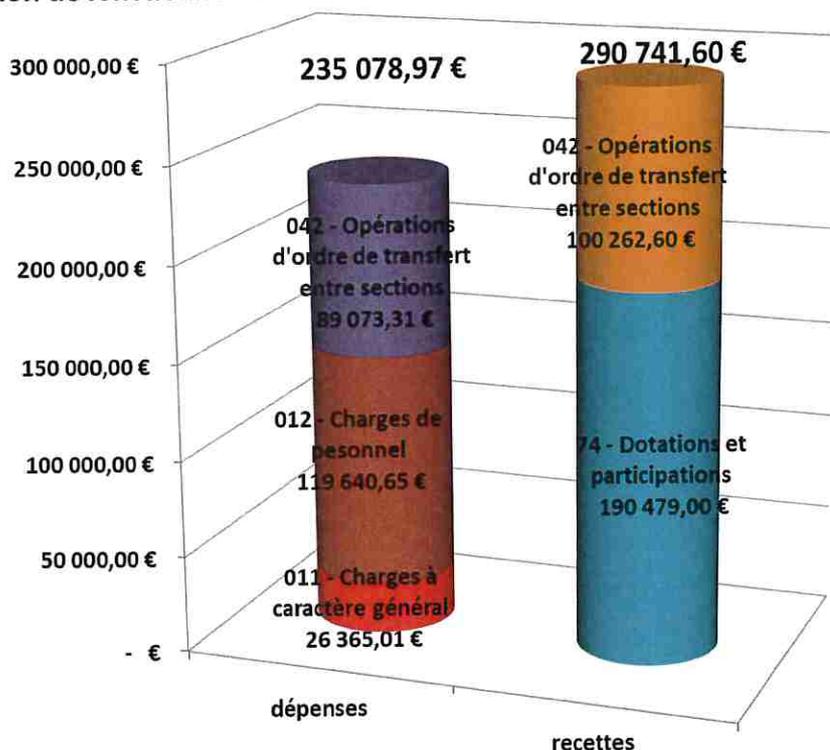
La section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2024	REALISE 2024
Dépenses	303 380,00 €	235 078,97 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	- €	
Opérations Réelles	203 000,00 €	146 005,66 €
011 - Charges à caractère général	60 000,00 €	26 365,01 €
60622 - Fournitures non stockées - Carburants	1 200,00 €	981,19 €
60632 - Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	150,00 €	- €
61551 - Entretien et réparations sur matériel roulant	1 100,00 €	79,00 €
61558 - Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	300,00 €	- €
6156 - Maintenance	1 000,00 €	100,80 €
6161 - Primes d'assurances multirisques	1 300,00 €	1 292,09 €
6184 - Versements à des organismes de formation	1 000,00 €	- €
6185 - Frais de colloques et séminaires	400,00 €	- €
6231 - Annonces et insertions	2 500,00 €	972,00 €
6234 - Réceptions	1 500,00 €	- €
6238 - Publicité, publications, relations publiques - Divers	46 800,00 €	21 510,00 €
6247 - Transports collectifs du personnel	1 600,00 €	- €
6251 - Voyages, déplacements et missions	150,00 €	711,60 €
62871 - Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	1 000,00 €	718,33 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	143 000,00 €	119 640,65 €
6211 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	- €	119 640,65 €
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	143 000,00 €	- €
Opérations d'Ordre	100 380,00 €	89 073,31 €
023 - Virement à la section d'investissement	11 280,00 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	89 100,00 €	89 073,31 €
6811 - Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	89 100,00 €	89 073,31 €

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2024	REALISE 2024
Recettes	303 380,00 €	290 741,60 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	8 586,18 €	
Opérations Réelles	194 493,82 €	190 479,00 €
74 - Dotations et participations	194 493,82 €	190 479,00 €
74718 - Participations Etat - Autres	74 493,82 €	114 189,00 €
7473 - Participations départements	60 000,00 €	38 145,00 €
74751 - Participations GFP de rattachement	60 000,00 €	38 145,00 €
Opérations d'Ordre	100 300,00 €	100 262,60 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 300,00 €	100 262,60 €
777 - Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résultat	100 300,00 €	100 262,60 €

Résultat Cumulé en fonctionnement (excédent) = 64 248,81 €

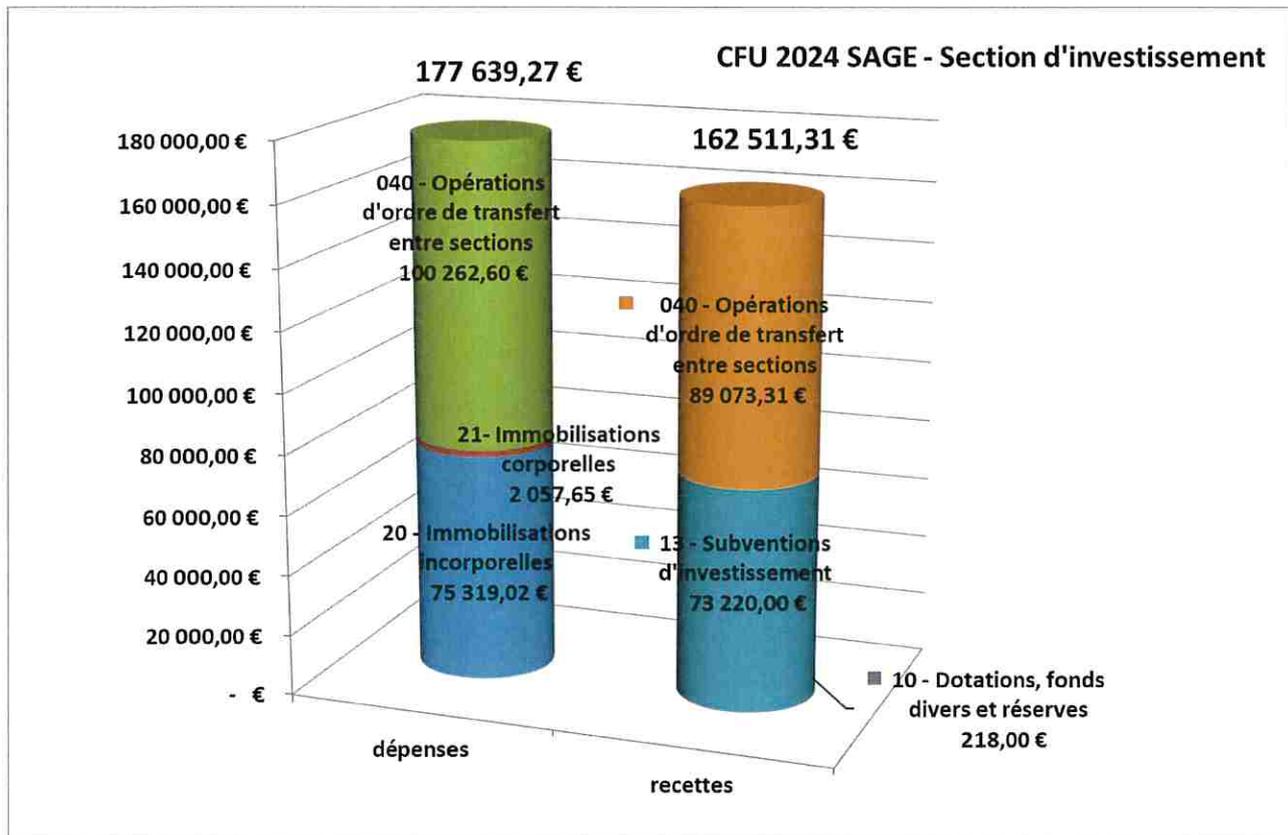
CFU 2024 - SAGE
Section de fonctionnement



La section d'investissement

INVESTISSEMENT	BUDGET 2024	REALISE 2024	RAR
Dépenses	590 080,00 €	177 639,27 €	17 775,72 €
Opérations Réelles	489 780,00 €	77 376,67 €	17 775,72 €
20 - Immobilisations incorporelles	487 280,00 €	75 319,02 €	17 775,72 €
2031 - Frais d'études	477 000,00 €	74 932,27 €	17 775,72 €
2051 - Concessions et droits similaires	10 280,00 €	386,75 €	- €
21 - Immobilisations corporelles	2 500,00 €	2 057,65 €	- €
21838 - Autre matériel informatique	2 500,00 €	2 057,65 €	- €
Opérations d'Ordre	100 300,00 €	100 262,60 €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 300,00 €	100 262,60 €	- €
13911 - Subv. inv. actifs amort. - Etat et établissements nationaux	78 210,00 €	78 204,67 €	
13912 - Subv. inv. actifs amort. - Régions	12 270,00 €	12 263,00 €	
13913 - Subv. inv. actifs amort. - Départements	5 000,00 €	4 977,74 €	
139151 - Subv. inv. actifs amort. - GFP de rattachement	2 310,00 €	2 309,00 €	
139158 - Subv. inv. actifs amort. - Autres groupements	2 510,00 €	2 508,19 €	
Recettes	590 080,00 €	162 511,31 €	8 000,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	124 412,73 €		
Opérations Réelles	365 287,27 €	73 438,00 €	8 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	218,00 €	- €
10222 - FCTVA	- €	218,00 €	- €
13 - Subventions d'investissement	365 287,27 €	73 220,00 €	8 000,00 €
1311 - Subv. transf. Etat et établissements nationaux	365 287,27 €	73 220,00 €	8 000,00 €
Opérations d'Ordre	100 380,00 €	89 073,31 €	- €
021 - Virement de la section de fonctionnement	11 280,00 €	- €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	89 100,00 €	89 073,31 €	- €
2802 - Amort. frais études, élabor., modif et révis. doc d'urbanisme	65 700,00 €	65 674,54 €	
2805 - Amort. concessions et droits similaires, brevets, licences, ..	- €	103,90 €	
28031 - Amort. frais d'études	21 400,00 €	21 386,40 €	
281838 - Amort. autre matériel informatique	2 000,00 €	1 908,47 €	

Résultat Cumulé d'investissement (excédent) = 109 284,77 €



Les dépenses d'études concernent :

N°opération	Libellé de l'opération	BUDGET 2024	REALISE 2024	RAR
19ETUGOUV	Etude gouvernance	17 775,72 €	- €	17 775,72 €
19REFMILAQ	Référentiels milieux aquatiques	79 224,28 €	74 932,27 €	- €
22PRIOASS	Secteur prioritaire assainissement	80 000,00 €	- €	- €
24NAPPES	Etude des nappes souterraines	300 000,00 €	- €	- €
		477 000,00 €	74 932,27 €	17 775,72 €

Il est proposé au Comité Syndical, après que le Président ait quitté la séance et sous la présidence de Claude TIBI :

- **D'adopter** le Compte Financier Unique du budget annexe SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer de l'exercice 2024, et arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	290 741,60 €	162 511,31 €	453 252,91 €
Dépenses	235 078,97 €	177 639,27 €	412 718,24 €
Résultat de l'exercice	55 662,63 €	-15 127,96 €	40 534,67 €
Résultat antérieur	8 586,18 €	124 412,73 €	132 998,91 €
Résultat total	64 248,81 €	109 284,77 €	173 533,58 €

- **D'autoriser** le Président à signer tout acte relatif à ce Compte Financier Unique.

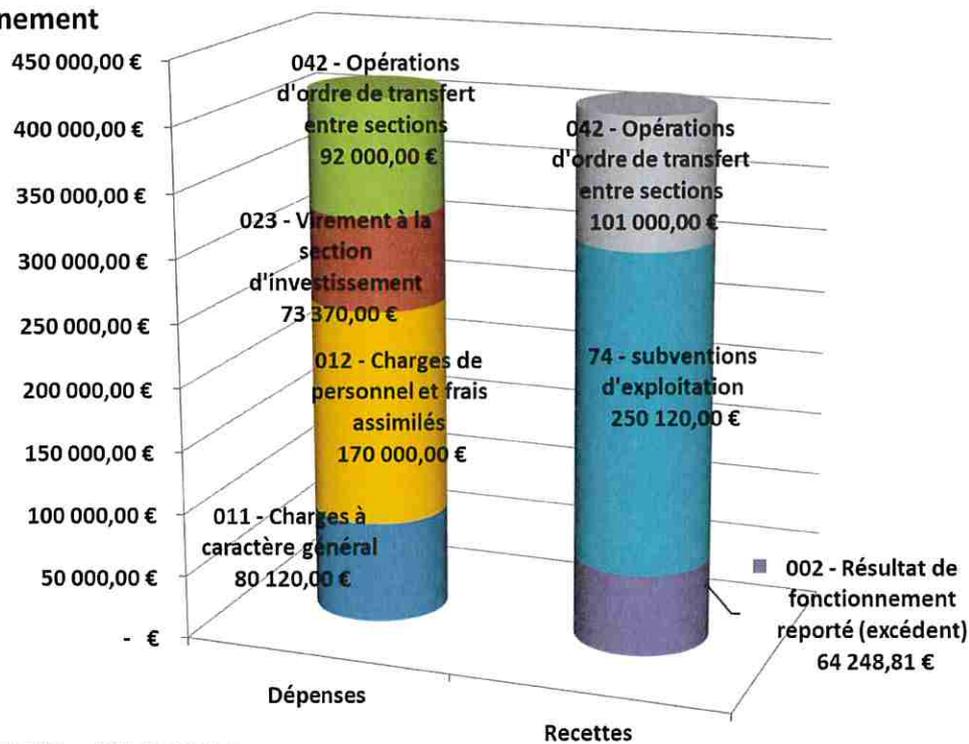
**NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE ET BREVE
DU BUDGET DE L'ANNÉE 2025 -
BUDGET ANNEXE RELATIF AU SAGE CROULT ENGHIEU VIEILLE MER**

La section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2024	REALISE 2024	BP 2025
Dépenses	303 380,00 €	235 078,97 €	415 490,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	- €	- €	- €
Opérations Réelles	203 000,00 €	146 005,66 €	250 120,00 €
011 - Charges à caractère général	60 000,00 €	26 365,01 €	80 120,00 €
60622 - Fournitures non stockées - Carburants	1 200,00 €	981,19 €	1 000,00 €
60632 - Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	150,00 €	- €	150,00 €
61551 - Entretien et réparations sur matériel roulant	1 100,00 €	79,00 €	2 500,00 €
61558 - Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	300,00 €	- €	300,00 €
6156 - Maintenance	1 000,00 €	100,80 €	1 000,00 €
6161 - Primes d'assurances multirisques	1 300,00 €	1 292,09 €	1 420,00 €
6184 - Versements à des organismes de formation	1 000,00 €	- €	5 000,00 €
6185 - Frais de colloques et séminaires	400,00 €	- €	400,00 €
6231 - Annonces et insertions	2 500,00 €	972,00 €	1 500,00 €
6234 - Réceptions	1 500,00 €	- €	1 500,00 €
6238 - Publicité, publications, relations publiques - Divers	46 800,00 €	21 510,00 €	61 250,00 €
6247 - Transports collectifs du personnel	1 600,00 €	- €	1 600,00 €
6251 - Voyages, déplacements et missions	150,00 €	711,60 €	1 000,00 €
62871 - Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	1 000,00 €	718,33 €	1 500,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	143 000,00 €	119 640,65 €	170 000,00 €
6211 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	- €	119 640,65 €	170 000,00 €
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	143 000,00 €	- €	- €
Opérations d'Ordre	100 380,00 €	89 073,31 €	165 370,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	11 280,00 €	- €	73 370,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	89 100,00 €	89 073,31 €	92 000,00 €
6811 - Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	89 100,00 €	89 073,31 €	92 000,00 €

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2024	REALISE 2024	BP 2025
Recettes	303 380,00 €	290 741,60 €	415 490,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	8 586,18 €	- €	64 248,81 €
Opérations Réelles	194 493,82 €	190 479,00 €	250 241,19 €
74 - Dotations et participations	194 493,82 €	190 479,00 €	250 120,00 €
74718 - Participations Etat - Autres	74 493,82 €	114 189,00 €	123 625,00 €
7473 - Participations départements	60 000,00 €	38 145,00 €	63 247,50 €
74751 - Participations GFP de rattachement	60 000,00 €	38 145,00 €	63 247,50 €
75 - Autres produits de gestion courante	- €	- €	121,19 €
75888 - Autres produits divers de gestion courante	- €	- €	121,19 €
Opérations d'Ordre	100 300,00 €	100 262,60 €	101 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 300,00 €	100 262,60 €	101 000,00 €
777 - Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résultat	100 300,00 €	100 262,60 €	101 000,00 €

BP 2025 - SAGE
Section de fonctionnement



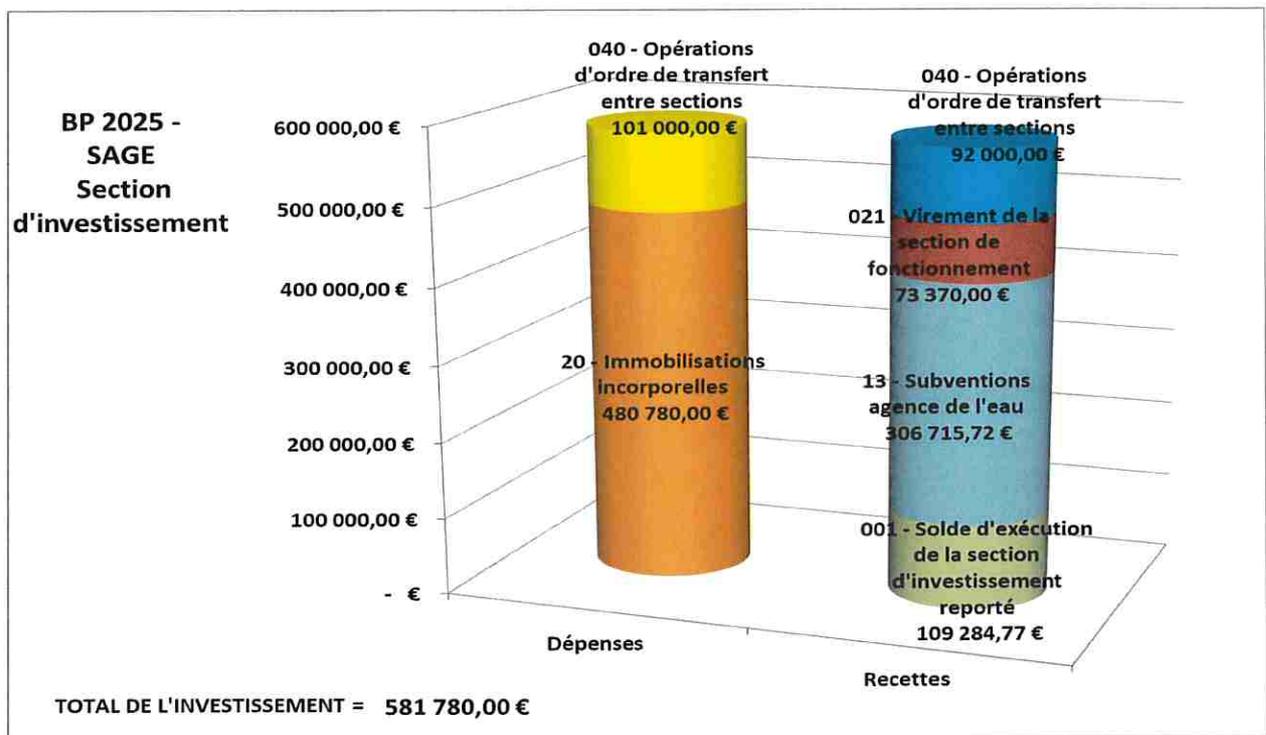
TOTAL DU FONCTIONNEMENT = 415 490,00 €

La section d'investissement

INVESTISSEMENT	BUDGET 2024	REALISE 2024	BP 2025	dont RAR
Dépenses	590 080,00 €	177 639,27 €	581 780,00 €	17 775,72 €
Opérations Réelles	489 780,00 €	77 376,67 €	480 780,00 €	17 775,72 €
20 - Immobilisations incorporelles	487 280,00 €	75 319,02 €	480 780,00 €	17 775,72 €
2031 - Frais d'études	477 000,00 €	74 932,27 €	469 315,72 €	17 775,72 €
2051 - Concessions et droits similaires	10 280,00 €	386,75 €	11 464,28 €	- €
21 - Immobilisations corporelles	2 500,00 €	2 057,65 €	- €	- €
21838 - Autre matériel informatique	2 500,00 €	2 057,65 €	- €	- €
Opérations d'Ordre	100 300,00 €	100 262,60 €	101 000,00 €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 300,00 €	100 262,60 €	101 000,00 €	- €
13911 - Subv. inv. actifs amort. - Etat et établissements nationaux	78 210,00 €	78 204,67 €	78 400,00 €	- €
13912 - Subv. inv. actifs amort. - Régions	12 270,00 €	12 263,00 €	12 500,00 €	- €
13913 - Subv. inv. actifs amort. - Départements	5 000,00 €	4 977,74 €	5 000,00 €	- €
139151 - Subv. inv. actifs amort. - GFP de rattachement	2 310,00 €	2 309,00 €	2 500,00 €	- €
139158 - Subv. inv. actifs amort. - Autres groupements	2 510,00 €	2 508,19 €	2 600,00 €	- €

N°opération	Libellé de l'opération	BUDGET 2025	dont RAR
19ETUGOUV	Etude gouvernance	17 775,72 €	17 775,72 €
22PRIOASS	Secteur prioritaire assainissement	80 000,00 €	- €
24NAPPES	Etude des nappes souterraines	371 540,00 €	- €
		469 315,72 €	17 775,72 €

INVESTISSEMENT	BUDGET 2024	REALISE 2024	BP 2025	dont RAR
Recettes	590 080,00 €	162 407,41 €	581 780,00 €	8 000,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	124 412,73 €		109 284,77 €	
Opérations Réelles	365 287,27 €	73 438,00 €	307 125,23 €	8 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	218,00 €	409,51 €	
10222 - FCTVA	- €	218,00 €	409,51 €	
13 - Subventions d'investissement	365 287,27 €	73 220,00 €	306 715,72 €	8 000,00 €
1311 - Subv. transf. Etat et établissements nationaux	365 287,27 €	73 220,00 €	306 715,72 €	8 000,00 €
Opérations d'Ordre	100 380,00 €	88 969,41 €	165 370,00 €	- €
021 - Virement de la section de fonctionnement	11 280,00 €	- €	73 370,00 €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	89 100,00 €	88 969,41 €	92 000,00 €	- €
2802 - Amort. frais études, élabor., modif et révis. doc d'urbanisme	65 700,00 €	65 674,54 €	66 500,00 €	- €
28031 - Amort. frais d'études	21 400,00 €	21 386,40 €	22 000,00 €	- €
2805 - Amort. Licences, logiciels, droits similaires	- €	- €	500,00 €	- €
281838 - Amort. autre matériel informatique	2 000,00 €	1 908,47 €	3 000,00 €	- €



Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'adopter** par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, le budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer de l'exercice 2025 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :

Recettes..... 415 490 €
Dépenses..... 415 490 €

En section d'investissement :

Recettes..... 581 780 €
Dépenses..... 581 780 €

- **D'autoriser** le Président à signer tous les actes relatifs à cette adoption de budget.